



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

Spécial n° 09 - du 10 au 27 Avril 2006

ISSN 1253-7292

Sommaire

CONCOURS.....4

Avis - 2006-04-0064 - Concours externe sur titres organisé par le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour le recrutement d'1 poste « Maître Ouvrier Magasinier » - 14/04/2006.....	4
Avis - 2006-04-0065 - Concours interne sur titres organisé par le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour le recrutement de 2 postes « Maître Ouvrier Magasinier » - 14/04/2006.....	7
Avis - 2006-04-0068 - Recrutement sans concours de 22 Agents Administratifs au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux - 14/04/2006.....	9
Avis - 2006-04-0071 - Ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers au Centre Hospitalier de Cadillac (33) - 18/04/2006.....	11
Avis - 2006-04-0085 - Concours sur épreuves pour 2 postes de technicien de laboratoire de prothèse dentaire au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux - 21/04/2006.....	11
Avis - 2006-04-0096 - Concours externe sur titres pour le recrutement d'un ouvrier professionnel spécialisé peintre option revêtement de sols au Centre Hospitalier de Cadillac (33) - 24/04/2006.....	15
Arrêté - 2006-04-0104 - Concours d'agent des services techniques spécialité "employé(e) de maison" pour la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon - 26/04/2006.....	16
Avis - 2006-04-0106 - Concours externe sur titres de deux postes de psychomotriciens pour le Centre Hospitalier de La Réole (33) - 27/04/2006.....	17

DELEGATIONS DE SIGNATURE - Autres.....18

Décision - 2006-04-0095 - Délégation de signature accordée au Centre Hospitalier "Charles Perrens" - 11/04/2006.....	18
--	----

DELEGATIONS DE SIGNATURE - Corps préfectoral.....20

Arrêté - 2006-04-0002 - Délégation de signature à M. René PARTOUCHE, Sous-Préfet de LEPARRE-MEDOC - 27/04/2006.....	20
Arrêté - 2006-04-0006 - Délégation de signature à M. Michel CRECHET, Sous-Préfet de BLAYE - 27/04/2006.....	23
Arrêté - 2006-04-0088 - Délégation de signature à Mme Maryse MORACCHINI, Sous-Préfète de LIBOURNE - 27/04/2006.....	26
Arrêté - 2006-04-0007 - Délégation de signature à M. Jean-Guy MERCAN, Sous-Préfet de LANGON - 27/04/2006.....	29
Arrêté - 2006-04-0089 - Délégation de signature à M. Philippe RAMON, Sous-Préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde - chargé du Bassin d'Arcachon - 27/04/2006... 32	32

DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfet de Zone36

Arrêté - 2006-04-0031 - Délégation de signature à M. Claude CATTO, Commissaire divisionnaire, Directeur Interrégional de Police Judiciaire - Orléans - 18/04/2006.....	36
Arrêté - 2006-04-0033 - Délégation de signature à Monsieur Jean Claude LESPAGNE, Directeur Zonal des CRS Sud-ouest - 18/04/2006.....	37
Arrêté - 2006-04-0067 - Délégation de signature à M. Philippe JALOUNEIX, commissaire divisionnaire, Directeur Zonal de la Police aux Frontières du Sud-Ouest - 18/04/2006.....	41
Arrêté - 2006-04-0083 - Délégation de signature à M. Thierry MARTIN, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye - 26/04/2006.....	42
Arrêté - 2006-04-0086 - Délégation de signature à M. Maurice CHEVRIER, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy - 26/04/2006.....	43
Arrêté - 2006-04-0087 - Délégation de signature à M. Georges BARANNE Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Canfranc-Somport - 26/04/2006.....	44

DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés.....46

Décision - 2006-04-0094 - Délégation de signature pour la délivrance des titres de recette individuels ou collectifs en matière de taxe locale d'équipement et de taxes assimilées - 10/04/2006.....	46
Arrêté modificatif - 2006-04-0056 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 12/04/2006.....	47

PROTECTION CIVILE.....48

Arrêté - 2006-04-0055 - Approbation des plans zonaux BIOTOX et PIRATOX - 20/04/2006..... 48
Avis - 2006-04-0084 - Erratum pour l'arrêté en date du 02/01/2006 concernant l'agrément pour dispenser la formation aux qualifications SSIAP accordé à SYGMA FORMATION, 65, Avenue Victor Hugo - 33110 LE BOUSCAT publié sous le n°1 du volume 1 de janvier 2006 - 21/04/2006..... 49

TRAVAIL / EMPLOI.....50

Avis - 2006-04-0079 - Liste régionale des organismes de premières formations technologiques et professionnelles éligibles à la perception de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage - 24/04/2006 50

ANNEXES..... 51

Annexe acte 2006-04-0079 : Liste régionale des organismes..... 52



CONCOURS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE BORDEAUX

Avis du 14.04.2006

*CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ORGANISÉ PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE
BORDEAUX POUR LE RECRUTEMENT D'1 POSTE « MAÎTRE OUVRIER MAGASINIER »*

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	1
-----------------------------	---

ETABLISSEMENT	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
---------------	--

REFERENCES STATUTAIRES

CORPS : MAITRES OUVRIERS	GRADE OU QUALIFICATION Maître Ouvrier "Magasinier"
------------------------------------	--

DEFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :

Les maîtres ouvriers exercent des fonctions techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à deux spécialisations différentes concourant à l'exercice d'un même secteur d'activité professionnelle. Ils participent à l'exécution du travail et peuvent le cas échéant coordonner l'activité des ouvriers de même qualification ou de qualifications différentes (article 12 du décret 91.45 du 14 janvier 1991 modifié).

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE :

Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière (JO du 15 janvier 1991) modifié.

ECHELLE ET INDICE DE REMUNERATION

Echelle 5

CONDITIONS D'ACCES OU REQUISES

✳ Conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :

- jouir de ses droits civiques,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,
- n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de maître ouvrier « magasinier »,
- pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.

EXIGENCES DU POSTE

QUALIFICATIONS REQUISES (formations ou diplômes)

- ✓ Etre titulaire soit de deux CAP, soit d'un BEP et d'un CAP, soit de deux BEP ou de diplômes de niveau au moins équivalent.

COMPETENCES REQUISES (formations ou diplômes)

MISSIONS

Activités principales :

- ✓ Responsable des commandes (produits en stock uniquement)
- ✓ Evaluation des besoins de réapprovisionnements, en cohérence avec les prévisions de consommation et avec les budgets
- ✓ Saisie des commandes dans C.Page pour les domaines ci-dessus
- ✓ Transmission des commandes aux fournisseurs (fax ou EDI)
- ✓ Relation fournisseurs et transporteurs
- ✓ Traitement des litiges fournisseurs en relation avec le Responsable Stock du magasin
- ✓ Participation à la définition et mise en œuvre de toute action d'amélioration de l'organisation du service

Activités secondaires (si disponibilité et si besoin de renfort sur les autres postes):

- ✓ Participation à la réception des produits (produits en stock)
- ✓ Participation aux inventaires (y compris régularisation de stock dans C.Page)

COMPETENCES TECHNIQUES:

- ✓ Connaissance des logiciels C.Page et Business Object (profil utilisateur)
- ✓ Formation logistique ou expérience significative en gestion des approvisionnements

COMPETENCES RELATIONNELLES:

- ✓ Capacité à travailler en équipe,
- ✓ diplomatie,
- ✓ maîtrise de soi

COMPETENCES ORGANISATIONNELLES:

- ✓ Autonomie,
- ✓ rigueur,
- ✓ capacités d'anticipation et d'adaptation,
- ✓ sens pratique

NATURE DES EPREUVES

DATE DE CLOTURE DES
INSCRIPTIONS

Vendredi 12 mai 2006, minuit, le cachet de la poste faisant foi

DOCUMENTS A FOURNIR

VOIR NOTICE

EXAMEN

Date :

CONCOURS

Date(s)
Retrait du dossier et notice
d'information à :

Jeudi 1^{er} juin 2006

Direction générale du centre hospitalier universitaire de
Bordeaux
Direction des ressources humaines
Service du recrutement et des concours
12, rue Dubernat
33404 TALENCE cedex
☎ 05.56.79.61.46.

ENVOI DU DOSSIER

POUR LES CANDIDATS EN FONCTIONS AU CHU :

DRH d'établissement d'affectation qui transmettra à la direction des
ressources humaines du CHU ;

POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS AU CHU :

Direction générale du centre hospitalier universitaire de
Bordeaux
Direction des ressources humaines
Service du recrutement et des concours
12, rue Dubernat
33404 TALENCE cedex

Fait à Talence, le 14.04.06

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,
Joël BERQUE



**CONCOURS INTERNE SUR TITRES ORGANISÉ PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE
BORDEAUX POUR LE RECRUTEMENT DE 2 POSTES « MAÎTRE OUVRIER MAGASINIER »**

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	2
------------------------------------	---

ETABLISSEMENT	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
----------------------	--

REFERENCES STATUTAIRES

CORPS :

GRADE OU QUALIFICATION :

MAITRES OUVRIERS	MAITRE OUVRIER « MAGASINIER »
------------------	-------------------------------

**DEFINITION STATUTAIRE DE LA
FONCTION :**

Les maîtres ouvriers exercent des fonctions techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à deux spécialisations différentes concourant à l'exercice d'un même secteur d'activité professionnelle. Ils participent à l'exécution du travail et peuvent le cas échéant coordonner l'activité des ouvriers de même qualification ou de qualifications différentes (article 12 du décret 91.45 du 14 janvier 1991 modifié).

**TEXTES REGLEMENTAIRES
REFERENCE :**

DE Décret n° 91.45 du 14 janvier 1991, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière (JO du 15 janvier 1991) modifié.

**CONDITIONS DE NOMINATION DANS
LE GRADE**

CONCOURS INTERNE SUR TITRES

**ECHELLE ET INDICE
REMUNERATION**

DE Echelle 5

CONDITIONS D'ACCES OU REQUISES

✓ Etre ouvrier professionnel qualifié, titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent et comptant au moins deux ans de services publics.

EXIGENCES DU POSTE

QUALIFICATIONS REQUISES
(formations ou diplômes)

COMPETENCES REQUISES
(formations ou diplômes)

MISSIONS

ACTIVITES

- ✓ Coordination de l'activité hors stock sur site
- ✓ Réception des produits gérés en hors stock
- ✓ Contrôle et traçabilité de la réception des produits
- ✓ Dégroupage des produits et répartition par service destinataire
- ✓ Etablissement des bordereaux de livraison
- ✓ Commande des produits en "groupage - dégroupage"
- ✓ Participation à la définition de toute action d'amélioration
- ✓ Mise en œuvre de toute action d'amélioration définie dans l'organisation du service

COMPETENCES

TECHNIQUES

- ✓ Connaissance du logiciel de gestion économique et financière C.Page
- ✓ Connaissance du logiciel Business Object
- ✓ Pratique du contrôle à réception des produits de santé

RELATIONNELLES

- ✓ Capacité à travailler en équipe
- ✓ Capacité à coordonner et animer une petite équipe
- ✓ Maîtrise de soi, diplomatie

ORGANISATIONNELLES

- ✓ Autonomie, rigueur
- ✓ Capacité d'adaptation
- ✓ Capacité d'anticipation

NATURE DES EPREUVES

**DATE DE CLOTURE DES
INSCRIPTIONS**

VENDREDI 12 mai 2006, 17 heures, délai de rigueur.

DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ Une demande à concourir présentant les motivations du candidat établie sur papier libre portant ses noms prénom, adresse complète et code agent ;
- ✓ Un curriculum vitae ;
- ✓ Une photocopie des diplômes ;
- ✓ Une enveloppe (format 22 cm x 11 cm) comportant très lisiblement nom, prénom et adresse complète du candidat et suffisamment affranchie pour permettre l'envoi de la convocation par lettre recommandée avec accusé de réception (4,33 € + 1 bordereau accusé de réception dûment rempli).

EXAMEN

Date :

CONCOURS

Date(s) **VENDREDI 2 JUIN 2006**

Retrait du dossier et notice
d'information à :

ENVOI DU DOSSIER

POUR LES CANDIDATS EN FONCTIONS AU CHU :

DRH d'établissement d'affectation qui transmettra à la direction des ressources humaines du CHU ;

Fait à Talence, le 14.04.06

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,
Joël BERQUE



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE BORDEAUX

Avis du 14.04.2006

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 22 AGENTS ADMINISTRATIFS AU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	22
------------------------------------	----

ETABLISSEMENT	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
----------------------	--

REFERENCES STATUTAIRES

CORPS :

GRADE OU QUALIFICATION :

AGENTS ADMINISTRATIFS	AGENTS ADMINISTRATIFS
-----------------------	-----------------------

DEFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :	Les agents administratifs assurent des travaux de dactylographie, de bureautique et des tâches administratives courantes.
---	---

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, modifié. ✓ Décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
CONDITIONS DE NOMINATION DANS LE GRADE	Inscription sur une liste par ordre d'aptitude
ECHELLE ET INDICE DE REMUNERATION	Echelle 3
CONDITIONS D'ACCES OU REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditions d'accès à la fonction publique hospitalière : <ul style="list-style-type: none"> - jouir de ses droits civiques, - posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ; - ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions, - n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions d'agent administratif, - pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.

EXIGENCES DU POSTE

QUALIFICATIONS REQUISES (formations ou diplômes)	Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée
COMPETENCES REQUISES	
MISSIONS	
NATURE DES EPREUVES	
DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	MARDI 13 JUIN 2006, minuit, le cachet de la poste faisant foi
DOCUMENTS A FOURNIR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de candidature précisant entre autres (nom, prénom, adresse complète, code agent pour les agents travaillant au CHU...) ✓ Curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée
<u>SELECTION</u>	Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. Cette audition est publique.

ENVOI DU DOSSIER	<p><u>POUR LES CANDIDATS EN FONCTIONS AU CHU :</u></p> <p>DRH d'établissement d'affectation qui transmettra à la direction des ressources humaines du CHU ;</p> <p><u>POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS AU CHU :</u></p> <p>Direction générale du centre hospitalier universitaire de Bordeaux Direction des ressources humaines Service du recrutement et des concours 12, rue Dubernat 33404 TALENCE cedex</p>
-------------------------	--

Fait à Talence, le 14.04.06

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,
Joël BERQUE



CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avis du 18.04.2006

OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS AU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (33)

**LE CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (33)
RECRUTE PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES
DES INFIRMIERS**

Ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier ainsi qu'aux candidats remplissant les conditions d'exercer la profession d'Infirmier.

Les lettres de candidature sont à transmettre
avant le 19 Mai 2006 inclus

à

**Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier - 33410 CADILLAC**

D.R.H. le 18 Avril 2006



**CONCOURS SUR ÉPREUVES POUR 2 POSTES DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE PROTHÈSE
DENTAIRE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	2
------------------------------------	---

ETABLISSEMENT	Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
----------------------	--

REFERENCES STATUTAIRES

CORPS : TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE	GRADE OU QUALIFICATION : TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE
---	--

DEFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :	Les techniciens de laboratoire de prothèse dentaire placés sous la responsabilité d'un cadre de santé et d'un praticien, sont chargés de l'exécution des prothèses fixes et mobiles, de l'orthodontie et de la maxillo-faciale.
---	---

TEXTES REGLEMENTAIRES REFERENCE :	DE
--	----

CONDITIONS DE NOMINATION DANS LE GRADE	CONCOURS SUR EPREUVES
---	-----------------------

ECHELLE ET REMUNERATION	INDICE	DE	Echelle indiciaire applicable aux techniciens de laboratoire de prothèse dentaire
------------------------------------	---------------	-----------	---

CONDITIONS REQUISES	D'ACCES	OU	CONCOURS SUR EPREUVES
--------------------------------	----------------	-----------	-----------------------

EXIGENCES DU POSTE

QUALIFICATIONS REQUISES	<p>✓ Conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :</p> <ul style="list-style-type: none">- jouir de ses droits civiques,- posséder la nationalité française,- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,- n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de technicien de laboratoire de prothèse dentaire,- pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.
--------------------------------	--

**COMPETENCES REQUISES
(formations ou diplômes)**

Programme des épreuves écrites sur :

ANATOMIE - PHYSIOLOGIE – MORPHOLOGIE

- Le maxillaire - la mandibule ;
- Myologie ;
- L'articulation temporo-mandibulaire et sa cinématique ;
- Arcades alvéolo-dentaires ;
- Occlusion ;
- Morphologie dentaire normale et pathologique
- Usure
- Malposition
- Perte
- Mastication.

TECHNOLOGIE

- Matériels, matériaux de laboratoire ;
- Interprétation des empreintes ;
- Techniques de fabrication en laboratoire ;
- Hygiène et Sécurité.

MISSIONS

NATURE DES EPREUVES

A/ épreuves écrites d'admissibilité : durée 3 heures, coefficient 1

- ✓ épreuve portant sur un sujet d'anatomie, de physiologie et de morphologie dentaire spécialement orienté sur la prothèse dentaire et maxillo-faciale ;
- ✓ épreuve portant sur un sujet de technologie professionnelle.

TOUTE NOTE INFÉRIEURE A 10/20 EST ELIMINATOIRE.

B/ épreuves pratiques d'admission :

- ✓ Une épreuve pratique comprenant la réalisation d'un appareil de prothèse amovible au stade de maquette en cire.

Durée : 7 heures, maximum, coefficient 1 ;

- ✓ Une épreuve pratique comprenant la réalisation d'un appareil de prothèse dentaire fixé au stade de maquette en cire.

Durée : 8 heures, maximum, coefficient 1 ;

- ✓ Une épreuve pratique comprenant la réalisation d'un dispositif de prothèse maxillo-faciale ou d'orthopédie dento-faciale au stade de maquette en cire.

Durée : 2 heures, coefficient 1.

Seuls seront déclarés définitivement reçus les candidats ayant obtenu, pour l'ensemble des épreuves, un total de points fixé par le jury et qui en aucun cas ne pourra être inférieur à 40.

**DATE DE CLOTURE DES
INSCRIPTIONS**

**Mercredi 17 mai 2006, minuit, le cachet de la poste faisant
foi**

DOCUMENTS A FOURNIR

VOIR NOTICE

EXAMEN

Date :

CONCOURS

Date(s) Mardi 6 juin 2006 : Epreuves écrites ;
Mardi 20 et mercredi 21 juin 2006 : Epreuves pratiques.

**Retrait du dossier et notice
d'information à :** Direction générale du centre hospitalier universitaire de
Bordeaux
Direction des ressources humaines
Service du recrutement et des concours
12, rue Dubernat
33404 TALENCE cedex
☎ 05.56.79.61.46.

ENVOI DU DOSSIER

POUR LES CANDIDATS EN FONCTIONS AU CHU :

DRH d'établissement d'affectation qui transmettra à la direction des
ressources humaines du CHU ;

POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS AU CHU :

Direction générale du centre hospitalier universitaire de
Bordeaux
Direction des ressources humaines
Service du recrutement et des concours
12, rue Dubernat
33404 TALENCE cedex

Fait à Talence, le 14.04.06

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,
Joël BERQUE



*CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL
SPÉCIALISÉ PEINTRE OPTION REVÊTEMENT DE SOLS*

LE CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (33)

**RECRUTE PAR VOIE DE
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES**

**UN OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE
PEINTRE
Option Revêtements de sols**

1 CAP ou BEP ou diplôme équivalent sera exigé.

Les lettres de candidature sont à transmettre
avant le 24 Mai 2005 inclus

à

**Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier - 33410 CADILLAC**

D.R.H. le 24 Avril 2006



Arrêté du 26/04/2006

**Concours d'agent des services techniques spécialité "employé(e) de maison" pour la
Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 90-715 du 1er août 1990 modifié par le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 et le décret n° 2005-1258 du 4 octobre 2005, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents des services techniques des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 26 juillet 1991 relatif aux règles générales d'organisation du concours de recrutement et de l'examen professionnel des agents des services techniques des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2006 publié au Journal Officiel du 26 avril 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire - services déconcentrés (femmes et hommes) ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Un concours pour le recrutement d'un agent des services techniques - spécialité "employé(e) de maison" - pour la sous-préfecture du Bassin d'Arcachon est ouvert selon les modalités suivantes :

* phase d'admissibilité : elle aura lieu le jeudi 15 juin 2006 à BORDEAUX

- épreuve écrite de présélection, destinée à vérifier les connaissances de base en matière d'écriture et de calcul ainsi que les capacités du candidat au raisonnement. Cette épreuve notée de 0 à 20, d'une durée d'une demi-heure (coef. 1) peut comprendre une courte rédaction ou la réponse à un questionnaire à choix multiple.

Au terme de cette épreuve, le jury dresse la liste des candidats autorisés à subir les autres épreuves du concours.

* phase d'admission : elle aura lieu le lundi 3 juillet 2006

- une épreuve pratique destinée à vérifier des connaissances ou des aptitudes selon la nature du poste à pourvoir ;

- une épreuve d'entretien avec le jury.

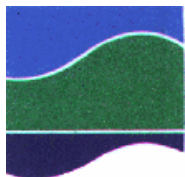
ARTICLE DEUX : La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 mai 2006 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer auprès de la Préfecture de la Gironde, bureau des ressources humaines et de la formation - section concours - Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX CEDEX

Fait à Bordeaux, le 26/04/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY





**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE DEUX POSTES DE PSYCHOMOTRICIENS POUR LE CENTRE
HOSPITALIER DE LA RÉOLE (33)**

LE CENTRE HOSPITALIER DE LA REOLE (33)

RECRUTE

PAR CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

↳ **DEUX PSYCHOMOTRICIENS**

En référence au décret n°89.609 du 1^{er} septembre 1989 portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la Fonction Publique Hospitalière.

Les candidats doivent être titulaires du Diplôme d'Etat de Psychomotricien ou titres de qualification équivalents fixés par arrêté.

La lettre de candidature et CV sont à transmettre

avant le 28 mai 2006 :

à

**Monsieur le Directeur
CENTRE HOSPITALIER
BP 111
33 190 LA REOLE**

Tel • 05 56 61 52 03

Direction des Ressources Humaines, le 27 avril 2006

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ – BP 111 – 33 192 LA REOLE CEDEX



*DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE AU CENTRE HOSPITALIER
« CHARLES PERRENS »*

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER « CHARLES
PERRENS »

- Vu le Code de la Santé Publique
- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et constituant le titre 1er du statut général des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2001-1345 du 28 Décembre 2001 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 97-374 du 18 Avril 1997 relatif à la délégation de signature,
- Vu l'instruction M 21 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 4 Juin 1999 portant nomination de Monsieur Antoine DE RICCARDIS en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens et le procès-verbal de son installation en date du 16 Août 1999,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2004 nommant Mlle LAFFORGUE en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier "Charles Perrens",
- Vu l'organigramme fixant les attributions des membres de l'équipe de direction,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée, à compter du 3/04/06, à Mademoiselle Nathalie LAFFORGUE, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et décisions relatifs à la gestion de la Maison d'Accueil Spécialisée.

Sont exclus de la présente délégation :

- ✓Les documents relatifs aux budgets, décisions modificatives et comptes,
- ✓Les emprunts,
- ✓Les actes relevant de la compétence du comptable matière,
- ✓Les marchés publics au-delà de 4.000 €, les baux et actes notariés,
- ✓Les actes de gestion du personnel relevant de la Direction des Ressources Humaines (nomination, avancement, fins de fonction, sanctions),
- ✓Les travaux amortissables,
- ✓Les actions judiciaires,
- ✓Les notes de service.

Les dépenses engagées ne peuvent l'être que dans la limite des crédits inscrits au compte de résultat prévisionnel annexe « MAS » ou pour les crédits d'équipement dans la limite des sommes allouées annuellement à la MAS.

ARTICLE 2

En cas d'absence de Mademoiselle Nathalie LAFFORGUE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions à Monsieur François SADRAN, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

ARTICLE 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration, notifiée au Comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment conformément au Décret n° 92-783 du 6 Août 1992.

Fait à Bordeaux, le 11 Avril 2006

Le Directeur,
A. DE RICCARDIS



Arrêté du 27/04/2006

**Délégation de signature à M. René PARTOUCHE,
Sous-Préfet de LESPARRÉ-MEDOC**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2006, portant modification des limites d'arrondissement dans le département de la Gironde ;

VU le décret du 28 juillet 2005, nommant M. René PARTOUCHE, sous-préfet de LESPARRÉ-MEDOC ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. René PARTOUCHE, sous-préfet de LESPARRÉ-MEDOC, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE

1. Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales: signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif;
2. Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
3. Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
4. Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

1. Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
2. Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;
3. Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
4. Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
5. Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;
6. Autorisation d'usage des haut-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
7. Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
8. Arrêtés préfectoraux réglementant la circulation,

- à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - autorisation de circulation des petits trains routiers.
9. Arrêtés autorisant :
- les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
10. Agrément de gardes particuliers,
11. Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
12. Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
13. Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
14. Délivrance des licences de chasse aux étrangers non résidant en France,
15. Certificats de gage et attestations de non-gage;
16. Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
17. Polices municipales :
- conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale, de suspension et de retrait de ces agréments.
18. Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Télé@Carte-Grise.
19. Transport de corps à l'étranger;
20. Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

1. Délivrance des cartes d'identité des maires;
2. Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 Euros,
3. Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
4. Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
5. Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
6. Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
7. Hommages publics,
8. Cimetières (création, agrandissement, translation),
9. Création de chambres funéraires;
10. Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
11. Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
12. Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-déléguables;
13. Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;
14. Attribution de logements aux fonctionnaires;
15. Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
16. Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
17. Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
18. Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
19. Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de LESPARRÉ-MEDOC;

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. le sous-préfet de LESPARRÉ-MEDOC, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à M. le sous-préfet de LESPARRÉ-MEDOC, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :

- ✓ Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
- ✓ Transport de corps à l'étranger
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est également donnée à M. René PARTOUCHE, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. René PARTOUCHE, sous-préfet de LESPARRÉ-MEDOC, délégation de signature est donnée à M. Patrick NEVEUX, attaché, secrétaire général de la sous-préfecture de LESPARRÉ-MEDOC, à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de LESPARRÉ-MEDOC, sauf en ce qui concerne :

- ✓ L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Les réquisitions de logement.
- ✓ Les délivrances des cartes d'identité des maires
- ✓ Les hommages publics.

ARTICLE 6 - Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux:

- ✓ Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
- ✓ Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.

ARTICLE 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NEVEUX, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 du présent arrêté sera exercée par Mme Chantal GUEGUEN, secrétaire administratif, chef de la section réglementation - administration générale et M. ANDREI, secrétaire administratif, chef de la section des relations avec les collectivités territoriales - en fonction à la sous-préfecture de LESPARRÉ-MEDOC, à l'effet de signer les actes suivants :

- ✓ Cartes nationales d'identité et passeports
- ✓ Permis de chasser
- ✓ Correspondances ne comportant pas de décision et bordereaux d'envoi des dossiers pour consultation des services administratifs.
- ✓ Livrets de circulation des caravaniers, livrets spéciaux de circulation des forains, carnets de circulation des nomades, récépissés de déclaration et cartes de marchands ambulants.
- ✓ Récépissés de déclarations des associations de la Loi de 1901.
- ✓ Présidence et convocation de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, à l'exception des établissements de la 1ère catégorie, et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de LESPARRÉ-MEDOC.
- ✓ Procès-verbaux d'examen de secouriste.
- ✓ Récépissés de déclarations des installations classées.
- ✓ Visas des délibérations des associations syndicales de propriétaires et associations foncières de remembrement.
- ✓ Certificats de gage et attestations de non-gage

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de LESPARRÉ-MÉDOC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA GIRONDE
SECRETARIAT GENERAL
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté du 27/04/2006

**Délégation de signature à M. Michel CRECHET,
Sous-Préfet de BLAYE**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2006, portant modification des limites d'arrondissement dans le département de la Gironde;

VU le décret du 16 septembre 2004, nommant M. Michel CRECHET, sous-préfet de BLAYE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. Michel CRECHET, sous-préfet de BLAYE, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, dans les domaines suivants:

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE

- ✓ Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales: signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif;
- ✓ Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
- ✓ Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
- ✓ Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
- ✓ Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;

- ✓ Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;
- ✓ Autorisation d'usage des haut-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
- ✓ Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
- ✓ Arrêtés préfectoraux réglant la circulation,
 - à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - autorisation de circulation des petits trains routiers.
- ✓ Arrêtés autorisant:
 - les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
- ✓ Agrément de gardes particuliers,
- ✓ Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
- ✓ Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- ✓ Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
- ✓ Délivrance des licences de chasse aux étrangers non résidant en France,
- ✓ Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
- ✓ Polices municipales
 - conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale.
- ✓ Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Tél@Carte-Grise.
- ✓ Certificats de gage et attestations de non-gage;
- ✓ Transport de corps à l'étranger;
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes d'identité des maires;
- ✓ Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 Euros,
- ✓ Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
- ✓ Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
- ✓ Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
- ✓ Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
- ✓ Hommages publics,
- ✓ Cimetières (création, agrandissement, translation),
- ✓ Création de chambres funéraires;
- ✓ Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
- ✓ Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
- ✓ Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non déléguables;

- ✓ Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;
- ✓ Attribution de logements aux fonctionnaires;
- ✓ Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
- ✓ Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
- ✓ Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
- ✓ Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
- ✓ Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de BLAYE;

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. le sous-préfet de BLAYE, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à M. le sous-préfet de BLAYE lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après:

- ✓ Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
- ✓ Transport de corps à l'étranger
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est également donnée à M. Michel CRECHET, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 53-43-23 du budget du ministère de l'intérieur;

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CRECHET, sous-préfet de BLAYE, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATTEBEKE, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de BLAYE à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de BLAYE, sauf en ce qui concerne:

- ✓ L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Les réquisitions de logement.

ARTICLE 6 - Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux :

- ✓ Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
- ✓ Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.

ARTICLE 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CATTEBEKE, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 du présent arrêté sera exercée par M. Serge SOUCHERE, secrétaire administratif en fonction à la sous-préfecture de BLAYE, à l'exception des matières visées à l'article 4 et relatives aux décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits délégués au titre du chapitre 0108 articles 53-43-23 du budget du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de BLAYE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA GIRONDE
SECRETARIAT GENERAL
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté du 27/04/2006

Délégation de signature à Mme Maryse MORACCHINI, Sous-Préfète de LIBOURNE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU le décret du 12 février 2003, nommant Mme Maryse MORACCHINI, sous-préfète de LIBOURNE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à Mme Maryse MORACCHINI, sous-préfète de LIBOURNE, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE

- ✓ Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales : signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif ;
- ✓ Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
- ✓ Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
- ✓ Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
- ✓ Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;
- ✓ Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;

- ✓ Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;
- ✓ Autorisation d'usage des haut-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
- ✓ Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
- ✓ Arrêtés préfectoraux réglant la circulation,
 - à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - autorisation de circulation des petits trains routiers.
- ✓ Arrêtés autorisant :
 - les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
- ✓ Agrément de gardes particuliers,
- ✓ Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
- ✓ Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- ✓ Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
- ✓ Délivrance des licences de chasse aux étrangers non résidant en France,
- ✓ Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
- ✓ Polices municipales :
 - conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale.
- ✓ Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Tél@Carte-Grise.
- ✓ Certificats de gage et attestations de non-gage;
- ✓ Transport de corps à l'étranger;
- ✓ Dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes d'identité des maires;
- ✓ Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 euros,
- ✓ Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
- ✓ Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
- ✓ Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
- ✓ Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
- ✓ Hommages publics,
- ✓ Cimetières (création, agrandissement, translation),
- ✓ Création de chambres funéraires;
- ✓ Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
- ✓ Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
- ✓ Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-déléguables;
- ✓ Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;

- ✓ Attribution de logements aux fonctionnaires;
- ✓ Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
- ✓ Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
- ✓ Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
- ✓ Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
- ✓ Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de LIBOURNE

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. la sous-préfète de LIBOURNE, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à Mme la sous-préfète de LIBOURNE, lors des permanences qu'elle est amenée à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :

- ✓ Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
- ✓ Transports de corps à l'étranger
- ✓ Dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est donnée à Mme Maryse MORACCHINI, sous-préfète de LIBOURNE, à l'effet de signer les actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres - Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac - Gours) du département de la Gironde.

ARTICLE 5 - Délégation de signature est également donnée à Mme Maryse MORACCHINI, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse MORACCHINI, sous-préfète de LIBOURNE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel SARLANDIE, attaché principal, secrétaire générale de la sous-préfecture de LIBOURNE à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de LIBOURNE, sauf en ce qui concerne :

- ✓ L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Les réquisitions de logement.

ARTICLE 7 - Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux :

- ✓ Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
- ✓ Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.
- ✓ Actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres - Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac - Gours) du département de la Gironde

ARTICLE 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel SARLANDIE, la délégation qui lui est conférée par l'article 6 du présent arrêté sera exercée par Mme Joëlle REVEL, attachée en fonction à la sous-préfecture de LIBOURNE, à l'exception des matières visées à l'article 5 relatives aux décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.

En cas d'absence simultanée de M. Jean-Michel SARLANDIE et de Mme Joëlle REVEL, cette délégation sera exercée par Mme RICHARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, en fonction à la sous-préfecture de LIBOURNE.

ARTICLE 9 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la sous-préfète de LIBOURNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA GIRONDE
SECRETARIAT GENERAL
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté du 27/04/2006

Délégation de signature à M. Jean-Guy MERCAN, Sous-Préfet de LANGON

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2006, portant modification des limites d'arrondissement dans le département de la Gironde;

VU le décret du 28 juillet 2005, nommant M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de LANGON ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de LANGON, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, , dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE

- ✓ Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales: signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif;
- ✓ Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
- ✓ Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
- ✓ Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
- ✓ Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;
- ✓ Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;
- ✓ Autorisation d'usage des haut-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
- ✓ Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
- ✓ Arrêtés préfectoraux réglementant la circulation,
 - à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - autorisation de circulation des petits trains routiers.
- ✓ Arrêtés autorisant:
 - les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aéroplanes ultralégers motorisés (ULM)
- ✓ Agrément de gardes particuliers,
- ✓ Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
- ✓ Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- ✓ Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
- ✓ Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
- ✓ Polices municipales :
 - conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale.
- ✓ Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Télé@Carte-Grise.
- ✓ Délivrance des permis de conduire,
- ✓ Délivrance des cartes grises,
- ✓ Certificats de non-gage.
- ✓ Transport de corps à l'étranger;
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes d'identité des maires;
- ✓ Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 Euros,
- ✓ Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
- ✓ Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
- ✓ Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
- ✓ Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
- ✓ Hommages publics,
- ✓ Cimetières (création, agrandissement, translation),
- ✓ Création de chambres funéraires;

- ✓ Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
- ✓ Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
- ✓ Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-déléguables;
- ✓ Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;
- ✓ Attribution de logements aux fonctionnaires;
- ✓ Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
- ✓ Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
- ✓ Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
- ✓ Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de Langon;

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. le sous-préfet de LANGON, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à M. le sous-préfet de LANGON, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :

- ✓ Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
- ✓ Transport de corps à l'étranger
- ✓ Délégation aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est également donnée à M. Jean-Guy MERCAN, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur ;

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de LANGON, délégation de signature est donnée à Mme Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD, attachée principale, secrétaire général de la sous-préfecture de LANGON, à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de LANGON, sauf en ce qui concerne :

- ✓ L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Les réquisitions de logement.

ARTICLE 6 - Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux :

- ✓ Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
- ✓ Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.

ARTICLE 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 du présent arrêté sera exercée par M. Gérard PELLICO, André MONCHANY et Mme Frédérique PERSEHAYE, secrétaires administratifs en fonction à la sous-préfecture de LANGON, à l'exception des matières suivantes :

- ✓ Section II - En matière de police générale.
 - Tous arrêtés sous-préfectoraux
- ✓ Section III - En matière d'administration générale
 - Délivrance des cartes d'identité des maires
 - Enquêtes publiques (Arrêtés prescrivant l'enquête, nomination du commissaire-enquêteur, et tous actes de procédure) sauf compétences non déléguables.

ARTICLE 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD, la compétence visée à l'alinéa 18 de la section III de l'article premier du présent arrêté, relative à la convocation et à la présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de Langon, sera exercée par M. André MONCHANY, secrétaire administratif.

ARTICLE 9 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de LANGON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA GIRONDE
SECRETARIAT GENERAL
Pôle Juridique Interministériel

Arrêté du 27/04/2006

Délégation de signature à M. Philippe RAMON, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde - chargé du Bassin d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU le décret du 13 janvier 2005 nommant M. François PENY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

VU le décret du 24 février 2006, nommant M. Philippe RAMON, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. Philippe RAMON, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde, chargé du bassin d'Arcachon, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites des communes du Bassin d'ARCACHON, comprises dans les cantons d'AUDENGE, de LA TESTE, d'ARCACHON et de BELIN-BELIET, dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE

- ✓ Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales: signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif;
- ✓ Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
- ✓ Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
- ✓ Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes professionnelles;
- ✓ Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;
- ✓ Autorisation de courses pédestres, cyclistes, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur les communes du Bassin d'ARCACHON ;
- ✓ Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
- ✓ Arrêtés préfectoraux autorisant la circulation des petits trains routiers.
- ✓ Arrêtés autorisant:
 - les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélisturfaces,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
- ✓ Agrément de gardes particuliers,
- ✓ Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- ✓ Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
- ✓ Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 3332-15 du Code de la santé publique) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
- ✓ Polices municipales
 - conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale.
- ✓ Transport de corps à l'étranger;
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération.
- ✓ Délivrance des cartes grises;
- ✓ Délivrance des permis de conduire;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints;
- ✓ Mandatement d'office des dépenses obligatoires des communes au titre de l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales;
- ✓ Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles;
- ✓ Contrôle "a priori" des actes des ASA et des AFR;
- ✓ Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros;
- ✓ Hommages publics;

- ✓ Cimetières (création, agrandissement, translation);
- ✓ Création de chambres funéraires;
- ✓ Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
- ✓ Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
- ✓ Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-déléguables;
- ✓ Ouvertures d'enquêtes publiques en vue du transfert, dans le domaine public communal, de voies privées ouvertes à la circulation publique, dans un ensemble d'habitations;
- ✓ Attribution de logements aux fonctionnaires;
- ✓ Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
- ✓ Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
- ✓ Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
- ✓ Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
- ✓ Présidence de la commission de sécurité et d'accessibilité.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. Philippe RAMON, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à M. Philippe RAMON, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :

- ✓ Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
- ✓ Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
- ✓ Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
- ✓ Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- ✓ Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
- ✓ Transport de corps à l'étranger
- ✓ Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est également donnée à M. Philippe RAMON, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23, 43 et 53, du budget du ministère de l'intérieur, à l'exception des contrats de recrutement de vacataires.

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RAMON, sous-préfet, délégation de signature est donnée à Mme Françoise COURALET, attaché du cadre national des préfetures, à l'effet de signer toutes les décisions (sous réserve des dispositions du 2ème alinéa du présent article) dans la limite des cantons d'AUDENGE, de LA TESTE, d'ARCACHON et de BELIN-BELIET.

Sont exclues de cette délégation de signature, les décisions relatives aux matières suivantes :

Section II - En matière de police générale :

- ✓ L'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- ✓ Les réquisitions de logement.

Section III - en matière d'administration générale :

- ✓ Délivrance des cartes d'identité des maires
- ✓ Hommages publics

Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2 et 4 ci-dessus et relatives aux :

- ✓ Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
- ✓ Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;

- ✓ Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;

-Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise COURALET, la délégation qui lui est conférée par l'article 6 du présent arrêté sera exercée par Mme Agnès CAROL, secrétaire administratif de classe supérieure et, en cas d'absence, par Mme Pascale MORTIER, secrétaire administratif de classe supérieure.

ARTICLE 7 - Délégation de signature est donnée à Mme Marielle ZANINI, secrétaire administratif de classe normale, à l'effet de signer toutes décisions dans la limite des huit communes comprises dans le canton d'Audenge, dans les domaines suivants:

- ✓ - Délivrance des cartes de marchands non sédentaires et attestations provisoires pour les marchands ambulants saisonniers;
- ✓ - Délivrance des livrets et des carnets de circulation pour les personnes sans domicile fixe;
- ✓ - Délivrance des récépissés de déclaration, modification et de dissolution d'associations;
- ✓ - Traitement des cartes nationales d'identité.
- ✓ -Délivrance des attestations provisoires du permis de conduire

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet chargé du bassin d'Arcachon , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 18/04/2006

**Délégation de signature à M. Claude CATTO, Commissaire divisionnaire, Directeur
Interrégional de Police Judiciaire - Orléans**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,
VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégué pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,
VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire),
VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 29 juillet 2003 nommant Monsieur Claude CATTO, commissaire divisionnaire en qualité de Directeur du Service Régional de Police Judiciaire d'Orléans à compter du 25 avril 2003 (régularisation)
SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude CATTO, commissaire divisionnaire Directeur Interrégional de Police Judiciaire à Orléans pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité du Service Régional de Police Judiciaire d'Orléans et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45 800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CATTO la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Monsieur Dominique ABBENANTI Commissaire principal, adjoint au directeur interrégional de la police judiciaire d'Orléans.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CATTO, la délégation sera exercée par Monsieur Jean-Pierre BLANGUERIN commissaire divisionnaire, pour le budget alloué au Service Régional de la Police Judiciaire de Limoges.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre BLANGUERIN, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur François BERNARD, commissaire principal.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CATTO, la délégation sera exercée par Monsieur Patrick MARTINEAU, commissaire de police, pour le budget alloué à l'antenne de police judiciaire de Poitiers. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MARTINEAU, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Gérard MAGNE, commandant de police échelon fonctionnel.

ARTICLE 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense, Le Directeur Interrégional de la Police Judiciaire d'Orléans, le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du SGAP Sud-ouest et le Trésorier Payeur Général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 18/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-
OUEST
Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 18/04/2006

**Délégation de signature à Monsieur Jean Claude LESPAGNE, Directeur Zonal des
CRS Sud-ouest**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,
VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,
VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire)
VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 3 février 2004 nommant Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, commissaire divisionnaire en qualité de Directeur Zonal des CRS Sud-ouest à Bordeaux, à compter du 1er mars 2004.
SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, commissaire divisionnaire, directeur zonal des CRS Sud-ouest à Bordeaux pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité de la Direction Zonale des CRS Sud-ouest à Bordeaux et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45 800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Laurent TARASCO, directeur zonal adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TARASCO, la délégation sera exercée par M. Jean-Luc HADJADJ, commissaire de police, et par M. Jean Louis MARZINOTTO, commandant de police.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Jacques BES, chef de la CRS n° 14 concernant l'activité de la CRS n° 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BES, la délégation sera exercée par M. Jocelyn JEANNEAU, capitaine de police et pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Michel BAUDUIN, lieutenant de police et par M. Sébastien THOUMELIN, lieutenant de police.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Bernhardt ZAPOLSKI, chef de la CRS n° 17 concernant l'activité de la CRS n° 17.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhardt ZAPOLSKI, la délégation sera exercée par M. Philippe GEORGES, capitaine de police et pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300€ seulement, par M. Michel LEMINDU, brigadier chef, par M. José LEROY, gardien de la paix et par Marie-José RAHYR, adjoint administratif.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Richard MAISONNAVE, chef de la CRS n° 18 concernant l'activité de la CRS n°18.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard MAISONNAVE, la délégation sera exercée par M. Charles PALY, capitaine de police et pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Christian AUBRY, brigadier major, par M. Daniel ROULEAUD brigadier-chef et par M. Lilian EYRARD, brigadier chef.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Didier LEPOGAM, chef de la CRS n° 19, concernant l'activité de la CRS n° 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LEPOGAM, la délégation sera exercée par M. Eric ANTOINE, capitaine de police, par M. Gabriel BOUYER, brigadier de police et pour les engagements juridiques jusqu'à 2 300 € seulement, par M. Xavier ABEL, brigadier-chef, et pour les liquidations des dépenses seulement, par M. Philippe FACOMPRES, brigadier de police et par M. R. BOUTIN, lieutenant de police et par M. R. SANCHEZ, brigadier major.

ARTICLE 7: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Michel FRAY, chef de la CRS n° 20 concernant l'activité de la CRS N° 20.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FRAY, la délégation sera exercée par M. Eric LAPLAUD, capitaine de police et par M. Bruno DANDRIEUX, brigadier chef ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Jean-François FLAUD, brigadier-chef, par M. Patrick JAMONNEAU, brigadier-chef.

ARTICLE 8: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Alain COLANGELO, chef de la CRS n° 22 concernant l'activité de la CRS n° 22.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain C OLANGELO, la délégation sera exercée par M. Jean-Marc PLATEL, capitaine de police pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Frédéric SEVERINO, lieutenant de police, par M. Patrick FAVARD, brigadier major et par M. Guillaume ERNY, brigadier de police.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Edgar CEBO, chef de la CRS N° 24, concernant l'activité de la CRS N° 24.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edgar CEBO, la délégation sera exercée par M. François AILLOT, capitaine de police et M. Philippe BIREMONT, lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Frédéric ROSSIGNOL, lieutenant de police et par M. Francis RIARD, brigadier major et pour les engagements juridiques des dépenses jusqu'à 2300 € seulement par M. Philippe LATASTE, brigadier chef.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur André AMBERT, chef de la CRS n° 25 concernant l'activité de la CRS n° 25.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André AMBERT, la délégation sera exercée par M. Mohamed BELGACIMI, capitaine de police et par M. Patrick REY, lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Olivier SOCCAROS, brigadier chef et par M. Patrick IHUELLO, brigadier de police ; pour les engagements juridiques jusqu'à 2300 € seulement par M. Laurent PAJOT, sous-brigadier ; pour la liquidation des dépenses seulement par M. Jean Michel NORET, brigadier major.

ARTICLE 11: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Paul MAYOR, chef de la CRS n° 26 concernant l'activité de la CRS n° 26

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul MAYOR, la délégation sera exercée par M. Philippe MEURILLON, capitaine de police et M. Thierry GUISEPPIN, lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Jean-Paul DALL'AGLIO, brigadier chef et par M. Gilbert MARRO, brigadier-chef.

ARTICLE 12: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Jean-Pierre BAUX, chef de la CRS n° 27 concernant l'activité de la CRS n° 27

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BAUX, la délégation sera exercée par M. Patrick CARTANA, capitaine de police et M. Jean-Marie JEGOUREL, brigadier major ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Alain DEDIEU, brigadier chef et par M. Jacques MEYSONNIER, brigadier-chef.

ARTICLE 13: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Jean-Marc JACOB, chef de la CRS n° 28 concernant l'activité de la CRS n° 28

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-marc JACOB, la délégation sera exercée par M. Yves TEMPLIN, capitaine de police et M. Stéphane BOURGADE, lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Jacques VINCENT, lieutenant de police et par M. Didier TOURNIE, brigadier-chef.

ARTICLE 14: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Yves RAMARE, chef de la CRS n° 29 concernant l'activité de la CRS n° 29

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves RAMARE, la délégation sera exercée par M. Dominique BELLON, capitaine de police et M. Louis PIQUEMAL, lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Patrick BASQUE, brigadier de police, par M. Jean-Louis GABAS, sous-brigadier et par M. Lionel MAILHES, gardien de la Paix.

ARTICLE 15: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Alain GABENS, chef de la délégation des CRS de Midi-Pyrénées concernant l'activité de la délégation des CRS de Midi-Pyrénées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GABENS, la délégation sera exercée par M. Patrick RAULET, brigadier major ; pour les engagements juridiques des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Dominique PEDELGRADE, brigadier-chef et par M. Jean-Baptiste TILHAC, sous-brigadier

ARTICLE 16: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Philippe COUPE, chef de la délégation des CRS des Pyrénées Atlantiques concernant l'activité de la délégation des CRS des Pyrénées Atlantiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COUPE, la délégation sera exercée par M. Alex PERRIER, brigadier major et M. Eric BONHOMME, brigadier-chef ; pour les engagements juridiques et la liquidation des dépenses jusqu'à 2300 € seulement, par M. Damien AZZOPARDI, brigadier-chef et par M. Bruno DESVIGNES, brigadier-chef.

ARTICLE 17: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Monsieur Serge BATTISTELLA, directeur du centre de formation de Toulouse concernant l'activité du centre de formation de Toulouse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BATTISTELLA, la délégation sera exercée par M. Arnaud JULIEN, capitaine de police et par M. Jean-Marc SAJUS, brigadier-major.

ARTICLE 18: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Gilbert LAFFARGUE, Chef de la CRS Autoroutière Aquitaine concernant l'activité de la CRS Autoroutière Aquitaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert LAFFARGUE, la délégation sera exercée par M. Pierre André LHERM, capitaine de police et par M. Pascal GENSOUS, lieutenant de police.

ARTICLE 19: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur William LLISO, Chef de la Compagnie de l'Unité motocycliste zonale concernant l'activité de la Compagnie de l'Unité Motocycliste zonale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William LLISO, la délégation sera exercée par M. Jean-Marc MOREAU, brigadier major et par M. Patrick CASTAING, brigadier chef.

ARTICLE 20: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Dominique SAIGNER, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 14 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n°14.

ARTICLE 21: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Rodolphe RICHER, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 18 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n°18.

ARTICLE 22: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Jean Marie DJABALLAH, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 19 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n°19

ARTICLE 23: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Patrick LAFFERRIERE, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 22 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n°22.

ARTICLE 24: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Serge TOUYA, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 25 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n°25.

ARTICLE 25: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Claude LEINER, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 26 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n° 26.

ARTICLE 26: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude LESPAGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Jean-Marc JACOB, Chef du détachement de l'unité motocycliste zonale n° 28 concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale n° 28.

ARTICLE 27 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 28 : Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense, le directeur zonal des CRS Sud-ouest à Bordeaux, le Directeur de l'Administration générale et des finances du SGAP Sud-ouest et le Trésorier payeur général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 18/04/2006

**Délégation de signature à M. Philippe JALOUNEIX, commissaire divisionnaire,
Directeur Zonal de la Police aux Frontières du Sud-Ouest**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,
VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,
VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire)
VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 1999 nommant Monsieur Philippe JALOUNEIX, Commissaire divisionnaire en qualité de Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone de défense Sud-Ouest,
SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe JALOUNEIX, commissaire divisionnaire Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone de Défense Sud-ouest pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité de la Direction Zonale de la Police aux Frontières de la Zone de Défense Sud-ouest et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45 800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe JALOUNEIX, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Freddy SAUVAITRE, Commissaire divisionnaire, Directeur Zonal adjoint, ainsi que :

- Mme Catherine CHEMIN, Directeur départemental de la police aux Frontières de la Charente-Maritime
- M. Alfred ALTENBURGER, Directeur départemental de la Police aux Frontières des Hautes-Pyrénées
- M. Thierry GUIGUET-DORON, Directeur Départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées Atlantiques,
- M. Thierry ASSANELLI, Directeur Départemental de la Police aux Frontières de la Haute-Garonne

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Freddy SAUVAITRE, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par Mme Evelyne NEYMON, adjoint administratif principal,
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CHEMIN, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par M. MAURISSAU, brigadier-cherf de Police.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alfred ALTENBURGER, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par M. Stéphane JEANNOT, adjoint administratif.
En cas d'absence ou d'empêchement de M; Thierry GUIGUET DORON, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par M. Yves SAINT MARTIN, commandant fonctionnel.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ASSANELLI, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par M. Jean-Claude TASCA, commandant de police.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves SAINT MARTIN, la délégation qui lui est conférée par l'article 3 sera exercée par M. Laurent BISCAYCHIPY, commandant de police.

ARTICLE 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense, le Directeur Zonal de la Police aux Frontières du Sud-ouest, le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du SGAP Sud-ouest et le Trésorier Payeur Général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 18/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-
OUEST
Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 26/04/2006

**Délégation de signature à M. Thierry MARTIN, Coordonnateur du Centre de
Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,
VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégué pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,
VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,
VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire),

VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 2003 nommant Monsieur Thierry MARTIN, commissaire principal de police en qualité Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye à compter du 1er septembre 2003

SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry MARTIN, commissaire principal, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MARTIN, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Laurent LASAFFRE, Capitaine de Gendarmerie, Chef du détachement de Gendarmerie nationale au CCPD d'Hendaye.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du SGAP Sud-ouest, le Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole d'Hendaye, et le Trésorier Payeur Général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 26/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-
OUEST
Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 26/04/2006

Délégation de signature à M. Maurice CHEVRIER, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,

VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire),

VU l'arrêté de Madame la Ministre de la Défense en date du 1er juin 2004 nommant Monsieur Maurice CHEVRIER, Chef d'Escadron de Gendarmerie en qualité Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy à compter du 1er septembre 2004,

SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Maurice CHEVRIER, Chef d'escadron de Gendarmerie Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice CHEVRIER, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Joël GROS, contrôleur principal des douanes, adjoint au coordonnateur du CCPD de Melles Pont du Roy.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du SGAP Sud-ouest, le Chef d'escadron de Gendarmerie, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy et le Trésorier Payeur Général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 26/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-
OUEST
Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 26/04/2006

Délégation de signature à M. Georges BARANNE Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Canfranc-Somport

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'administration de la police,

VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Christian VITON préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire),

VU l'arrêté de Madame la Ministre de la Défense en date du 24 décembre 2002 nommant Monsieur Georges BARANNE, Chef d'Escadron de Gendarmerie en qualité Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Melles Pont du Roy à compter du 1er juillet 2003,

SUR proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Georges BARANNE, Chef d'escadron de Gendarmerie, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Canfranc-Somport pour :

- tous les actes relatifs à l'engagement juridique des dépenses de fonctionnement concernant l'activité du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Canfranc-Somport et des pièces de liquidation des dépenses s'y rapportant, dans la limite de 45800 €, dépenses imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges BARANNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Jean-Jacques PERRON, Capitaine de Police, adjoint au coordonnateur du CCPD franco-espagnol de Canfranc-Somport.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du SGAP Sud-ouest, le Chef d'escadron de Gendarmerie, Coordonnateur du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-espagnole de Canfranc-Somport et le Trésorier Payeur Général de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 26/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT DE LA
GIRONDE

Secrétariat Général – Bureau
Administratif et Courrier

Décision du 10.04.2006

***DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA DÉLIVRANCE DES TITRES DE
RECETTE INDIVIDUELS OU COLLECTIFS EN MATIÈRE DE TAXE
LOCALE D'ÉQUIPEMENT ET DE TAXES ASSIMILÉES***

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT DE
LA GIRONDE,

- VU** l'article 14-I de la loi n° 94-112 du 9 février 1994 donnant compétence exclusive au Directeur Départemental de l'Équipement pour signer les titres de recette ;
- VU** l'article 50 de la loi de finances rectificative pour 1998, n° 98-1267 du 30 décembre 1998, qui dispose que l'autorité compétente pour signer les titres de recette, peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.
- VU** la décision donnant délégation de signature pour la délivrance des titres de recettes individuels ou collectifs en matière de taxe locale d'équipement et de taxes assimilées, en date du 30 janvier 2006 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – La décision en date du 30 janvier 2006 susvisée, est modifiée dans les conditions suivantes :

Article 1^{er} : Rajouter « M. GOZE Jérôme, Architecte et Urbaniste de l'Etat en Chef, adjoint au Directeur Départemental de l'Équipement »

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Trésorier Payeur Général et Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 10 avril 2006

Le Directeur Départemental de l'Équipement
de la Gironde,
Yves MASSENET



Arrêté modificatif du 12/04/2006

Modification de la délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, Directeur départemental de l'équipement de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics et notamment son article 20 ;

VU le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2000 nommant Monsieur Yves MASSENET, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2006 susvisé est modifié comme il suit :

"ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame Marie-Luce BOUSSETON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directrice déléguée départementale de l'équipement de la Gironde ou par Monsieur Jérôme GOZE, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, adjoint au directeur départemental de l'équipement de la Gironde."

ARTICLE 2 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, Monsieur le trésorier payeur général et Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 12/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 20/04/2006

Approbation des plans zonaux BIOTOX et PIRATOX

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la constitution de la République Française en date du 4 octobre 1958,

VU l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 modifiée portant organisation générale de la défense, incorporée dans le Code de la Défense institué par l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004,

VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n° 65-28 du 13 janvier 1965 relatif à l'organisation de la défense civile

VU le décret n° 78-78 du 25 janvier 1978 fixant les attributions du secrétaire général de la défense nationale,

VU le décret n° 2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zone,

VU le décret n° 2006-212 du 23 février 2006 relatif à la sécurité des activités d'importance vitale,

VU le plan gouvernemental d'intervention en cas de menace ou d'acte terroriste de nature chimique "PIRATOX" n° 10286/SGDN/PSE/PPS/CD du 3 octobre 2003

VU le plan gouvernemental d'intervention en cas de menace ou d'acte terroriste de nature biologique "BIOTOX" n° 10287/SGDN/PSE/PPS/CD du 3 octobre 2003

VU le plan gouvernemental VIGIPIRATE n° 10100/SGDN/PSE/PPS/CD approuvé par le Premier Ministre le 17 mars 2003,

VU l'instruction générale interministérielle n° 1300/SGDN/PSE/PPS/SSD sur la protection du secret de défense nationale du 25 août 2003,

VU l'instruction ministérielle d'application des plans d'intervention gouvernementaux BIOTOX et PIRATOX n° 15/HFDA/CD du 2 mai 2005,

VU la circulaire interministérielle NOR INT E 0430023J du 10 juin 2004 relative à la mise en oeuvre opérationnelle du plan gouvernemental VIGIPIRATE

CONSIDERANT qu'il est indispensable, dans le prolongement des plans gouvernementaux "BIOTOX " et "PIRATOX" de mettre en oeuvre des mesures de défense civile pour répondre à des menaces ou des actes terroristes de nature biologique ou chimique,

SUR PROPOSITION du Préfet, délégué pour la sécurité et la défense,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les plans BIOTOX zonal et PIRATOX zonal, annexés au présent arrêté, sont applicables à compter de ce jour,

ARTICLE 2 :

- les Préfets des régions économiques Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou Charentes
- les Préfets des départements de la zone de défense Sud-ouest (Ariège, Aveyron, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn et Garonne, Vienne, Haute-Vienne)
- le Préfet maritime Atlantique,
- le Préfet délégué pour la sécurité et la défense de la zone Sud-ouest
- l'Officier général de la zone de défense Sud-ouest

- l'Officier général commandant la région Aquitaine
- les directeurs des services déconcentrés de l'Etat impliqués dans sa mise en oeuvre

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20/04/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Avis du 21/04/2006

Erratum pour l'arrêté en date du 02/01/2006 concernant l'agrément pour dispenser la formation aux qualifications SSIAP accordé à SYGMA FORMATION, 65, Avenue Victor Hugo - 33110 LE BOUSCAT publié sous le n°1 du volume 1 de janvier 2006

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Au lieu de lire "Vu l'avis défavorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 9 novembre 2005", il faut lire "Vu l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 9 novembre 2005".

Le reste sans changement.

Fait à Bordeaux, le 21/04/2006



SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
REGIONALES
Coordination et contrôle de légalité

Avis du 24/04/2006

**Liste régionale des organismes de premières formations technologiques et
professionnelles éligibles à la perception de fonds en provenance de la taxe
d'apprentissage**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Conformément aux termes de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et à l'article R 119-3 du code du travail, vous trouverez ci-joint, la liste établissements dispensant une première formation technologique et professionnelle habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2006 (salaires 2005).

Fait à Bordeaux, le 24/04/2006

Conférer annexe

- ANNEXES -



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

4b Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.90.65.67 ou 05.56.90.65.59
courriel : luc.varenne@aquitaine.pref.gouv.fr
solange.goutel@aquitaine.pref.gouv.fr

LISTE DES ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

ANNEE D'HABILITATION 2006 (**salaires 2005**)

Liste actualisée au 20 avril 2006

*Liste des établissements d'enseignement dispensant
une première formation technologique et professionnelle habilités à recevoir des
subventions susceptibles de donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage
(classés par catégorie)*

liste indicative non limitative et présentant un caractère provisoire.

***NOTA : En application du décret N° 2002-597 du 24 avril 2002,
les organismes collecteurs répartiteurs de la taxe d'apprentissage
sont désormais désignés au niveau régional***

Catégorie A : niveaux V et IV : CAP, BEP, Bac Pro, Bac technologique, BP, BT

Catégorie B : niveaux III et II : DUT, BTS, licence, maîtrise

Catégorie C : niveau I : supérieur à la maîtrise

- ORGANISMES COLLECTEURS REGIONAUX

N°	ETABLISSEMENTS
	<p>CHAMBRE REGIONALE DE METIERS D'AQUITAINE C.R.M.A.</p> <p>353 Boulevard du Pdt Wilson 33073 BORDEAUX CEDEX</p>
	<p>CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AQUITAINE C.R.C.I. Aquitaine</p> <p>185 cours du Médoc B.P. 143 33042 BORDEAUX CEDEX</p>
	<p>GROUPEMENT POUR LA FORMATION DANS L'INDUSTRIE G.F.I. AQUITAINE</p> <p>Maison de l'Industrie 40 avenue Maryse Bastié B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX</p>
	<p>ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS REGION AQUITAINE A.D.F.A.-B.T.P. AQUITAINE</p> <p>Maison du bâtiment et des travaux publics – quartier du lac 33081 BORDEAUX CEDEX</p>

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ANTENNE DE MONBAZILLAC CDFAA 24		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Antenne de la Brie Monbazillac ave. Churchill-BP37 SIRET : 192400232000 26 24660 COULOUNIEIX CHAMIERIS	CPA/CAP/BEP/BAC/BTS	X	X	X			

APALT - CFA TLV		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
ZI - rue Jean Brun SIRET : 448724328000 35 24100 BERGERAC	BAC PRO/BTS	X	X	X			

ARIA AQUITAINE POUR LE CENTRE INTERPROFESSIONNEL		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
18 rue de la Résistance Place Louis de la Bardonnie BP 608 SIRET : 413870866000 30 24100 BERGERAC	BTS/BAC PRO	X	X	X			

C.F.A. DE LA CHAMBRE DE METIERS DE LA DORDOGNE		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Z.I. RUE HENRY DELUC SIRET : 182400028000 29 24750 BOULAZAC	CAP BEP BAC PRO	X	X	X			

C.F.A. DE LA VILLE DE BERGERAC		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
109, RUE DU DOCTEUR ROUX SIRET: 212400378004 03 24100 BERGERAC	CAP	X	X				

C.F.A. DE L'ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - LDT CHERCUZAC 24650 CHANCELADE		X	X				

CDFAA - 24		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
AVENUE CHURCHILL - BP 37 SIRET : 192400232000 42 24660 COULOUNIEIX CHAMIER	CPA/CAP/BEP/BAC PRO/BTSA	X	X	X			

CFA BTP 24		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Géré par l'AFPBTP 1 -3 rue du 5ème R de chasseurs SIRET : 78170241000023 24000 PERIGUEUX	CAP Brevet Professionnel	X	X				

CFA de la CCI de PERIGUEUX		CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Z.I. RUE HENRY DELUC SIRET : 182400036000 55 24750 BOULAZAC	CAP BEP BAC-PRO BTS	X	X	X			

INSTITUT RURAL D EDUCATION ET ORIENTATION		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
20 RUE BEAULIEU 24002 PERIGUEUX cedex	ESF/Bac Pro/BTSA		X	X		X	

LYCEE AGRICOLE PRIVE LE CLUZEAU		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
LE CLUZEAU SIRET : 412920829 24240 SIGOULES	4e & 3e TECHNO/BEPA/BTA		X			X	

MAISON FAMILIALE RURALE ET ORIENTATION DE LA FORCE		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
ROUTE DU PIZOU. SIRET : 781669635000 18 24130 LA FORCE	4e & 3e Technologiques/BEPA		X			X	

MAISON FAMILIALE RURALE DU RIBERACOIS - CENTRE FORMATION		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
VANXAINS SIRET : 311720395000 20 24600 VANXAINS	CAP/BEPA/BAC PRO en partenariat avec E.R.E.O Site apprentissage du CFA régional des MFR	X	X			X	

MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ET ORIENTATION DE THIVIERS		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
LA FILOLIE - BP 50 SIRET : 781740998000 13 24800 THIVIERS		4e & 3e Professionnelles/BEPA/BAC PRO Site apprentissage du CFA régional des MFR		X	X			X	
CFA des Maisons familiales et rurales Site de Jarijoux		ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
24 750 CHAMPCEVINEL		BTS – site apprentissage du CFA régional des MFR		X		X		X	
LYCEE AGRICOLE La Peyrouse		ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
AVENUE CHURCHILL BP 22 SIRET : 192400232000 18 24660 COULOUNIEIX CHAMIER		BEP/CAP/BAC PRO/BAC TECHNO/BTS			X	X			
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE LEGTA de BERGERAC		ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
DOMAINE DE LA BRIE SIRET : 192411114000 15 24240 MONBAZILLAC		3è/4è/CPA/BEPA/BAC PRO/BAC TECHNO/BTA			X			X	
ACIFOP POUR L ECOLE SUPERIEURE D ACHATS ET APPROVISIONNEMENT		ETABLISSEMENT PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 RUE RAGUENEAU 24100 BERGERAC						X			
ASSOCIATION LE ROCHER DE GUYENNE-C.E.T. La Rousselière		ETABLISSEMENT PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
RUDEAU-LADOSSE SIRET : 781669205000 10 24340 MAREUIL		FORMATIONS PRE-PROFESSIONNELLES			X				
CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE		ETABLISSEMENT PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
CLAIRVIVRE SIRET : 262406002000 10 24160 SALAGNAC		Formation professionnelle niveau V			X				
CENTRE TECHNIQUE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE		ETABLISSEMENT PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
19 RUE CANDILLAC SIRET : 35157290400057 24100 BERGERAC		BOURSES UNIQUEMENT CAP			X				X
COLLEGE LYCEE ST JOSEPH SARLAT		ETABLISSEMENT PRIVE							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BD EUGENE LE ROY BP 173 SIRET : 781733159000 11 24200 SARLAT LA CANEDA		BEP			X				

COLLEGE PRIVE NOTRE DAME		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Cluzeau SIRET : 334687800 3 24240 SIGOULES	SEGPA		X				
E.P.S.E.C.O.		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
PLACE DU MARCHE COUVERT SIRET : 314136870000 32 24100 BERGERAC	BOURSES UNIQUEMENT/BTS/BEP		X	X			X
ECOLE DE SAVIGNAC		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BOURG SIRET :18240036000 97 24420 SAVIGNAC LES EGLISES	BOURSES- formation BAC+5				X		
ECOLE DE SOINS INFIRMIERS (CENTRE HOSPITALIER PX)		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
80, AVENUE GEORGES POMPIDOU 24000 PERIGUEUX				X			
INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL ROSETTE II		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
LES PAPILLONS BLANCS 6 Av. Paul PAINLEVE 24112 BERGERAC CEDEX SIRET : 775569825000 26	FORMATION PRE-PROFESSIONNELLE		X				
INSTITUT STE MARTHE ST FRONT LYCEE TECHNIQUE		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
74 AVENUE PASTEUR 24100 BERGERAC	BAC		X				
LYCEE PROFESSIONNEL STE MARTHE ST FRONT		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
74 AV PASTEUR 24100 BERGERAC SIRET : 37935911000010	BEP/CAP/BAC PRO		X				X
LYCEE Technologique Professionnel de la CCI de PERIGUEUX		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Z.I. avenue Henri Deluc 24750 BOULAZAC SIRET : 182400036000 71	BEP/BAC PRO/ BTN		X				
INSTITUT MEDICO EDUCATIF BAYOT SARRAZI		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 3066 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES SIRET : 423494335001 06	FORMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				

FONDATION JOHN BOST		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Bourg 24130 LA FORCE SIRET :			X				
INSTITUT EDUCATIF DE CADILLAC		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Bourg 24130 LE FLEIX SIRET : 775563190000 62	CAP		X				
INSTITUT MEDICO EDUCATIF		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Lieu dit Marcillac 24200 MARCILLAC SAINT QUENTIN SIRET : 781732979001 20	FORMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				
ASSOCIATION LE ROCHER DE GUYENNE CET La Rousselière		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rudeau-Ladosse 24340 MAREUIL SIRET : 781669205000 10	FORMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				
INSTITUT MEDICO EDUCATIF Le Chateau		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Château de Neuvic 24190 NEUVIC SIRET : 321176562000 49	FORMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				
ECOLE DE SOINS INFIRMIERS (CENTRE HOSPITALIER PX)		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
80, AVENUE GEORGES POMPIDOU 24000 PERIGUEUX				X			
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR "ALLIANCE EUROPEENNE"		ETABLISSEMENT PRIVE SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
39-41 rue Louis Mie 24000 PERIGUEUX SIRET : 410355267000 15	BTS/DEES			X	X		
INSTITUTION PRIVEE ST JOSEPH		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
23, AVENUE GEORGES POMPIDOU 24000 PERIGUEUX SIRET : 781702329000 17	BAC/PREPA H.E.C			X			
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT VINCENT DE PAUL		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
23, AVENUE GEORGES POMPIDOU 24000 PERIGUEUX SIRET : 781702329000 17	BEP		X				
INSTITUT EDUCATIF LES MARRONNIERS		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Les Junies 24130 PRIGONRIEUX SIRET : 781703442000 74	FORMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				

COLLEGE PRIVE MIXTE NOTRE DAME		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
8 rue Couleau 24600 RIBERAC SIRET : 781710546000 16	4ème et 3ème Technologique		X				
CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
CLAIRVIVRE 24160 SALAGNAC SIRET : 262406002000 10	Formation Professionnelle niveau V		X				
MAISON FAMILIALE RURALE ORIENTATION DE SALIGNAC EYVIGUES		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Place du Champs de Mars 24590 SALIGNAC EYVIGUES SIRET : 334732815000 17	4é et 3é enseignement agricole BEPA		X			X	
COLLEGE LYCEE ST JOSEPH		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Bd Eugène Leroy BP 173 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 781733159000 11	BEP		X				
INSTITUT MEDICO EDUCATIF Fondation de Selves		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Château de Loubejac 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 262406051000 17	CAP en APPRENTISSAGE	X	X				
INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL Jean LECLAIRE		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 bis rue Montaigne 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 781732979000 13	FORMMATIONS PRE- PROFESSIONNELLES		X				
ECOLE DE SAVIGNAC		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Bourg 24420 SAVIGNAC LES EGLISES SIRET : 18240036000 97	BOURSES – Formation BAC+ 5				X		
COLLEGE PRIVE NOTRE DAME		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Cluzeau 24240 SIGOULES SIRET : 334687800 3	SEGPA		X				
INSTITUT EDUCATIF PAUL WILHELM		ETABLISSEMENT PRIVE					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Château de la Grange 24800 ST JORY DE CHALAIS	FORMATION PRE- PROFESSIONNELLE		X				

COLLEGE PIERRE FANLAC		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 avenue Eugène Leroy 24170 BELVES SIRET : 192409621000 13	SEGPA		X				
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
7 rue Félix Faure 24100 BERGERAC SIRET : 172404311000 83	20 % du hors quota					X	
COLLEGE EUGENE LEROY		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Alexis Carrel 24100 BERGERAC SIRET : 192401198000 10	SEGPA		X				
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'ALBA		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
4 rue Charles Gonthier 24100 BERGERAC SIRET : 192400057000 18	CAP/BEP/BAC PRO/BAC PRO Section Apprentissage	X	X			X	
LYCEE MAINE DE BIRAN		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
108 rue Valette 24100 BERGERAC SIRET : 192400059000 15	BAC/BTS		X	X			
LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL DE NAILLAC – Jean Capelle		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue du Maréchal Leclerc 24100 BERGERAC SIRET : 192400007500 11	CAP/BEP/BAC PRO		X			X	
LYCEE PROFESSIONNEL DU BATIMENT DE CHARDEUIL		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
24420 COULAURES SIRET : 192400125000 14	CAP/BEP/BAC PRO/BP Section Apprentissage	X	X			X	
COLLEGE JEAN MOULIN		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
bd Jean Moulin 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES SIRET : 192400471000 12	SEGPA		X				
LYCEE GIRAULT DE BORNEUIL		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
bd A Dupuy n° 10 24160 EXCIDIEUIL SIRET : 192400133000 18	BAC TECHNO		X				
COLLEGE MAX BRAMERIE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Le Bourg 24130 LA FORCE SIRET : 192400539000 16	SEGPA		X				

COLLEGE JEAN ROSTAND		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
26 bis avenue Georges Pompidou 24700 MONTPON MENESTEROL SIRET : 192401172000 15	3ème technologique		X				
COLLEGE ALCIDE DUSSOLIER		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Jules Ferry 24300 NONTRON SIRET : 192410413000 12	SEGPA		X				
LYCEE ALCIDE DUSSOLIER		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Jules Ferry 24300 NONTRON SIRET : 192420216000 11	BEP/CAP/		X				
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
28 rue Kléber 24000 PERIGUEUX SIRET : 172404311001 41	20 % du Hors Quota					X	
COLLEGE MICHEL DE MONTAIGNE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
49 rue Lacombe 24000 PERIGUEUX SIRET : 192400307000 18	SEGPA		X				
LYCEE ALBERT CLAVEILLE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
80 rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX SIRET : 192400265000 18	BEP/BAC/BAC PRO/ BTS		X	X			
LYCEE BERTRAN DE BORN		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 rue Charles Mangold BP 1083 24000 PERIGUEUX SIRET : 192400240000 11	BAC/BTS		X	X			
LYCEE JAY DE BEAUFORT		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue de Turenne 24000 PERIGUEUX SIRET : 192401503000 11	BAC TECHNO/BTS		X	X			
LYCEE LAURE GATET		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
25 avenue Georges Pompidou BP 3085 24000 PERIGUEUX SIRET 192400257000 15	BAC TECHNO/BTS		X	X			
LYCEE PROFESSIONNEL GOUR DE L'ARCHE Léonard de Vinci		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Chemin de Saltgourde 24000 PERIGUEUX SIRET : 192409845000 18	BEP/BAC PRO		X				

LYCEE PROFESSIONNEL PABLO PICASSO		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
64 avenue Georges Pompidou BP 4083 24000 PERIGUEUX SIRET : 192400281000 15	BEP/BAC PRO		X				
COLLEGE ARNAUD DANIEL		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Couleau 24600 RIBERAC SIRET : 192410116000 11	SEGPA		X				
LYCEE POLYVALENT REGIONAL ARNAUD DANIEL		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Couleau 24600 RIBERAC SIRET : 192400323000 15	BAC TECHNOLOGIQUE		X				
LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL ARNAUD DANIEL		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Couleau 24600 RIBERAC SIRET : 192400505000 17	3ème techno/CAP/BEP/BAC PRO		X				
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Place de la Grande Rigaudie 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET :	20 % du hors quota					X	
COLLEGE LA BOETIE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Gabriel Tarde 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 192401214000 15	SEGPA		X				
LYCEE POLYVALENT REGIONAL PRE DE CORDY		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue de la Dordogne 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 192400356000 15	BAC/BTS		X	X			
LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL PRE DE CORDY		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue de la Dordogne 24200 SARLAT LA CANEDA SIRET : 192400489000 14	3ème PVP/BEP/BAC PRO		X				
COLLEGE ARTHUR RIMBAUD		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Lan Xang 24110 ST ASTIER SIRET : 192406502000 18	SEGPA		X				
COLLEGE JULES FERRY		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
18 rue Jules Ferry BP 91 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU SIRET : 192400372000 12	SEGPA/3ème option technologique		X				

LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Les Plantes BP 92 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU SIRET : 192400695000 16	CPPN/SES/BEP		X				

COLLEGE LEONCE BOURLIAGUET		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
41 avenue Charles de Gaulle 24800 THIVIERS SIRET : 192400406000 18	SEGPA		X				

LYCEE PROFESSIONNEL PORTE D'AQUITAINE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
41 avenue Charles de Gaulle 24800 THIVIERS SIRET : 192400406000 18	CAP/BEP/Brevet des Métiers d'Art		X				

ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE		ETABLISSEMENT PUBLIC					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
15 Rue des Glycines (EREA) 24751 TRELISSAC SIRET192401123000 18	CAP		X				

I.U.T. PERIGUEUX (Bdx IV Université Montesquieu)		ETABLISSEMENT PUBLIC SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
39 rue Paul Mazy Pôle Universitaire 24000 PERIGUEUX SIRET : 100800002028 53	DUT/LICENCE PROFESSIONNELLE			X			

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

I - CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C	OBSERVATIONS
	C.F.A. DE LA C.O.B.A.S. 6 rue Aimé Bourdier 33120 ARCACHON	OUI	OUI			X	
	C.F.A. TRANSPORT LOGISTIQUE DE BORDEAUX - AFT - IFTIM Allée de Gascogne B.P. 32 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	OUI	OUI	OUI			
	C.F.A. DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Avenue du Port du Roi B.P. 15 33291 BLANQUEFORT CEDEX	OUI	OUI	OUI			Gestion A.F.P.B.P. Quartier du Lac BORDEAUX
	C.F.A. AGRICOLE DE LA GIRONDE Siège de BLANQUEFORT 84 rue du Gal de Gaulle B.P. 113 33294 BLANQUEFORT CEDEX	OUI	OUI	OUI			
	CFA AGRICOLE DE LA GIRONDE Site de GUJAN MESTRAS Port de la Barbautière BP 81 33470 GUJAN MESTRAS	OUI	OUI				
	CFA AGRICOLE DE LA GIRONDE Site de MONTAGNE 7 Grand Barrail 33570 MONTAGNE	OUI	OUI				
	CFA AGRICOLE DE LA GIRONDE Site de LA REOLE Place St Michel 33190 LA REOLE	OUI	OUI				
	CFA AGRICOLE DE LA GIRONDE Site de LA TOUR BLANCHE 33210 BOMMES	OUI	OUI	OUI			
	CFA AGRICOLE DE LA GIRONDE Site de PUGNAC/REIGNAC 33170 BOURG S/GIRONDE	OUI	OUI				
	CFA SANTE ANIMALE 8 avenue de Verdun 33200 Bordeaux	OUI	OUI				Lieu de formation : CFA agricole de la Gironde 84 avenue du Gal de Gaulle 33294 BLANQUEFORT CEDEX
	CFA FORMAPOSTE MIDI ATLANTIQUE 15 rue Judaïque 33065 BORDEAUX CEDEX	OUI	OUI	OUI			
	C.F.A. CHAMBRE DES METIERS DE LA GIRONDE 46 Avenue du Gal de Larminat B.P. 57 33035 BORDEAUX CEDEX	OUI	OUI	OUI			(C.F.A. Institut des Métiers 35 boulevard Albert Ier à Bordeaux)

C.F.A. DE L'ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE 76 Rue Laroche 33083 BORDEAUX	OUI	OUI	OUI			
C.F.A. BANQUE FINANCES 60/64 Cours de la Martinique 33000 BORDEAUX	OUI		OUI	OUI		
C.F.A. DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL Place André Meunier 33800 BORDEAUX	OUI	OUI	OUI			
C.F.A. REGION AQUITAINE DES PREPARATEURS EN PHARMACIE 57 cours Pasteur 33000 BORDEAUX	OUI	OUI	OUI		X	
INSTITUT CONSULAIRE DE FORMATIONS ALTERNEES - I.C.F.A. - C.F.A. DE LA C.C.I. DE BORDEAUX Rue René Cassin 33049 BORDEAUX CEDEX	OUI	OUI	OUI			
C.F.A.I. - C.F.A. DE L'INDUSTRIE A.D.A.I.A.Q. 40 Av. Maryse Bastié B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX	OUI	OUI	OUI	OUI		
C.F.A. DU VIGEAN B.P. 73 LE VIGEAN 33326 EYSINES CEDEX	OUI	OUI	OUI			
I.L.F.A. INSTITUT LIBOURNAIS DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE 7 Bis rue Max Linder - 33500 LIBOURNE	OUI	OUI	OUI		X	
C.F.A. DE LA PROPLETE 3 rue Marcel Dassault 33600 PESSAC	OUI	OUI	OUI			
CFA régional des Maisons familiales et rurales 70 avenue de l'Entre deux mers BP11 33370 FARGUES ST HILAIRE - Château de la Fiolie BP 50 24800 THIVIERS - Jarijoux 24750 CHAMPCEVINEL - Le Bourg 24600 VANXAINS - Frédignac BP 149 33390 BLAYE - Beauséjour 33190 GIRODE S/DROPT - Lagron BP4 33870 VAYRES - 10-12 Bd Clémenceau 47800 MIRAMONT de GUYENNE Fédération des MFR- CFA des MFR 70 Avenue de l'Entre Deux mers BP11 33370 FARGUES St HILAIRE OCTA : Union nationale des MFREO 58 rue Notre Dame de Lorette 75009 PARIS	OUI	OUI	OUI		X	
CFA de la MAISON DE LA PROMOTION SOCIALE 24 rue de Virecourt 33370 ARTIGUES	OUI	OUI				
CFA MULTIMETIERS GUY MAZAUDET Communauté de communes de l'Estuaire 3 Le grand Verger 33860 REIGNAC	OUI	OUI				

I.F.R.I.A. AQUITAINE 37 avenue Albert Schweitzer 33402 TALENCE CEDEX	OUI		OUI	OUI		
Association de gestion du CFA Sport, Animation, Tourisme, Loisirs 653 Cours de la Libération 33400 TALENCE	OUI	OUI				

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Collèges

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B.	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE C. MASSE Avenue Pierre Barre 33440 AMBARES ET LAGRAVE		OUI				3 ^{ème} insertion
	COLLEGE A. LAHAYE 1 Avenue de l'Espérance 33510 ANDERNOS LES BAINS		OUI				SEGPA
	COLLEGE MANON CORMIER Rue du 19 Mars 1962 33530 BASSENS		OUI				SEGPA
	COLLEGE AUSONE Cité de la Vigne av. F. Cazenave 33430 BAZAS		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE PABLO NERUDA Chemin de Mussonville 33130 BEGLES		OUI				SEGPA Alternance 3 ^é insertion
	COLLEGE DUPATY 28 Rue de Lattre de Tassigny B.P. 121 - 33294 BLANQUEFORT		OUI				SEGPA
	COLLEGE SEBASTIEN VAUBAN Rue du Docteur Boutin 33390 BLAYE		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE BLANQUI 75 Rue Charles Martin 33300 BORDEAUX		OUI				Alternance
	COLLEGE CHEVERUS 10 Rue de Cheverus 33074 BORDEAUX CEDEX		OUI				SEGPA
	COLLEGE FRANCISCO GOYA 56 Rue du Commandant Arnould B.P. 49 33023 BORDEAUX CEDEX		OUI				3 ^{ème} insertion

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Collèges

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE LEONARD LENOIR 16 rue Léonard Lenoir 33015 BORDEAUX CEDEX		OUI				Alternance
	COLLEGE J. ELLUL Rue du Recteur Thamin 33072 BORDEAUX CEDEX		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE MONSEJOUR 7 rue du Chanoine Lacaze 33200 BORDEAUX		OUI				Alternance
	COLLEGE JACQUES PREVERT Rue des Clottes 33710 BOURG S/GIRONDE		OUI				Alternance
	COLLEGE DE CASTELNAU Rue Saint Genès 33480 CASTELNAU DU MEDOC		OUI				3 ^{ème} insertion
	COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE Rue Jean Monnet 33350 CASTILLON LA BATAILLE		OUI				3 ^{ème} insertion Alternance
	COLLEGE JEAN JAURES 32 Avenue des 4 Pavillons B.P. 115 - 33152 CENON CEDEX		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE JEAN ZAY Rue Lavoisier 33152 CENON CEDEX		OUI				Alternance
	COLLEGE HENRI DE NAVARRE 9 Rue Jean Zay - B.P. 70 33230 COUTRAS		OUI				SEGPA
	COLLEGE FRANCOIS MITTERAND Chemin Regano 33670 CREON		OUI				SEGPA Alternance 3 ^{ème} insertion
	COLLEGE GEORGES RAYET Chemin de Cormier 33270 FLOIRAC		OUI				Alternance
	COLLEGE du GRAND PARC 25 rue P. Trebord 33300 BORDEAUX		OUI				SEGPA
	COLLEGE ALFRED MAUGUIN 2 Avenue du Mal Juin B.P. 117 33173 GRADIGNAN CEDEX		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE JEAN AVIOTTE Grand rue 33230 GUITRES		OUI				Alternance
	COLLEGE CHANTE CIGALE 21 Rue Pierre Corneille - B.P. 51 33470 GUJAN MESTRAS		OUI				SEGPA Alternance

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Collèges (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE Paul Esquinance 1 Port Mahon B.P. 117 33192 LA REOLE CEDEX		OUI				3 ^{ème} insertion
	COLLEGE TOULOUSE LAUTREC Avenue Léon Blum - B.P. 126 33212 LANGON CEDEX		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE AUSONE Avenue Ausone B.P. 79 33492 LE BOUSCAT CEDEX		OUI				SEGPA 3 ^{ème} insertion Alternance
	COLLEGE 1 Lalière Nord BP 15 33490 Le PIAN sur GARONNE		OUI				Alternance
	COLLEGE Avenue François Mitterrand 33470 LE TEICH		OUI				Alternance
	COLLEGE Avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP FERRET		OUI				3 ^{ème} insertion
	COLLEGE "LES LESQUES" 1 Avenue Jean Moulin B.P. 62 33340 LESPARRE MEDOC		OUI				Alternance
	COLLEGE René Princeteau 14 rue Jean Vedrines BP 85 33503 LIBOURNE CEDEX		OUI				Alternance
	COLLEGE CHATEAU GAILLARD 47 Bd Quinault 33500 LIBOURNE		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE LES DAGUEYS 27 Avenue François Mitterrand 33503 LIBOURNE CEDEX		OUI				SEGPA
	COLLEGE GEORGES LAPIERRE Rue Pierre Brossolette 33310 LORMONT		OUI				SEGPA
	COLLEGE 1 rue de Verdun 33570 LUSSAC		OUI				Alternance
	COLLEGE MONTAIGNE Rue Michel Montaigne 33310 LORMONT		OUI				3 ^{ème} insertion

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Collèges (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE JULES FERRY 1 Rue Joliot Curie - B.P. 129 33706 MERIGNAC CEDEX		OUI				3 ^{ème} insertion Alternance
	COLLEGE PAUL LANGEVIN 5 Rue Paul Langevin - B.P. 356 33694 MERIGNAC CEDEX		OUI				SEGPA
	COLLEGE E. DE PONTET Rue Edouard de Pontet B.P. 114 33250 PAUILLAC		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND Rue André Chénier 33600 PESSAC		OUI				3 ^{ème} insertion
	COLLEGE GERARD PHILIPPE 67 Avenue de Gradignan 33600 PESSAC		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE G. BRASSENS 3 Bis rue du Mal Joffre 33720 PODENSAC		OUI				SEGPA
	COLLEGE LA GAROSSE 270 Chemin du Gymnase - B.P. 30 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE MAX LINDER Avenue de Cjus BP 34 33450 St LOUBES		OUI				Alternance
	COLLEGE HASTIGNAN Avenue Anatole France B.P. 89 33166 SAINT MEDARD EN JALLES		OUI				SEGPA
	COLLEGE FRANCOIS MAURIAC Avenue du 8 Mai 33113 SAINT SYMPHORIEN		OUI				SEGPA
	COLLEGE DU VAL DE SAYE 2 Rue du Collège 33920 SAINT YZAN DE SOUDIAC		OUI				3 ^{ème} d'insertion

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Collèges (fin)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE E. FAURE Port Sainte Foy BP 115 33220 SAINTE FOY LA GRANDE		OUI				SEGPA Alternance
	COLLEGE ROBERT BARRIERE Lieu dit "Closet" 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE		OUI				SEGPA
	COLLEGE VICTOR LOUIS 52 Avenue de Thouars 33405 TALENCE CEDEX		OUI			E.S.F.	3 ^{ème} insertion
	COLLEGE CHAMBERY 138 Route de Léognan B.P. 194 33883 VILLENAVE D'ORNON CEDEX		OUI				SEGPA
	COLLEGE Jean MONNET 10 rue des Droits de l'Homme 33820 ST CIERS S /GIRONDE		OUI				Alternance 4 ^{ème} et 3 ^{ème}

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées professionnels

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE PROFESSIONNEL INDUSTRIEL TERTIAIRE Avenue R. Dorgelès 33120 ARCACHON		OUI			X.	CAP / BEP Bac Pro MC employé barman 3 ^{ème} PVP CIPPA
	LYCEE PROFESSIONNEL ANATOLE DE MONZIE 12 Cours Gambetta 33430 BAZAS		OUI			X.	CAP / BEP Bac pro 3 ^{ème} PVP MC Aide à domicile
	LYCEE PROFESSIONNEL EMILE COMBES 23 rue Emile Combes 33130 BEGLES		OUI			X	CAP / BEP Bac Pro 3 ^{ème} PVP MC installation materiel électronique de sécurité MC sécurité civile et d'entreprise
	LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE DES METIERS 24 rue du Collège Technique B.P. 114 - 33294 BLANQUEFORT		OUI			X	CAP / BEP Bac pro 3 ^{ème} PVP MC maintenance équipement thermique individual MC parqueteur
	LYCEE PROFESSIONNEL DE L'ESTUAIRE 41 Rue Jaufré Rudel B.P. 1 33390 BLAYE		OUI			X.	CAP / BEP Bac pro 3 ^{ème} PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL ALPHONSE BEAU DE ROCHAS Rue Jean Hameau B.P. 233 33300 BORDEAUX		OUI			X.	CAP / BEP Bac pro
	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL N. BREMONTIER 152 Cours de l'Yser 33077 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	CAP BEP Bac Pro

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées professionnels (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE PROFESSIONNEL LES CHARTRONS 130 Rue du Jardin Public - B.P. 6 33026 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	CAP / BEP Bac pro
	LYCEE PROFESSIONNEL LES MENUTS 59 Rue des Menuts 33000 BORDEAUX		OUI			X	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL TOULOUSE LAUTREC 10 Rue Joseph Abria 33000 BORDEAUX		OUI			X	CAP BEP / Bac pro
	LYCEE PROFESSIONNEL TREGÉY Rue de Trégey 33072 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	BEP Bac pro MC accueil dans les transports
	LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL FLORA TRISTAN 16 Rue de la Chausse 33360 CAMBLANES ET MEYNAC	OUI	OUI			X	CAP / BEP Bac Pro Quota pour BP Fleuriste
	LYCEE PROFESSIONNEL LA MORLETTE 62 Rue Camille Pelletan B.P. 139 - 33153 CENON CEDEX		OUI			X	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP MC essayage, retouche vente MC aide à domicile MC coloriste permanentiste MC préparation aide soignante
	LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES PEGUY Le Vigean - B.P. 73 33326 EYSINES CEDEX		OUI			X	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL SUD GIRONDE 1 Avenue des Résistants B.P. 125 33212 LANGON CEDEX		OUI				CAP / BEP Bac pro 3ème PVP MC soudage
	LYCEE PROFESSIONNEL HENRI BRULLE Route de Saint Emilion - B.P. 90 33503 LIBOURNE CEDEX		OUI			X	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL INDUSTRIEL ET HOTELIER JEAN MONNET 40 Avenue Henri Brulle 33500 LIBOURNE		OUI	OUI		X	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP Bacs Technologiques BTS

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées professionnels (fin)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE PROFESSIONNEL JACQUES BREL Rue Jean Lurçat - B.P. 30 33310 LORMONT		OUI			X	BEP Bac pro 3ème PVP CIPPA
	L.P. MARCEL DASSAULT 3 Rue de Chateaubriand - B.P. 310 33695 MERIGNAC CEDEX		OUI			X.	CAP / BEP BP Bac pro 3ème PVP CIPPA
	LYCEE PROFESSIONNEL ODILON REDON Rue Marquis Vignes Ouides B.P. 119 33250 PAUILLAC		OUI				CAP / BEP Bac pro 3ème PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL PHILADELPHIE DE GERDE 128 Avenue de Canéjan 33600 PESSAC		OUI			X.	BEP Bac pro 3ème PVP
	LYCEE PROFESSIONNEL PHILIPPE COUSTEAU Rue Arnaudin B.P. 59 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC		OUI			X.	CAP / BEP Bac pro 3ème PVP MC vendeur spécialisé alimentation CIPPA
	LYCEE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER Chemin de Tiran B.P. 93 33166 SAINT MEDARD EN JALLES		OUI			X.	3ème PVP BEP Bac Pro
	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL BROCA B.P. 69 33220 SAINTE FOY LA GRANDE		OUI			X	BEP / Bac Pro MC aide à domicile

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE GRAND AIR Avenue de Lorentz Monod 33120 ARCACHON		OUI			X	Bacs technologiques STG - Action administrative et commerciale - Gestion - Action et communication administrative - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE ANATOLE DE MONZIE 12 Cours Gambetta 33430 BAZAS		OUI			X	Bacs technologiques STG - Action administrative et commerciale - Gestion - Action et communication administrative - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale
	LYCEE GENERAL TECHNIQUE JAUFRE RUDEL 38 Rue Jaufré Rudel B.P. 70 33390 BLAYE		OUI				Bacs Technologiques STG - Action administrative et commerciale - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale Bacs Technologiques STI - Génie électronique
	LYCEE GENERAL TECHNIQUE CAMILLE JULLIAN 29 RUE DE LA Croix blanche 33074 BORDEAUX CEDEX		OUI				Bac Technologique Musique

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE CONDORCET 85 Rue Condorcet 33300 BORDEAUX		OUI	OUI			<p>Bacs Technologiques STG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action et communication administrative - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale <p>BTS Tertiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerce international - Assurance - Comptabilité et gestions des organismes - Assistant de direction
	LYCEE POLYVALENT GUSTAVE EIFFEL 143 Cours de la Marne B.P. 5 33031 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI		X	<p>Pour la SP : BEP Techniques froid et métiers de l'électrotechnique</p> <p>Bacs Technologiques STG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale - Informatique et gestion <p>Bacs Technologiques STI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie mécanique : productique mécanique - Génie électrotechnique <p>BTS Tertiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action Commerciale - Force de vente - Management unité commerciale - Négociation et relation clientèle - Comptabilité et Gestion des Organisations - Informatique et Gestion (2) <p>BTS Industriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception Produits Industriels - Maintenance Industrielle - Géomètre Topographe - Electrotechnique <p>DPECF – Prépa. Etudes Compt. Financ. DECF : Etudes compt. Financières Brevet de technicien : colaboreur d'architecte</p>
	LYCEE GENERAL FRANCOIS MAGENDIE 10 Rue des Treuils 33074 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI			<p>Bacs technologiques STI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arts appliquées <p>BTS Industriel : Assistant Création Industrielle</p>

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE FRANCOIS MAURIAC 1 Rue Henri Dunant B.P. 140 33015 BORDEAUX CEDEX	OUI	OUI	OUI		X	Bacs Technologiques STG - Action administrative et commerciale - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale BTS Tertiaires - comptabilité et gestion des organisations - négociation et relation client - force de vente Quota pour BTS comptabilité et gestion des organisations
	LYCEE TECHNIQUE SAINT LOUIS Rue Jean Hameau - B.P. 233 33028 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI		X	Bacs Tehnologiques STL - Chimie de laboratoire et procédés industriels - Biochimie, génie biologique BTS : - Biotechnologie - Biochimiste - Chimiste - Analyses biologiques - Diététique
	LYCEE POLYVALENT JEAN RENOU 2 Rue Jean Renou - B.P. 122 33192 LA REOLE CEDEX		OUI				Pour la SP : BEP vente action marchande
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE MAX LINDER 43 Allées Robert Boulin B.P. 217 33505 LIBOURNE CEDEX		OUI	OUI		X	Bacs Technologiques STG - Action et communication administrative - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale Bac Technologique SMS BTS Tertiaires - Action commerciale - Assistant de direction - Assistant secrétaire trilingue
	LYCEE GENERAL TECHNIQUE ELIE FAURE 1 Rue Jules Ferry - B.P. 18 33310 LORMONT		OUI	OUI			Bacs Technologiques STG - Action et communication administrative - Comptabilité et gestion - Action et communication commerciale BTS Tertiaires : - Action commerciale - Management unité commerciale - Banque marché particuliers

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE POLYVALENT LES IRIS Rue Saint Cricq B.P. 5 33305 LORMONT CEDEX		OUI	OUI			<p>Pour la SP : BEP / Bac pro Bacs Technologiques STI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie mécanique : productique mécanique - Génie électrotechnique <p>BTS Industriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electrotechnique - Comm. Graph. Réalisat° Prdu. Graph. - Conception de produits industriels
	LYCEE GENERAL TECHNIQUE FERNAND DAGUIN 15 Rue Gustave Flaubert B.P. 265 33705 MERIGNAC CEDEX	OUI	OUI	OUI		X	<p>Bacs Technologiques STG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité et gestion - Action et communication administrative - Action et communication commerciale <p>BTS Tertiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professions immobilières - Comptabilité gestion des organisations - transport <p>Quota pour les sections d'apprentissage : BTS transport</p>
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE PAPE CLEMENT Avenue du Pont de l'Orient - B.P.90 33605 PESSAC CEDEX		OUI	OUI			<p>Bacs Technologiques STG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action et communication commerciale - Comptabilité et gestion <p>Bacs Technologiques STI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie électronique <p>BTS Tertiaire :</p> <p>Technico-commercial BTS industriel Systèmes électroniques</p>
	LYCEE POLYVALENT DES METIERS DE LA MER Port de la Barbotière 33470 GUJAN MESTRAS		OUI			X	<p>3é PVP BEP BAC Pro MC charpente navale bois et matériaux associés Bac technologique STI</p>
	LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE ODILON REDON Rue Marquis Vignes Oudides B.P. 119 33250 PAUILLAC		OUI	OUI			<p>Bac technologique STG Bac technologique STI BTS tertiaire</p>

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE GENERAL RECLUS Avenue de Verdun B.P. 59 33220 SAINTE FOY LA GRANDE		OUI				Bacs Technologiques STG - Action et communication commerciale - Comptabilité et gestion
	LYCEE POLYVALENT ALFRED KASTLER 2 Avenue de l'Université 33400 TALENCE		OUI	OUI		X	Pour la SP : BEP Bacs Technologiques STL - Physique Laboratoire Procédés Industriels : optq. Phy. Chim. Bacs Technologique STI : - Génie mécanique : Productique mécanique - Génie mécanique : structure métallique - Génie électrotechnique - Génie électronique BTS Industriels : - Informatique réseaux - Méca. Autom. Industriels - Tech. Phys. Pour Indus. Labo - Assistant Tech. Ingén. - Productique Mécanique - Réalisations Ouvrages Chaudronnés - Electronique - Systèmes Electroniques
	LYCEE POLYVALENT VICTOR LOUIS 2 avenue de Thouars 33405 TALENCE CEDEX		OUI	OUI		X	Pour la SEP : BEP / Bac Pro Bacs Technologiques STG - Action et communication administrative - Action et communication commerciale - Comptabilité et gestion BTS Tertiaires : - Force de vente - Action Commerciale (sport) - Comptabilité gestion des organisations - Communication des entreprises - Assistant de direction - Assistant secrétaire trilingue

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : Lycées généraux et techniques (fin)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE POLYVALENT D'HOTELLERIE ET DE TOURISME Avenue François Rabelais 33405 TALENCE CEDEX		OUI	OUI		X	Pour la SP: CAP / BEP Bacs Technologiques hôtellerie BTS Tertiaires : - Hôtel. Rest. Anim. Com. (2) - Vente productions touristiques - Animation gestion touristiques locales MC cuisine dessert de restaurant Accueil réception Employé barman
	LYCEE SUD MEDOC Avenue de Lacanau BP 10 33320 LE TAILLAN		OUI				Pour le Bac technologique STG

II – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS : EREA

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	E.R.E.A. 28 rue du Moulineau BP 75 33326 EYSINES CEDEX		OUI				SEGPA CAP / BEP / Bac Pro
	E.R.E.A. Avenue de Canéjan 33600 PESSAC		OUI			X	SEGPA 3 ^{ème} PVP CAP

III - ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
0350	LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROF. AGRICOLE ET FORESTIER Avenue de la République 33430 BAZAS		OUI	OUI			
0351	LYCEE AGRICOLE DE BLANQUEFORT B.P. 113-84 Rue du Gal de Gaulle 33294 BLANQUEFORT CEDEX		OUI	OUI		X	
0352	ECOLE DE VITICULTURE ET D'OENOLOGIE " TOUR BLANCHE" 33210 BOMMES		OUI				
0353	INSTITUT EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT DE BORDEAUX Rue du Professeur Vezes 33300 BORDEAUX					X	
0354	ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE TRAVAUX AGRICOLES E.N.I.T.A. 1 Cours du Gal de Gaulle B.P. 201 33175 GRADIGNAN CEDEX			OUI	OUI	X	
0355	LYCEE AGRICOLE DE LIBOURNE MONTAGNE 33570 MONTAGNE		OUI	OUI			

IV – ETABLISSEMENTS PUBLICS : Orientation

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	C.I.O. ARCACHON 26 bis rue Lucien PINNEBERG 33120 ARCACHON					O.S.P	
	C.I.O. B.P. 85 - 9 rue Urbain Albouy 33390 BLAYE					O.S.P	
	C.I.O. DE BORDEAUX NORD 11 rue Tausia 33800 BORDEAUX					O.S.P	
	C.I.O. DE BORDEAUX SUD 116 Rue Malbec B.P. 8 33034 BORDEAUX CEDEX					O.S.P	
	C.I.O. BORDEAUX RIVE DROITE 88 Cours Victor Hugo 33150 CENON					O.S.P	
	C.I.O. 12 allées Garros B.P. 79 33211 LANGON CEDEX					O.S.P	
	C.I.O. 40 Rue Orbe - B.P. 233 33506 LIBOURNE CEDEX					O.S.P	

	C.I.O. 5 Bis rue Paul Langevin 33700 MERIGNAC					O.S.P	
	C.I.O. Rue des Moineaux B.P. 103 33250 PAUILLAC					O.S.P	
	C.I.O. Allée R. Laroumagne 33405 TALENCE CEDEX					O.S.P.	
	CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE Rue de Veyri B.P. 267 33705 MERIGNAC CEDEX					O.S.P	
	CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE 75 Cours d'Alsace Lorraine 33075 BORDEAUX CEDEX					O.S.P.	
	O.N.I.S.E.P. 31 Avenue Carnot - B.P. 213 33021 BORDEAUX CEDEX					O.S.P.	

V – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVES SOUS CONTRAT : Collèges

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	COLLEGE NOTRE DAME 45 rue du Palais Gallien 33000 BORDEAUX		OUI				3 ^{ème} d'insertion
	COLLEGE SAINT JULIEN VICTOIRE 86 rue Leyteire 33000 BORDEAUX		OUI				3 ^{ème} d'insertion Classe alternance
	COLLEGE SAINT LOUIS SAINTE THERESE 47 Cours Balguerie 33300 BORDEAUX		OUI				3 ^{ème} d'insertion
	COLLEGE RAMBAUD 25 AV. de Rambaud BP 5 33650 LA BREDE		OUI				3 ^{ème} d'insertion

V – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVES SOUS CONTRAT : Lycées

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRIVE DE LA COTE D'ARGENT 46 bis avenue de la Libération 33380 BIGANOS		OUI	OUI			3émé PVP BEP Bac Pro BTS
	L.P. SAINT MICHEL 20 Avenue du Général de Gaulle 33290 BLANQUEFORT		OUI			X	3ème PVP CAP/BEP/BAC Pro /MC
	L.P. SAINT JOSEPH Château Dulamon 12 avenue du 8 Mai 33290 BLANQUEFORT		OUI				3ème PVP CAP/BEP
	ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE ST GENES 160 Rue de Saint Genès 33081 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	CAP/BEP/Bac Pro/MC
	LYCEE DU MIRAIL 36 rue du Mirail 33000 BORDEAUX		OUI				Pour le Baccalauréat S.T.I. Arts Appliqués
	L.P. LA RUCHE 1 Rue Poquelin Molière 33000 BORDEAUX		OUI			X	BEP/Bac Pro
	L.P. SAINT AUGUSTIN 19 Rue Paul Courteault 33000 BORDEAUX		OUI				CAP/BEP/Bac Pro
	LYCEE TECHNIQUE DE L'ASSOMPTION 370 Boulevard Wilson 33063 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI		X	Bacs technologiques STG BTS tertiaire
	LYCEE TECHNIQUE SAINT JOSEPH DE TIVOLI 40 Avenue d'Eysines 33073 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI			Bacs technologiques STG BTS Tertiaires
	LYCEE TECHNIQUE SAINTE MARIE BASTIDE 45 rue de Dijon 33100 BORDEAUX		OUI	OUI			BEP/ Bacs technologiques STG Bacs technologiques SMS BTS Tertiaires
	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL BEL ORME 67 Rue Bel Orme 33000 BORDEAUX		OUI	OUI		X	CAP/BEP Bacs technologiques STL/STG/SMS BTS Tertiaires
	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL ST VINCENT DE PAUL 47 Rue des Sablières 33800 BORDEAUX		OUI	OUI		X	3ème PVP CAP/BEP/Bac Pro/ Bac Tecno STG BTS Tertiaires
	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL SAINTE FAMILLE SAINTONGE 12 Rue Saintonge B.P. 58 33023 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI			3ème PVP CAP/BEP/Bac Pro Bacs technologiques STI BTS industriel
	LYCEE TECHNIQUE PRIVE DE LA SAUQUE B.P. 20 33650 LA BREDE		OUI				Bacs technologiques STG

V – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVES SOUS CONTRAT : Lycées (fin)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	LYCEE GENERAL TECHNIQUE PRIVE MONTESQUIEU 31 Rue Jules Simon 33500 LIBOURNE		OUI				Bacs technologiques STG
	GROUPE SCOLAIRE PRIVE JEANNE D'ARC 3 Place de la Fraternité 33230 ST MEDARD DE GUIZIERES		OUI				3ème PVP CAP/BEP/Bac Pro

VI - ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	A.G.I.R. MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE : CENTRE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE VALLEE DE GARONNE LANGON et CENTRE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DU MEDOC PAULLAC Siège : 13 Rue Ferrère 33052 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	
	LYCEE AGRICOLE PRIVE SAINT CLEMENT Domaine de Labeyrie 33430 CUDOS		OUI			X	
	FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES ET RURALES D'AQUITAINE 70 Avenue de l'Entre Deux Mers 33370 FARGUES ST HILAIRE	OUI	OUI	OUI		X	
	A.P.E.C.I.T.A. Cité mondiale 6 Parvis des Chartrons 33075 BORDEAUX CEDEX					O.S.P.	
	M.F.R.E.O. DE LA SAUVE MAJEURE Route d'Espiet B.P. 2 33670 LA SAUVE MAJEURE		OUI				
	CFA des Maisons familiales et rurales Site de BEAUSEJOUR 33190 GIRONDE S/DROPT	OUI	OUI				Site apprentissage CFA MFR
	LYCEE HORTICOLE CAMILLE GODARD Domaine Bel Air 33185 LE HAILLAN CEDEX 1052		OUI				
	M.F.R.E.O. DU LIBOURNAIS Lieu dit "La Tour Blanche" 33230 LES EGLISOTTES		OUI			X	
	M.F.R.E.O. DE SAINT TRELODY Route de Saint Germain 33340 LEPARRE MEDOC		OUI			X	
	M.F.R.E.O. DE FREDIGNAC B.P.149 33390 ST MARTIN LACAUSSADE	OUI	OUI			X	Site apprentissage du CFA des MFR
	M.F.R. "CENTRE DE FORMATION AGRICOLE ET VITICOLE" 11 rue de Rigon 33340 ST YZAN DE MEDOC		OUI			X	

	INSTITUT RURAL D'EDUCATION ET D'ORIENTATION Domaine de Lagron 33870 VAYRES	OUI	OUI	OUI			Site apprentissage des MFR
	INSTITUT DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE L'AGRO ALIMENTAIRE DE BORDEAUX I.S.N.A.B. Rue Saint Jean 33140 VILLENAVE D'ORNON			OUI			

VII – ETABLISSEMENTS PUBLICS

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	CENTRE DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON B.P. 140 33311 ARCACHON CEDEX		OUI				
	C.A.D. (Centre d'Aide à la Décision) CHAMBRE DES METIERS 46 Av Général de Laminat 33074 BORDEAUX CEDEX					O.S.P.	
	Ecole de Reconversion Professionnelle Robert Lateulade 30 Rue du Hamel 33082 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	
	ECOLE DES BEAUX ARTS DE BORDEAUX 7 Rue des Beaux Arts 33800 BORDEAUX			OUI	OUI	X	
	G.I.R.P.E.H. Groupement Interprofessionnel Régional pour la promotion de l'Emploi des Handicapés 23 quai de Paludate B.P. 49 33032 BORDEAUX CEDEX					X	
	I.M.E. DEPARTEMENTAL B.P. 61 – EYGRETEAU 33230 COUTRAS		OUI				
	INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS 25 Crs du Gal de Gaulle 33173 GRADIGNAN CEDEX		OUI				
	ECOLE D'AIDES SOIGNANTES DU C.H.R. DE LA REOLE Place Saint Michel 33190 LA REOLE		OUI				
	CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'AERONAUTIQUE DE BORDEAUX 33360 LATRESNE		OUI	OUI			
	I.M.E. DU MEDOC 11 Route de Sénajou - Benon 33112 SAINT LAURENT DU MEDOC		OUI			X	
	C.R.E.P.S. AQUITAINE 653 Cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX			OUI	OUI		

VIII - ETABLISSEMENTS PRIVES

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	CENTRE DE SOINS ET EDUCATION SPECIALISES POUR DEFICIENTS VISUELS A. PEYRELONGUE Rue Alfred Musset 33440 AMBARES ET LAGRAVE		OUI			X	
	E.T.P. IF2e 5 rue Jacqueline Auriol 33130 BEGLES			OUI			Bourses
	ACADEMIE DE LA COIFFURE DE LA GIRONDE 161 Rue Guillaume Leblanc 33000 BORDEAUX		OUI				Bourses
	ASSOCIATION REGIONALE DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS ARCNAM Aquitaine 16 Cours de la Marne 33800 BORDEAUX			OUI	OUI		
	ASSOCIATION JEUNES SCIENCES BORDEAUX 208 Rue Carle Vernet B.P. 77 33038 BORDEAUX CEDEX					X	
	CENTRE DE FORMATION DE LA C.C.I. DE BORDEAUX Institut de design et d'aménagements d'espaces rue René Cassin 33049 BORDEAUX CEDEX		OUI	OUI			
	CENTRE DE FORMATION DU PERSONNEL DES CLINIQUES 3 Rue Paul Courteault 33063 BORDEAUX CEDEX		OUI			X	
	CENTRE DE FORMATION PRIVE DE SOINS ESTHETIQUES ET DE MAQUILLAGE ARTISTIQUE 24 rue Judaïque 33000 BORDEAUX		OUI	OUI			Bourses
	CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS 18/20 Rue du Maréchal Joffre 33000 BORDEAUX				OUI		
	COURS PRIVES C.A.S.S.O. 8/14 Rue Hanappier et 127 rue de la Liberté 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	CREASUD 6 Rue du Gén. du Chayron 33100 BORDEAUX		OUI	OUI			Bourses
	ECOLE DE NOTARIAT 7 Rue Mably 33000 BORDEAUX			OUI		X	
	ECOLE TECHNIQUE PRIVEE DU FC GIRONDINS DE BORDEAUX Rue Jolliot Curie 33187 LE HAILLAN CEDEX			OUI			

VIII - ETABLISSEMENTS PRIVES (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BORDEAUX NORD AQUITAINE 45-51 Rue du Docteur Finlay 33300 BORDEAUX		OUI				
	ECOLE DE SECRETARIAT MEDICO SOCIAL PAUL BERT CROIX ROUGE FRANCAISE 74 Cours Saint Louis 33000 BORDEAUX		OUI				
	ECOLE D'INFIRMIERES PASTEUR CROIX ROUGE 74 Cours Saint Louis 33300 BORDEAUX			OUI			
	ECOLE INTERNATIONALE TUNON 96/98 Crs Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	ECOLE JAMET BUFFEREAU 67 Cours Pasteur 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	ECOLE LIMA 91 Rue Judaïque 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	ECOLE SOLANGE LOURIE 46 Rue Vital Carles 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses et fonctionnement
	ECOLE SUPERIEURE DES TECHNOLOGIES D'ELECTRONIQUE ET DE L'INFORMATIQUE 44 Rue de la Faïencerie 33300 BORDEAUX			OUI			
	E.C.V. AQUITAINE 42 Quai des Chartrons 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	E.P.S.I. 3 rue Gabriel Péri 33049 BORDEAUX CEDEX			OUI	OUI		Bourses
	E.S.C.A.M. 46 Avenue du Général de Larminat B.P. 57 33035 BORDEAUX CEDEX				OUI		Bourses
	ESSICA – ECOLE SUPERIEURE DE STRATEGIE ET D'INGENIERIE COMMERCIALE APPLIQUEE 73 Rue de Marseille 33000 BORDEAUX				OUI		Bourses
	GROUPE H.E.I.G – C.T.P. 91 Quai des Chartrons 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	I.N.S.E.E.C. Institut des Hautes Etudes Economiques et Commerciales 23 Parvis des Chartrons 33074 BORDEAUX CEDEX			OUI		X	

VIII - ETABLISSEMENTS PRIVES (suite)

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	INSTITUT BORDELAIS DE STYLISME MODELISME 11 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	INSTITUT DE FORMATION DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS 121 Rue de la Béchade 33076 BORDEAUX CEDEX			OUI			
	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE COMMERCIAL I.N.S.U.P. BERNOM 379 Bld du Président Wilson 33200 BORDEAUX			OUI			Bourses et fonctionnement
	INSTITUT DE REEDUCATION PRATIQUE VILLA FLORE 88 Rue Stéhélin 33000 BORDEAUX		OUI				
	INSTITUT SUPERIEUR DES VISITEURS MEDICAUX 219 rue de Turenne 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	INSTITUTION REGIONALE DES JEUNES SOURDS ET AVEUGLES 61 Rue de Marseille 156 Boulevard Wilson 33000 BORDEAUX		OUI				
	INSTITUT TECHNIQUE DE FORMATION EN PROTHESE DENTAIRE I.P.S.O. 77 Rue Lecoq 33000 BORDEAUX		OUI				Bourses
	I.S.E.G. 23-25 rue des Augustins 33000 BORDEAUX			OUI	OUI		Bourses
	I.T.E.C.H. 126/128 rue Abbé de l'Epée 33000 BORDEAUX			OUI			Bourses
	LA COMPAGNIE DE FORMATION 23 Quai de Paludate 33800 BORDEAUX			OUI			Bourses
	ASSOCIATION ST FRANCOIS XAVIER DON BOSCO 181 Rue St François Xavier B.P. 112 33173 GRADIGNAN CEDEX		OUI				
	I.R.E.P. A.G.R.E.A. DUMES 33210 LANGON		OUI				
	I.M.P.R.O. AQUITAINE Château Massiots 33190 LAMOTHE LANDERRON		OUI			X.	
	AQUITCOM Centre d'Ingénierie des Technologies De la communication 7 bis rue Max Linder – B.P. 162 33503 LIBOURNE CEDEX				OUI		

VIII - ETABLISSEMENTS PRIVES

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	ECOLE D'INFIRMIERES Centre Hospitalier Général B.P. 199 33505 LIBOURNE CEDEX			OUI			
	I.M.P.R.O. CHATEAU TERRIEN 33570 LUSSAC		OUI				
	E.S.A.R.C. (B.T.S. Action commerciale, commerce international, secrétariat) E.C.R.A.N. (B.T.S. communication visuelle) E.S.I.I. (B.T.S. informatique de gestion) INSTITUT D'AQUITAINE 83/97 avenue Bon Air 33700 MERIGNAC			OUI			Bourses
	I.M.E. PIERRE DELMAS 47 Avenue de l'Alouette 33700 MERIGNAC		OUI				
	CENTRE EDUCATIF E.S.P.A.A.S. ROBERT POUGET Rattaché à l'association du Prado 64 avenue Pasteur 33600 PESSAC		OUI			X	
	I.M.E. DE L'ALOUETTE Avenue du Port Aérien 33600 PESSAC		OUI			X	
	I.M.E. "LES PAILLONS BLANCS" 1 Jaugueblanc 33330 SAINT EMILION		OUI			X.	
	I.M.P.R.O. DE FREDIGNAC 33390 SAINT MARTIN LACAUSSADE		OUI				
	COURS PERET 43 Bis ru du Périgord 33160 ST MEDARD EN JALLES			OUI			Bourses
	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE Institut d'Education Motrice Domaine de Raba Rue Ronsard 33400 TALENCE		OUI	OUI			
	ASSOCIATION DU PRADO 141 Rue Gambetta 33400 TALENCE		OUI			X	

IX - ETABLISSEMENTS PRIVES

N°	ETABLISSEMENTS	Quota	A	B	C	A.C.	OBSERVATIONS
	BORDEAUX ECOLE DE MANAGEMENT Domaine de Raba 680 cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX			OUI	OUI	X	Pour les écoles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux – E.S.C. ■ European Business Programme E.B.P./E.M.A.. ■ Institut du Management de l'Achat Industriel - M.A.I. ■ Institut Supérieur de Logistique Industrielle – I.S.L.I. ■ Institut du Management des Affaires et du Commerce International - MACI ■ Institut Supérieur du Management par la qualité I.S.M.Q. ■ Institut du Management des Risques (I.M.R.) <ul style="list-style-type: none"> ■ Ecole Supérieure des Métiers de la Vente et de la Gestion SUP'TG
	ECOLES PARAMEDICALES DU C.H.R. DE BORDEAUX ECOLES D'INFIRMIERES DU C.H.R. DE BORDEAUX 12 Rue Dubernat 33400 TALENCE			OUI		X	
	ECOLE D'INFIRMIERES FLORENCE NIGHTINGALE MAISON DE SANTE BAGATELLE 201 Rue Robespierre B.P. 48 33401 TALENCE			OUI			
	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL AQUITAINE B.P. 39 Avenue François Rabelais 33400 TALENCE	OUI		OUI	OUI		
	I.M.P.R.O. ETOILE DE LA MER 27 Allées G. Marois 33148 TAUSSAT		OUI				
	I.M.E. SAINT LOUIS Association du Prado 17 chemin des Orphelins 33140 VILLENAVE D'ORNON		OUI			X	
	ECOLE DE VENTE ACHAT MANAGEMENT Espace Kennedy 69 Av. JF Kennedy 33700 MERIGNAC			OUI			Bourses pour : BTS assistant de Direction BTS assistant de gestion PME PMI BTS Management des unités commerciales
	INITIAL ISEFAC BORDEAUX 23-25 rue des Augustins 33000 BORDEAUX			OUI			BTS Diplôme européen d'études supérieures en communication et en marketing (DESSCOM et DEESMA)
	Ecole de commerce européenne de Bordeaux 91 quai des chartrons 33300 BORDEAUX			OUI			Responsable de développement et commercialisation internationaux
	ADAMS 12 rue de Lescure 33000 BORDEAUX		OUI				Agent technique du spectacle

X - ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	ECOLE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX Domaine de Raba 33400 TALENCE				OUI		
	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS Esplanade des Arts et Métiers 33400 TALENCE				OUI		

UNIVERSITE DE BORDEAUX 1

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	Espace Information Orientation 351 Cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX					O.S.P	
	Espace Alpha 351 Cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI		
	I.S.T.A.B. Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Aliments de Bordeaux Avenue des Facultés 33405 TALENCE CEDEX			OUI	OUI		- Formation d'Ingénieurs en Sciences Alimentaires - Licence professionnelle gestion de la production industries agro alimentaires
	INSTITUT DE CHIMIE DE MATIERE CONDENSEE DE BORDEAUX Château Brivazac Avenue du Dr Schweitzer 33600 PESSAC				OUI		
	INSTITUT DU PIN 351 cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI		
	Laboratoire de Mécanique physique 351 Avenue de la libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI		
	LABORATOIRE G.R.A.I. d'Automatique et de Productique et signal de Bordeaux 351 cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI		
	ENSEIRB Laboratoire microélectronique IXL 351 cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				oui		

UNIVERSITE DE BORDEAUX 1

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes Habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	UFR de CHIMIE 351 cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI		- Master mention chimie, spécialité techniques de contrôle et assurance qualité - Master mention Chimie, spécialité matériaux pour le vivant-biomatériaux - Master mention Chimie, spécialité Granulats et Colloïdes - Licence professionnelle en Chimie industrielle - LPCI
	UFR de BIOLOGIE				OUI		- Master mention biologie santé spécialité Agro Développement (transformations agro industrielles) - Master mention biologie santé spécialité Pshycopharmacologie des processus cognitifs - Master mention biologie santé spécialité bio informatique - Master mention systèmes écologiques spécialité gestion intégrée des agro systèmes - Master mention biologie santé spécialité Biotechnologie appliquée aux plantes - Licence professionnelle Maitrise du risque en agroalimentaire - Licence professionnelle agro développement et commerce international
	UFR des Sciences de la Terre et de la Mer Avenue des Facultés 33405 TALENCE CEDEX				OUI		- Master mention Sciences de la terre, de l'océan, de l'aménagement et de l'environnement, spécialité Génie géologique et Génie civil - IUP Génie civil, Génie des sols et des ouvrages

UFR de Mathématiques et d'informatique 351 avenue de la Libération 33405 TALENCE CEDEX				OUI	- Master mention Mathématiques et ingénierie mathématiques, spécialité Ingénierie mathématiques
				OUI	- Master mention informatique, spécialité bio informatique
				OUI	- Master mention informatique spécialité ingénierie des systèmes critiques
				OUI	- Master mention informatique spécialité génie logiciel
				OUI	- Master mention informatique spécialité Modèles et Algorithmes
				OUI	- Master mention mathématiques et ingénierie mathématiques spécialité cryptologie et sécurité informatique
				OUI	- MIAGE
				OUI	- Master mention informatique spécialité systèmes distribués, réseaux et parallélismes
				OUI	- Master mention informatique spécialité multimédia.
				OUI	- Master mention EEA, spécialité Gestion et distribution d'électricité
				OUI	- Master mention EEA, qualité fiabilité des composants et systèmes électroniques
				OUI	- Master mention EEA, spécialité micro électronique
				OUI	- Master mention mécanique et ingénierie spécialité énergétique et développement
				OUI	- Master mention physique spécialité méthodes appliquées au patrimoine culturel
				OUI	- Master mention ingénierie des systèmes industriels spécialité génie mécanique
				OUI	- Master mention ingénierie des systèmes industriels spécialité génie électrique et informatique industrielle
				OUI	- Master mention EEA , spécialité automatique et mécatronique
				OUI	- Master mention mécanique et ingénierie spécialité contrôle non destructif des matériaux et structures
				OUI	- Master mention EEA spécialité achat industriel des composants électroniques
				OUI	- Master mention ingénierie des systèmes industriels, spécialité génie des systèmes industriels maintenance aéronautique
			OUI	- Master mention EEA spécialité productique et informatique industrielle	
			OUI	- Master mention EEA spécialité systèmes de production industriels automatisés	
			OUI	- Master mention mécanique et ingénierie spécialité conception et fabrication mécanique	
			OUI	- Master mention physique spécialité CUCIPHY	
			OUI	- Master mention physique spécialité lasers et procédés	
			OUI	- Master mention mécanique et ingénierie spécialités sciences et techniques architecturales	
			OUI	- Licence professionnelle maintenance aéronautique	
			OUI	- Licence professionnelle laser contrôle et maintenance	
			OUI		
			OUI		

			OUI	OUI		- IUP génie électrique et informatique industrielle. - IUP génie mécanique - IUP génie des systèmes industriels maintenance aéronautique (rue Marcel Issartier , 33700 Mérignac)
			OUI			- Licence professionnelle bois et constructions - Licence professionnelle Energie et génie climatique - Licence professionnelle Qualité hygiène sécurité et environnement - Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciel - Licence professionnelle gestion des projets innovants - Licence professionnelle électronique et informatique des systèmes industriels - Licence professionnelle économie de la construction - Licence professionnelle management du risque BTP - Licence professionnelle techniques d'usinages avancées nouvelle et ingénierie des équipements associés - DUT Génie civil - DUT génie électrique et informatique industrielle - DUT génie mécanique et productique - DUT hygiène et sécurité - DUT informatique - DUT mesures physiques - DUT qualité logistique industrielle et organisation - DUT science et génie des matériaux - DUT gestion administrative et commerciale
	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE Bx I 351 Cours de la Libération 33405 TALENCE CEDEX		OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI			
	MATMECA 351 cours de la libération 33405 TALENCE CEDEX			OUI		- Ingénieur en modélisation mathématique et mécanique
	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ELECTRONIQUE INFORMATIQUE ET RADIOCOMMUNICATIONS DE BORDEAUX E.N.S.E.I.R.B. 1 Avenue du Dr Schweitzer – B.P. 99 33402 TALENCE CEDEX		OUI	OUI		
	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE BORDEAUX E.N.S.C.P.B. 16 avenue Pey Berland 33607 PESSAC CEDEX					

UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2
146 rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX CEDEX

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS					O.S.P	
S E C T E U R S A N T E	MEDECINE – ODONTOLOGIE				OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ Doctorat d'Etat en Médecine ■ Doctorat d'Etat en Chirurgie dentaire
	PHARMACIE				OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ Docteur en Pharmacie ■ DESS Développement pharmaceutique et fabrication industrielle des produits de santé ■ DESS Européen de marketing, management et droit des industries de santé ■ DESS Méthodologies analytiques appliquées aux produits de santé
	Laboratoire hydrologie environnement			OUI	OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ DESS Eau, Santé, Environnement ■ Licence professionnelle technologies et gestion des eaux de santé
	FORMATIONS EN SANTE PUBLIQUE			OUI	OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ Licence professionnelle en promotion de la santé et éducation pour la santé ■ Master professionnel 2ème année santé publique internationale ■ Master professionnel 2ème année management des organisations médico-sociales ■ Master professionnel 2ème année épidémiologie ■ Master professionnel 2ème année de Statistique Appliquée aux sciences sociales et de la santé ■ Master professionnel 2ème année ergonomie : conception des systèmes de travail et santé ■ Master professionnel 2ème année promotion de la santé et développement social.
	PARAMEDICAL			OUI			<ul style="list-style-type: none"> ■ Orthophoniste ■ Orthoptiste ■ Psychomotricien
	SANTE ET DEVELOPPEMENT			OUI	OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ DEUST Technologies, logistique et contrôles des industries de santé ■ DEUST Visiteur Médical ■ DESS de santé internationale

UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2
146 rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX CEDEX

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
S E C T E U R S C I E N C E S	E.S.T.B.B. ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DES BIOMOLECULES DE BORDEAUX					OUI	Formation d'ingénieurs en technologie des biomolécules
	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES					OUI	■ DESS Modélisation stochastique et recherche opérationnelle
	BIOCHIMIE – BIOLOGIE CELLULAIRE			OUI		OUI	■ DESS Biotechnologies des champignons ■ DESS Neuropsychopharmacologie et toxicomanies ■ Licence professionnelle « techniques et applications en biologie cellulaire et moléculaire »
	ŒNOLOGIE			OUI		OUI	■ Diplôme national d'Œnologue" ■ DESS sciences et techniques de la vigne et du vin ■ Licence professionnelle métiers de la vigne et du vin
	COGNITIVE Laboratoire de Sciences Cognitives					OUI OUI	■ DESS sciences cognitives appliquées ■ « Ingénieurs en cognitive »
S C I E N C E S H U M A I N E S	PSYCHOLOGIE					OUI	■ DESS Psychologie clinique et pathologique ■ DESS Psychologie de l'enfance et de l'adolescence ■ DESS Psychologie du travail ■ DESS Psychologie sociale : conseil et études appliquées ■ DESS Psychologie, gérontologie et santé publique ■ DESS psychologie de la santé « psychopathologie de l'adaptation au stress"
	SOCIOLOGIE					OUI	■ DESS Psychologie sociale : conseil et études appliquées
	SCIENCES DE L'EDUCATION					OUI	■ DESS Responsable de Formation d'Adultes

UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2
146 rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX CEDEX

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	SECTEUR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES			OUI			<ul style="list-style-type: none"> ■ DEUST Sport et Management : animation, gestion et administration des infrastructures de sports et de loisirs ■ Maîtrise Sciences et Techniques des activités physiques et sportives, mention éducation et motricité, Master activités physiques adaptées ou entraînement ■ DESS Sport, Innovation et management : adaptabilité du sportif et du matériel aux contraintes des différentes pratiques ■ Licence professionnelle : métiers du sport : administration, gestion des organisations et des services territoriaux du sport ■ DESS ingénierie des projets et des produits « sports de glisse » ■ DESS ingénierie de l'entraînement sportif ■ Master Professionnel Gestion du Sport et Développement Territorial En Europe ■ D.E.U.S.T. « Métiers de la Forme » ■ I.U.P. management et gestion des entreprises Ingénierie du développement sportif eurorégional

UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

Domaine Universitaire Esplanade des Antilles
33607 PESSAC CEDEX

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	CELLULE I.O. Domaine Universitaire Esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX					O.S.P	
	C.R.P.A.A. Centre de Recherches physiques appliquées à l'archéologie I.R.A.M.A.T. Institut de Recherche sur les Archéo matériaux Esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX				OUI		■ DESS Méthodes physiques en archéologie et muséographie
	INSTITUT EGID 1 Allée François Daguin 33607 PESSAC CEDEX			OUI	OUI		■ I.U.P. Génie de l'Environnement ■ DESS Ingénierie de l'Image
	INSTITUT DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION I.S.I.C Domaine Universitaire Esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX.			OUI	OUI		■ I.U.P. de l'Ingénierie de l'Information et Communication ■ DESS Information et communication des organisations
	I.U.T. B. B.P. 204 Rue Naudet - 33175 GRADIGNAN			OUI			■ D.U.T. Carrières Sociales option animateurs ■ D.U.T. Information option journalisme-option communication d'entreprise-option publicité ■ D.U.T. Documentation option documentaliste option métiers du livre option sous bibliothécaire
	ORGANISME COMMUN DE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES Esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX					A.C.	■ Licence et Maîtrise affaires et commerce
	U.F.R. AMENAGEMENT RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT Domaine Universitaire Esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX				OUI		■ M.S.T. Aménagement ■ DESS Urbanisme opérationnel ■ DESS Aménagement et gestion des stations touristiques
	U.F.R. S.I.C.A. DEPARTEMENT COMMUNICATION SOCIALE DEPARTEMENT DES ARTS PLASTIQUES Domaine Universitaire 33607 PESSAC CEDEX			OUI	OUI		■ Licence et Maîtrise de communication sociale ■ DESS Communication Jeunesse Licence Professionnelle DESIGN
	INSTITUT DE JOURNALISME DE BORDEAUX AQUITAINE IJBA 1 rue Jacques Ellul 33080 BORDEAUX cedex				OUI		Master profesonel de journalisme

UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX 4

Avenue Léon Duguit – 33608 PESSAC

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	I.E.P. Institut d'études politiques 11 allée Ausone Domaine universitaire 33607 PESSAC CEDEX				OUI	A.C.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section Economique et financière ■ DESS Management des entreprises et organisation du service public ■ DESS Gestion des risques dans les pays du sud
	I.R.G.A.E. - I.A.E. Institut Régional de Gestion 1 rue du Commandant Arnould 33000 BORDEAUX	Quota			OUI		<ul style="list-style-type: none"> ■ Master 2 administration des entreprises AGE (quota pour ce diplôme) ■ Master 2 Ressources humaines ■ Master 2 contrôle de gestion audit ■ Master 2 commerce dans les pays ibériques et latino américains . ■ Master 2 Comptabilité contrôle audit ■ Diplôme d'études comptables et financières DECF ■ Diplôme d'études comptables et financières DESCF(quota pour ce diplôme)
	I.U.T.MONTESQUIEU BORDEAUX 4 Avenue d'Aquitaine B.P. 205 33175 GRADIGNAN CEDEX	Quota		OUI			<ul style="list-style-type: none"> ■ D.U.T. Gestion des entreprises et des Administrations ■ D.U.T. Techniques de commercialisation (quota pour ce diplôme) <ul style="list-style-type: none"> ■ D.U.T.A. Apprentissage Import Export (quota pour ce diplôme) ■ D.U.T. Gestion Logistique et transport (rue Robert Matthieu Zone Internationale de Frêt – 33521 Bruges cedex) ■ Licence professionnelle « management opérationnel en commerce électronique et systèmes d'information » (quota pour ce diplôme) ■ Licence professionnelle « gestion et administration du personnel » ■ Licence professionnelle « gestion informatisée des organisations »
		Quota		OUI			
		Quota		OUI			
		Quota		OUI			

	SCIENCES JURIDIQUES DROIT PRIVE ET HISTOIRE DU DROIT Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX					OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Master II Droit et science politique mention droit du travail et de la protection sociale ■ Master droit et pratique de l'assurances (institut des assurances) ■ master Droit Economie et Gestion filière viti vinicole ■ Master mention Entreprise et droit des affaires ■ Master Droit du patrimoine des personnes et de la famille ■ master droit des créations intellectuelles et droit et administration des établissements culturels
--	---	--	--	--	--	-----	---

UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX 4
Avenue Léon Duguit – 33608 PESSAC

N°	NOM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	Quota	A	B	C	A.C.	Diplômes habilités permettant la perception de la taxe d'apprentissage
	SCIENCES JURIDIQUES DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX					OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Master Droit médical et santé publique ■ Master Droit des collectivités territoriales ■ Master droit de l'urbanisme ,de la construction et de l'immobilier ■ Master forêt et développement durable ■ Master 2 parcours professionnel : juriste expert en droit public des affaires ■ Master 2 , Spécialité professionnelle « ingénierie des politiques européennes »

	<p>FORMATIONS SPECIALISEES EN ECONOMIE ET GESTION Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX</p>			OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Magistère d'Economie et finances internationales ■ Maîtrise en sciences de gestion ■ M.S.T. Comptables et financières ■ Maîtrise d'économie et maîtrise d'économétrie ■ DESS Banque, finance et négoce international ■ Master Aménagement du territoire et développement régional ■ Master 2, Gestion des organisations : Création, reprise d'entreprises et entrepreneuriat : <ul style="list-style-type: none"> -option création et gestion des entreprises familiales -option création d'entreprises et projets innovants ■ Master innovation technologique et Gestion industrielle ■ DESS Gestion des activités sanitaires et sociales (avec Bordeaux 2) ■ DESS « Management commercial du vin et des spiritueux » ■ DESS « Management Financier » ■ Licence Professionnelle « commercialisation des produits de l'agro-distribution » ■ Maîtrise informatique appliquée à la gestion (avec Bordeaux 1) ■ M.S.T. « Ingénierie du Développement Territorial » ■ I.U.P. Commerce ■ DEUST Gestion, création d'entreprise Artisanale et de Services ■ Licence professionnelle « adjoint de direction PME PMI » ■ Licence professionnelle « commercialisation des produits de la filière viti-vinicole » ■ Licence professionnelle « commerce , option distribution, management et gestion de rayon »
	<p>UNIVERSITE BORDEAUX 4 Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX</p>			OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ DESS environnement développement et gestion de la forêt cultivée ■ Licence professionnelle commercialisation des biens et services industriels
	<p>UNIVERSITE BORDEAUX 4 Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX</p>				OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Master II Gestion de patrimoine privé
	<p>UNIVERSITE BORDEAUX 4 Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale – COMPRASEC UMR 514 - CNRS Avenue Léon Duguit 33608 PESSAC CEDEX</p>				OUI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Master de droit et sciences politiques, option droit social parcours recherche et professionnel, Séminaire international de droit comparé du travail, des relations professionnelles et de la sécurité sociale.

DEPARTEMENT DES LANDES

N° Ord	N° SIRET	Gestionnaire Adresse – Tél./Fax	Ets de formation	Formations	Quota	A	B	C	Cat. A.C	Observations
CENTRES de FORMATION d'APPRENTIS										
	194 000 071 00028	Lycée de Borda 7 avenue P. Doumer – BP 345 40107 DAX Cedex 05.58.58.12.34 – 05.58.58.12.35	C.F.A. de l'hôtellerie 23 avenue du Sablar BP 352 40107 DAX Cedex	- CAP - BEP - BP	X	X			X	
	184 000 016 00024	Chambre de Métiers 41 avenue H. Farbos – BP 199 40004 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.75.15.62 – 05.58.06.89.69	Ecole Professionnelle des Métiers 41, Avenue Farbos 40000 - MONT-de- MARSAN	- CPA - CAP - BEP - MC	X	X			X	
	784 124 059 00022	C.F.A. du Bâtiment Plaisance - B.P.51 40110 MORCENX 05.58.07.98.37 – 05.58.07.87.95	C.F.A. du Bâtiment Plaisance B.P.51 40110 MORCENX	- CPA - CAP - BEP - BP	X	X			X	Versement à AFPBTB 153, Av. G. Clemenceau 40100 DAX
	305 873 077 00021	ARFPIB (Association Régionale des Formations Professionnelles des Industries du bois) 526 rte d'Oeyreluy 40180 SEYRESSE 05.58.74.36.99 – 05.58.57.86.69	C.F.A. du Bois ASS. REG. de Formation Prof. des Industries du Bois 40180 SEYRESSE	- CAP - BEP	X	X			X	
	351 090 840 00031	ADAIQA (Association pour le Développement de l'Apprentissage Industriel en Aquitaine) 40 avenue Maryse Bastie – BP 75 33523 BRUGES Cedex	C.F.A.I. (Industrie) Antenne de DAX 526, Route d'Oeyreluy 40180 SEYRESSE	- BEP - BAC PRO	X	X				Versement au CFAI de Bruges 40 av. M. Bastie - BP 75 33523 BRUGES Cedex
ETABLISSEMENTS d'ENSEIGNEMENT PUBLICS										
	194 000 022 00013	Collège Gaston Crampe Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR 05.58.51.53.00 – 05.58.71.95.54	Collège Gaston Crampe Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR	- 4 ^e et 3 ^e alternance		X				
	194 000 048 00018	Collège Jean Rostand Avenue du Bourret B.P. 52 40130 – CAPBRETON 05.58.72.11.96 – 05.58.41.89.65	Collège Jean Rostand Avenue du Bourret B.P. 52 40130 – CAPBRETON	SEGPA 4 et 3 alternance		X			X	
	194 007 290 00027	Collège Léonce Dussarrat dit Léon des Landes 2, Boulevard du Collège 40100 DAX 05.58.74.05.05 – 05.58.90.85.24	Collège Léonce Dussarrat dit Léon des Landes 2, Boulevard du Collège 40100 DAX	-4 ^e et 3 ^e alternance		X			X	
	194 007 274	Collège Jean-Marie Lonné	Collège Jean-Marie Lonné	-4 ^e et 3 ^e alternance		X			X	

	00013	B.P. 29 40705 HAGETMAU 05.58.79.33.29 – 05.58.79.82.11	B.P. 29 40705 HAGETMAU							
	194 001 053 00017	Collège Jacques Prévert Rue du Lycée 40200 MIMIZAN 09.02.85 – 05.58.82.49.50	Collège Jacques Prévert Rue du Lycée 40200 MIMIZAN	- 3 ^{ème} insertion		X				
	194 006 482 00013	Collège V. Duruy Place Francis Planté BP109 40002 MONT-de-MARSAN Cedex 05.58.85.70.30 – 05.58.85.70.31	Collège V. Duruy Place Francis Planté BP 109 40002 MONT-de- MARSAN Cedex	-4 ^e et 3 ^e alternance		X				
	194 000 261 00017	Collège St-Exupéry Avenue du Lycée 40160 PARENTIS-en- BORN 05.58.78.92.92 – 05.58.78.42.10	Collège St-Exupéry Avenue du Lycée 40160 PARENTIS- en-BORN	- SEGPA		X			X	
	194 000 337 00015	Collège Rue J.C de Borda B.P. 15 40370 RION-des- LANDES 05.58.57.11.40 – 05.58.57.01.42	Collège Rue J.C de Borda B.P. 15 40370 RION-des- LANDES	-4 ^e et 3 ^e alternance		X			X	
	194 000 964 00016	Collège Jean Moulin Rue Oddos 40990 St-PAUL-lès- DAX 05.58.91.60.18 – 05.58.91.32.52	Collège Jean Moulin Rue Oddos 40990 St-PAUL- lès-DAX	SEGPA 4 ^e et 3 ^e alternance		X			X	
	194 001 038 00018	Collège Lubet Barbon Boulevard d'Aquitaine 40280 St-PIERRE-du- MONT 05.58.75.12.03 – 05.58.06.95.24	Collège Lubet Barbon Boulevard d'Aquitaine 40280 St-PIERRE- du-MONT	- 4 ^e et 3 ^e alternance - SEGPA		X			X	
	194 000 428 00012	Collège J. Rostand Rue des Charpentiers BP 28 40400 TARTAS 05.58.73.41.33 – 05.58.73.35.69	Collège Jean Rostand Rue des Charpentiers BP 28 40400 TARTAS	- 3 ^{ème} d'insertion		X				
	194 007 407 00019	Collège d'Albret Route d'Orthez 40100 DAX 05.58.74.32.61	Collège d'Albret Route d'Orthez 40100 DAX	- 4 ^e et 3 ^{ème} alternance						X
	194 000 436 00015	Collège Pierre Blanquie 249 avenue de l'Armagnac 40190 VILLENEUVE-de- MARSAN	Collège Pierre Blanquie 249 avenue de l'Armagnac 40190 VILLENEUVE- de-MARSAN	- 4 ^{ème} et 3 ^{ème} alternance		X				
	1940009 23 00012	Collège Jean Mermoz BP 103 40601 Biscarose cedex 05 58 78 14 33 05 58 78 01 30	Id	4 ^e et 3 ^e alternance		X				

1940001 21 00013	Collège Val d'Adour 5 rue Jules Ferry BP 10 40270 Grenade s/Adour 05 58 45 92 94 05 58 45 41 22	Id	4é et 3é alternance		X				
194 008 769 00011	Collège 510 route Marensin 40260 LINXE 05 58 42 09 68 05 58 42 01 63	Id	4é et 3é alternance		X				
194 007 795 00025	Collège Jean Rostand 1 rue F. Tassine BP 97 40002 Mt de Marsan cedex 05 58 75 05 84 05 58 75 12 51	id	4é et 3é alternance		X				
194 008 744 00014	Collège Route du quartier neuf 40390 St Martin de Seignanx 05 59 56 18 80 05 59 56 19 14	id	4é et 3é alternance		X				
194 007 746 00010	Collège Cel Le Gaucher 787 Avenue de Lacrouts 40010 Mt de Marsan 05 58 75 98 44	Id	4é et 3é alternance		X				
194 000 477 00019	LP Jean d'Arcet 1, Place Ste Quitterie BP 163 40801 AIRE-sur- ADOUR 05.58.71.63.50 – 05.58.71.46.86	LP Jean d'Arcet 1, Place Ste Quitterie BP 163 40801 AIRE-sur- ADOUR	- 3é PVP (6h) - CAP - BEP - Bac Pro		X			X	
194 000 048 00018	LP Louis Darmanté 23, Rue Gabarra 40130 CAPBRETON 05.58.72.10.38 – 05.58.72.45.44	LP Louis Darmanté 23, Rue Gabarra BP 178 40130 CAPBRETON	- B.E.P. - Bac Pro		X			X	
194 000 196 00015	LP Frédéric Estève Quartier St-Médard 40010 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.75.22.59 – 05.58.06.04.08	LP Frédéric Estève Quartier St-Médard 40010 MONT-de- MARSAN Cedex	- 3 ^{ème} PVP (6h) - CAP - BEP - Bac Pro		X			X	
194 000 204 00017	LP Wlérick 6, Rue Jean Macé 40010 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.46.18.18 – 05.58.06.37.06	LP Wlérick 6, Rue Jean Macé 40010 MONT-de- MARSAN Cedex	- 3 ^{ème} PVP (6h) - BEP - Bac Pro - CIPPA		X			X	
194 000 972 00019	LP Jean Garnier 14, rue Barbusse 40110 MORCENX 05.58.04.79.30 – 05.58.04.79.31	LP Jean Garnier 14, rue Barbusse 40110 MORCENX	- 3 ^{ème} PVP (6) - CAP - BEP - Bac Pro - PRI CIPPA	X	X			X	
194 000 576 00018	LP St-Exupéry 40160 PARENTIS-en- BORN BP44 05.58.78.92.82 –	LP St-Exupéry B.P. 44 40160 PARENTIS- en-BORN	- 3ème PVP (6h) - CAP - BEP - Bac Pro		X			X	

		05.58.78.90.93		- Bac Techo STG						
194 000 279 00019	LP Jean Taris Avenue Dupaya B.P. 15 40301 PEYREHORADE 05.58.73.28.28 – 05.58.73.13.64	LP Jean Taris Avenue Dupaya B.P. 15 40301 PEYREHORADE	- 3 ^{ème} PVP (6) - CAP - BEP - Bac Pro		X				X	
194 000 493 00024	LP Ambroise Croizat Avenue Marcel Paul 40220 TARNOS 05.59.64.71.34 – 05.59.64.68.93	LP Ambroise Croizat Avenue Marcel Paul 40220 TARNOS	- 3 ^{ème} PVP (6h) - CAP - BEP - Bac Pro		X				X	
194 000 022 00013	Lycée Polyvalent G. Crampe Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR 05.58.51.53.00 – 05.58.71.95.54	Lycée Polyvalent G. Crampe (technique et professionnel) Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR	- BEP - Bac Pro - Bac Techno STI - BTS - licenece Pro		X	X			X	
194 000 022 00013	Lycée Polyvalent G. Crampe Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR 05.58.51.53.00 – 05.58.71.95.54	Antenne pédagogique Jean Sarrailh 40800 Aire s/Adour	EGPA BEP Bac Techno		X					
194 000 071 00010	Lycée de Borda 7, Avenue Paul DoumerBP 345 40107 DAX Cedex 05.58.58.12.34 – 05.58.58.12.35	Lycée de Borda 7, Avenue Paul Doumer B.P. 345 40107 DAX Cedex	- B.E.P. - Bac Techno STG – STI – STL - B.T.S.		X	X			X	
194 000 188 00012	Lycée Charles Despiau Route du Houga 40010 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.05.82.82 – 05.58.05.82.83	Lycée Charles Despiau Route du Houga 40010 MONT-de- MARSAN Cedex	- Bac Techno STG –SMS - BTS		X	X				
194 000 170 00010	Lycée Victor Duruy 8, Place F. Planté B.P. 109 40002 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.05.79.79 – 05.58.05.79.77	Lycée Victor Duruy 8, Place F. Planté B.P. 109 40002 MONT-de- MARSAN Cedex	- Bac Techno STG - BTS		X	X				
194 000 063 00017	Lycée H. Tazieff 73 Bd St Vincent de Paul BP90 40993 St-PAUL-lès- DAX Cedex 05.58.91.33.40 – 05.58.91.14.40	Lycée H. Tazieff 73 Bd St Vincent de Paul BP90 40993 St-PAUL-lès- DAX Cedex	- BEP - Bac Pro - Bac Techno STI - BTS - MC - Licence pro		X	X			X	
196 402 515 00270	Institut Universitaire de Technologie 371, Rue du Ruisseau BP 201 40004 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.51.37.00 – 05.58.51.37.37	Institut Universitaire de Technologie 371, Rue du Ruisseau BP 201 40004 MONT-de- MARSAN Cedex	- DUT - licence professionnelle				X			Versement à l'I.U.T. des Pays de l'Adour Avenue de l'Université 64000 PAU
193 300 068 00346	Université V. Ségalen BORDEAUX 2 Rue Léo Saignat 33076 BORDEAUX	Institut du Thermalisme 8, Rue Ste Ursule 40100 DAX	licence professionnelle « Technologies et Gestion des Eaux			X				versement TA au siège social Université

		Cedex		de Santé »						V. Ségalen BORDEAUX 2 Rue Léo Saignat 33076 BORDEAUX Cedex
ETABLISSEMENTS d'ENSEIGNEMENT PRIVES										
	782 074 660 00039	AEP-OGEC (Association Education Populaire – Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) Gpe scolaire catholique du Gabardan 78, impasse de l'Eglise 40310 GABARRET 05.58.44.91.58 – 05.58.44.92.85	Collège privé St Jean Bosco 78, impasse de l'Eglise 40310 GABARRET	- 3ème d'insertion		X				
	304 426 059 00016	OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) 333, rte du Berceau 40990 St-VINCENT-de-PAUL 05.58.55.98.98 – 05.58.89.99.54	Collège Privé Saint Joseph 333, rte du Berceau 40990 St-VINCENT-de-PAUL	- SEGPA		X			X	
	782 074 660 00039	AEP-OGEC (Association Education Populaire – Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) Gpe scolaire catholique du Gabardan 78, impasse de l'Eglise 40310 GABARRET 05.58.44.91.58 – 05.58.44.92.85	LP Privé St Joseph 40130 GABARRET	- BEP		X			X	
	304 426 059 00016	OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) 333, rte du Berceau 40990 St-VINCENT-de-PAUL 05.58.55.98.98 – 05.58.89.99.54	LP Privé St Joseph 333, rte du Berceau 40990 St-VINCENT-de-PAUL	- CAP - BEP - BAC		X			X	
	449 232 537 00018	OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) du lycée St-Jacques-de-Compostelle 32, rue Lahargou 40100 DAX 05.58.56.30.50 – 05.58.56.04.59	Lycée Privé St-Jacques-de-Compostelle 32, rue Lahargou 40100 DAX	- Bac Techno STG - Bac Techno SMS - BTS		X	X			
	420 747 9090 00018	OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) du lycée Jean Cassaigne Avenue Kennedy 40280 St-PIERRE-du-MONT 05.58.46.75.20 – 05.58.05.93.82	Lycée Polyvalent Privé Jean Cassaigne Avenue Kennedy 40280 St-PIERRE-du-MONT	- 3ème Technologique - CAP - BEP - Bac Pro - Bac STG		X			X	
	782 123 467	Collège Sainte Thérèse	Collège Ste Thérèse 5 allée du Carmel	- 4ème alternance						

00014	5 allée du Carmel 40500 SAINT SEVER 05 58 76 21 85 05 58 76 01 32	40500 ST SEVER	- 3ème d'insertion		X					
-------	--	----------------	-----------------------	--	---	--	--	--	--	--

ETABLISSEMENTS PUBLICS d'ENSEIGNEMENT AGRICOLE										
194 007 506 00034	LEGTA Hector Serres B.P. 1 40180 HEUGAS 05.58.98.70.93 – 05.58.98.75.22	C.D.F.A.A.H. de Dax B.P. n° 1 40180 HEUGAS	- CPA - CAPA - BEPA - BPA - Bac Pro - BTSA - licence pro	X	X	X				
194 007 506 00018	LEGTA Hector Serres B.P. 1 40180 HEUGAS 05.58.98.70.93 – 05.58.98.75.22	LEGTA Hector Serres B.P. 1 40180 HEUGAS	- Bac S - Bac Techno - BTSA		X	X				
194 007 506 00083	LEGTA Hector Serres B.P. 1 40180 HEUGAS 05.58.98.70.93 – 05.58.98.75.22	LPA Route de Pomarez 40250 MUGRON CFA agricole	- BEPA - Bac Pro - CS - BTSA	X	X	X				
194 007 506 00059	LEGTA Hector Serres BP1 40180 HEUGAS 05.58.98.70.93 – 05.58.98.75.22	LPA Roger Duroure Route de Luglon 40630 SABRES	- BEPA - BTA		X					
194 007 506 00042	LEGTA Hector Serres BP1 40180 HEUGAS 05.58.98.70.93 – 05.58.98.75.22	Centre Régional de Formation Apprentis Route de Luglon 40630 SABRES	- CAPA - BPA - BTSA	X	X	X				
311 382 295 00013	Union Nationale des Maisons Familiales 58, rue Ntre Dame de Lorette 75009 PARIS 01.44.91.86.86 - 01.44.91.95.45	M.F.R. 2, Place Ste Quitterie 40800 AIRE-sur- ADOUR	- 4 ^e et 3 ^e Techno - BEPA		X				X	
782 103 295 00013	Union Nationale des Maisons Familiales 58, rue Ntre Dame de Lorette 75009 PARIS 01.44.91.86.86 - 01.44.91.95.45	M.F.R. "PontChevron" 40180 OEYRELUY	- 4 ^e et 3 ^e - BEPA		X					
782 109 730 00013	Union Nationale des Maisons Familiales 58, rue Ntre Dame de Lorette 75009 PARIS 01.44.91.86.86 - 01.44.91.95.45	M.F.R. 206, avenue du Marensin 40465 PONTONX- sur-ADOUR	- BEPA - Bac Pro		X					
318 043 411 00129	AFASEC Allée Jardy BP 70419 60635 CHANTILLY 03.44.62.41.60 – 03.44.58.57.37	AFASEC HIPPODROME 164, Rue G. Pelat 40000 MONT-de- MARSAN	- 4 ^e et 3 ^e préparatoire - CAPA - BEPA		X					

	392 667 291 00018	Institut Rural d'Education et d'Orientation « Cassen » 40360 CASTELNAU CHALOSSE 05.58.98.54.28 – 05.58.98.53.40	Institut Rural d'Education et d'Orientation « Cassen » 40360 CASTELNAU CHALOSSE	- BTA - Bac Pro - BTA		X			X	
	334 579 851 00018	Lycée Agricole privé Sainte Elisabeth 137, rte de la vieille côte 40180 St- PANDELON 05.58.98.74.19 – 05.58.98.75.64	Lycée Agricole privé Sainte Elisabeth 137, rte de la vieille côte 40180 St- PANDELON	4é et 3 é CAPA BEP Bac Pro BTA		X				
	782 126 759 00011	Lycée Agricole privé 40230 SAUBRIGUES 05.58.77.90.87 – 05.58.77.92.86	Lycée Agricole privé 40230 SAUBRIGUES	- BEPA - BTA - Bac Pro		X				
ECOLES d'INFIRMIERES										
	264 003 328 00012	Centre Hospitalier Services financiers Bd Y. du Manoir – BP 323 40107 DAX Cedex 05.58.91.48.48 – 05.58.91.49.92	Institut de formation en soins Infirmiers Boulevard Yves du Manoir 40100 DAX	- Préparation au diplôme d'Etat d'infirmier			X			
	264 003 302 00017	Centre Hospitalier Services financiers 40024 MONT-de- MARSAN Cedex 05.58.05.10.10 – 05.58.05.21.09	Centre Hospitalier Institut de formation en soins infirmiers Avenue Cronstadt 40000 MONT-de- MARSAN	- Préparation au diplôme d'Etat d'infirmier			X			
ETABLISSEMENTS SPECIALISES										
	194 000 022 00013	Lycée Polyvalent G. Crampe Rue Nelson Mandela B.P. 39 40801 AIRE-sur- ADOUR 05.58.51.53.00 – 05.58.71.95.54	Annexe Pédagogique J. Sarrailh 40800 AIRE-sur- ADOUR	- BEP - Bac Techno		X				Versement à la Cité Scolaire Gaston Crampe Rue Nelson Mandela - BP 39 40801 AIRE- sur-ADOUR
	300 939 642 00017	I.M.P.R.O. TRABUC 40260 LESPERON 05.58.89.60.17 – 05.58.89.64.60	I.M.P.R.O. TRABUC 40260 LESPERON			X			X	
	775 598 485 00180	.M.P.R.O. Les Pléiades 14, Bd Roland Garros BP 18 40103 DAX Cedex 05.58.58.00.90 – 05.58.58.00.99	I.M.P.R.O. Les Pléiades 14, Bd Roland Garros BP 18 40103 DAX Cedex			X			X	
	228 200 010 00319	Institut Médico Educatif & Profes. 23, Rue Belvédère 40200 MIMIZAN 05.58.09.06.21 – 05.58.09.17.32	Institut Médico Educatif & Profes. 23, Rue Belvédère 40200 MIMIZAN			X			X	

224 000 018 00081	I.M.E. 2, Rue de la Jeunesse 40000 MONT-de- MARSAN 05.58.46.62.00 – 05.58.46.62.10	I.M.E. 2, Rue de la Jeunesse 40000 MONT-de- MARSAN			X			X	
775 598 480 00040	I.M.E. Les Hirondelles Route du Houga – BP 229 40004 MONT-de-MARSAN Cedex 05.58.85.72.22 – 05.58.85.92.95	I.M.E. Les Hirondelles Route du Houga – BP 229 40004 MONT-de- MARSAN Cedex			X			X	
194 000 949 00017	E.R.E.A. Nicolas Brémontier Route de St-Sever – BP 117 40281 - St-PIERRE-du- MONT	E.R.E.A. Nicolas Brémontier Route de St-Sever – BP 117 40281 - St-PIERRE- du-MONT	- 3ème PVP - CAP		X			X	
775 585 037 00382	Institut Chalossais de Rééducation Z.I. Monplaisir - BP 53 40705 HAGETMAU Cedex 05.58.79.45.85 – 05.58.79.43.20	Institut Chalossais de Rééducation Z.I. Monplaisir - BP 53 40705 HAGETMAU Cedex			X			X	
ETABLISSEMENTS PUBLICS									
076 54 000 38386	CIO 30 avenue Jules Bastiat 40100 DAX	CIO 30 avenue Jules Bastiat 40100 DAX						X	
174 004 317 00080	CIO Place Loubes 40000 MONT-de- MARSAN	CIO Place Loubes 40000 MONT-de- MARSAN						X	
183 300 276 00098	CDDP 614 rue du Ruisseau – BP 401 40012 MONT-de- MARSAN Cedex	CDDP 614 rue du Ruisseau – BP 401 40012 MONT-de- MARSAN Cedex						X	

DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE

Centres de formation d'apprentis

B.T.P. FORMATION DE LOT-ET-GARONNE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
2-4, rue Jean Baptiste Pérès 47000 AGEN Téléphone : 05.53.48.07.07		X	X			OUI		
C.F.A. PLURIPROF. DE LA CHAMBRE DES METIERS DE LOT-ET-GARONNE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
B.P.118 2, Impasse Morère 47004 AGEN cedex Téléphone : 05.53.77.47.77		X	X			OUI		
LP CLAIRAC SECTION APPRENTISSAGE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
ROUTE D'AIGUILLON 47320 CLAIRAC Téléphone : 05.53.84.21.61		X	X					
L.P. BENOIT D'AZY - SECTION APPRENTISSAGE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
B.P.67 AVENUE CHARLES DE GAULLE 47500 FUMEL Téléphone : 05.53.40.56.50		X	X			NON		
C.F.A. MUNICIPAL		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
B.P. 205 Allée des Tabacs 47505 MARMANDE cedex Téléphone : 05.53.76.04.00		X	X			OUI		
C.D.F.A.A. ANNEXE AU LYCEE AGRICOLE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
E.P.L.E.A Etienne Restat 47110 STE LIVRADE SUR LOT Téléphone : 05.53.40.47.60		X	X	X		OUI		
C.D.F.A.A. ANNEXE AU LYCEE AGRICOLE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Site de NERAC Route de Francescas 47600 NERAC Tel : 05 53 65 17 53		X	X					
C.D.F.A.A. ANNEXE AU LYCEE AGRICOLE		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Site de Villereal Saint Roch		X	X					

47210 VILLEREAU							
Tel : 05 53 40 47 40							

Etablissements d'enseignement agricole privés

L.P. PRIVE ERMITAGE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
304, avenue J. Amouroux 47000 AGEN Téléphone : 05.53.66.08.71			X			OUI	
LYCEE AGRICOLE PRIVE SAINTE GENEVIEVE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
19, rue Saint Félix 47220 ASTAFFORT Téléphone : 05.53.67.10.25			X			OUI	
MAISON FAMILIALE DU NERACAIS		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Barbaste Moulin Neuf 47230 LAVARDAC Téléphone : 05.53.65.56.06			X			OUI	
MAISON FAMILIALE RURALE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Bourgognague 47410 LAUZUN Téléphone : 05.53.94.12.07			X			OUI	
MAISON FAMILIALE RURALE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
10, 12, boulevard Clémenceau 47800 MIRAMONT DE GUYENNE Téléphone : 05.53.93.21.49	Antenne CFA MFR	X	X	X		OUI	
MAISON FAMILIALE RURALE DU MARMANDAIS		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 6 Avenue Graveyron 47180 STE BAZEILLE Téléphone : 05.53.94.40.42			X			OUI	
L'OUSTAL LYCEE PRIVE DES METIERS DE LA VIE RURALE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
rue Paul Sabatier La Boulbène 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.36.21.36			X	X		NON	

MAISON FAMILIALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE PUJOLS		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Pujols Bosc 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.36.22.66				X			OUI	
MAISON FAMILIALE DE BIAS		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Bias 8, rue Brondeau 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.49.57.57				X			OUI	

Etablissements d'enseignement agricole publics

LYCEE AGRICOLE ETIENNE RESTAT		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Casseneuil 47110 STE LIVRADE SUR LOT Téléphone : 05.53.40.47.60				X	X		OUI	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE ARMAND FALLIERES		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Francescas 47600 NERAC Téléphone : 05.53.97.40.00				X			OUI	
LYCEE PROFESSIONNEL HORTICOLE		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Fazanis Tonneins 47400 TONNEINS Téléphone : 05.53.88.31.88				X			OUI	
A.T.R.E.E. ACADEMIE THEATRALE FRANCOISE DANELL-PIERRE DEBAUCH		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
21, rue Paulin Régnier 47000 AGEN Téléphone : 05.53.47.82.09					X		OUI	
COLLEGE FELIX AUNAC		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
34, Cours Victor Hugo 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.15.20				X			OUI	
ETP SUP'FORMATIONS		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
145, Avenue Henri Barbusse 47000 AGEN Téléphone : 05.53.47.46.95					X			X

	I.F.S.I. INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	21, route de Villeneuve Centre Hospitalier St Esprit 47923 AGEN cedex Téléphone : 05.53.69.70.20			X	X		OUI	
	LYCEE POLYVALENT PRIVE MIXTE SAINT CAPRAIS	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	8, rue Raspail 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.29.20			X	X			
	Sporting Union Agenais - centre de formation	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Stade Armandie Rue Pierre de Coubertin 47000 AGEN Téléphone : 05.53.98.01.77			X				
	SUD'MANAGEMENT ECOLES	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	BP 209 AGROPOLE 47931 AGEN cedex Téléphone : 05.53.77.24.00			X	X		OUI	
	COLLEGE SAINT PIERRE	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Rue du Vieux Pont 47440 CASSENEUIL Téléphone : 05.53.41.08.05			X				
	COLLEGE PRIVE MIXTE CATHOLIQUE SAINTE MARIE	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Avenue de Lirac 47700 CASTELJALOUX Téléphone : 05.53.93.01.52			X			OUI	
	I.M.P. CAZALA	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Cap du Bosc 47160 DAMAZAN Téléphone : 05.53.79.47.52			X				
	I.M.P.R.O. CASTILLE	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Castille 47320 CLAIRAC Téléphone : 05.53.84.22.92			X			OUI	
	I.M.P.R.O. DE VERONE	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Vallon de Vérone 47510 FOULAYRONNES Téléphone : 05.53.66.35.13			X				

I.M.E. DE LAMOTHE POULIN		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Lamothe Poulin 47340 LAROQUE TIMBAUT Téléphone : 05.53.95.92.03			X					
I.M.E. FONGRAVE		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Route de Caudcoste 47390 LAYRAC Téléphone : 05.53.77.88.77			X			OUI		
I.F.S.I. INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
74, avenue Charles Boisvert Centre Hospitalier 47200 MARMANDE Téléphone : 05.53.20.30.47			X	X		OUI		
L.A.D.A.P.T. CENTRE DE REEDUCATION ET READAPT. FONCT. ET PRO.		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Château de Virazeil 47200 MARMANDE Téléphone : 05.53.20.47.00			X			NON		
LYCEE NOTRE DAME DE LA COMPASSION		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
1, rue de Langeot 47200 MARMANDE Téléphone : 05.53.20.51.00			X			OUI		
COLLEGE NOTRE DAME		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Le Bourg 47290 MONBAHUS Téléphone : 05.53.01.62.10			X			OUI		
I.M.E. MONCLAIRJOIE - CAT - FOYER - S.A.V.S.		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Montpezat 47360 PRAYSSAS Téléphone : 05.53.95.95.80			X			OUI		
I.M.E. A.E.I.H.		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
Escassefort 47350 SEYCHES Téléphone : 05.53.20.17.61			X			OUI		
COLLEGE PRIVE SAINT JEAN		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
5, avenue Charles de Gaulle 47400 TONNEINS Téléphone : 05.53.84.58.23			X			OUI		
INSTITUT DE REEDUCATION GARDOLLE		ETABLISSEMENTS PRIVES						
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse	
BP 52 10, avenue François Mitterrand 47400 TONNEINS Téléphone : 05.53.79.25.53			X			OUI		

I.F.S.I. INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS		ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Domaine de Velours - BP 319 Centre Hospitalier Saint Cyr 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.40.53.05			X	X		OUI	
Etablissements publics							
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
48, bis rue René Cassin 47000 AGEN Téléphone : 05.53.66.51.07						OUI	
CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
48 bis, rue René Cassin 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.34.43						OUI	
COLLEGE JOSEPH CHAUMIE		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
6, rue Henri Martin 47000 AGEN Téléphone : 05.53.48.00.10			X			OUI	
L.P. ANTOINE LOMET		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 42 221, Avenue d'Italie 47002 AGEN cedex Téléphone : 05.53.47.06.07			X	X		OUI	
LYCEE BERNARD PALISSY		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
164, Boulevard de la Liberté 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.46.50			X	X			
LYCEE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
5, Allée Pierre Pomarède 47916 AGEN cedex Téléphone : 05.53.77.56.00			X	X			
UNIVERSITE BORDEAUX I - IUT A Dépt. GACO		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
184, avenue d'Italie Campus Michel SERRES 47000 AGEN Téléphone : 05.53.87.96.17				X		OUI	
UNIVERSITE BORDEAUX I - IUT A DEPT. Q.L.I.O..		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue d'Italie 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.40.50				X		OUI	
Université d'Agen		ETABLISSEMENTS PUBLICS					

Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 quai de Dunkerque 47000 AGEN Téléphone : 05.53.77.57.01	Pour les formations dispensées à l'ENAP			X	X		
LYCEE REGIONAL STENDHAL		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Allées Charles de Gaulle 47190 AIGUILLON Téléphone : 05.53.79.60.22			X			OUI	
COLLEGE LA ROCAL		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Place de la Mairie 47240 BON ENCONTRE Téléphone : 05.53.96.30.61			X			OUI	
COLLEGE JEAN ROSTAND		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
7, Rue des Arènes 47700 CASTELJALOUX Téléphone : 05.53.93.01.63			X			OUI	
L.P. JEAN MONNET		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Marcel Pagnol 47510 FOULAYRONNES Téléphone : 05.53.95.19.20			X			OUI	
L.P. PORTE DU LOT		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route d'Aiguillon 47320 CLAIRAC Téléphone : 05.53.84.21.61			X			OUI	
COLLEGE JEAN MONNET		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Charles de Gaulle 47500 FUMEL Téléphone : 05.53.40.56.50			X			OUI	
L.E.G.T. MARGUERITE FILHOL		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
30, avenue Charles de Gaulle 47500 FUMEL Téléphone : 05.53.40.56.50			X				
L.P. BENOIT D'AZY		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Charles de Gaulle 47500 FUMEL Téléphone : 05.53.40.56.50			X			OUI	
COLLEGE LA PLAINE		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue des Cerisiers 47230 LAVARDAC Téléphone : 05.53.65.51.98			X			OUI	
COLLEGE THEOPHILE DE VIAU		ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Victor Duruy 47520 LE PASSAGE			X			OUI	

Téléphone : 05.53.96.37.93									
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
21, rue Portogruaro 47200 MARMANDE Téléphone : 05.53.20.91.92								OUI	
COLLEGE JEAN MOULIN		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 316 Rue Jean Mermoz 47207 MARMANDE cedex Téléphone : 05.53.20.36.50					X			OUI	
LYCEE VAL DE GARONNE		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Ejea de Los Caballeros 47200 MARMANDE Téléphone : 05.53.76.02.50					X	X			
SECTION PROFESSIONNELLE DU LYCEE VAL DE GARONNE		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Ejea de Los Caballeros 47207 MARMANDE cedex Téléphone : 05.53.76.02.50					X			OUI	
COLLEGE DIDIER LAMOULIE		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue de Soussial 47800 MIRAMONT DE GUYENNE Téléphone : 05.53.93.21.42					X			OUI	
Collège Henri de Navarre		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Boulevard Pierre de Coubertin 47600 NERAC Téléphone : 05.53.65.09.57					X				
L.P. REGIONAL JACQUES DE ROMAS		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Mézin 47600 NERAC Téléphone : 05.53.97.63.00					X			OUI	
LYCEE GEORGES SAND		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Boulevard Pierre de Coubertin 47600 NERAC Téléphone : 05.53.65.09.57					X				
COLLEGE GERMILLAC		ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 147 15, avenue du 8 mai 1945 47400 TONNEINS Téléphone : 05.53.84.43.43					X			OUI	
CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION		ETABLISSEMENTS PUBLICS							

Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
13, Allée Lamartine 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.70.36.12							OUI	
COLLEGE ANDRE CROCHEPIERRE			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue de Scoraille 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.36.29.00				X			OUI	
ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1299, avenue de Scoraille Lieu dit Courbiac 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.40.08.69				X			OUI	
L.P. DU BATIMENT COUFFIGNAL			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 314 Rue du Rooy 47307 VILLENEUVE SUR LOT cedex Téléphone : 05.53.36.24.80				X			OUI	
LYCEE POLYVALENT REGIONAL GEORGES LEYGUES			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 306 Avenue d'Agen 47300 VILLENEUVE SUR LOT Téléphone : 05.53.40.40.50				X	X		OUI	
COLLEGE NOTRE DAME DE LA SALLE			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
53 avenue Charles Boisvert BP 70 47200 MARMANDE				X				
COLLEGE SAINTE CATHERINE			ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 Chemin de Velours 47300 VILLENEUVE S/LOT				X				

PYRENEES-ATLANTIQUES

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

BAYONNE - C.F.A. DE LA CHAMBRE DE METIERS N° SIRET : 18640004000025		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
21 avenue Jean d'Amou 64100 BAYONNE 05.59.55.12.02		X	X				
BAYONNE - C.F.A. DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 21640102600317		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE 05.59.25.38.00		X	X				
BAYONNE - C.I.F.A. PME d'AQUITAINE N° SIRET : 41387066600048		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis 15 rue Vauban 64100 BAYONNE 05.59.55.96.80		X	X	X			
BIDART - C.F.A. DE L'ESTIA (CCI DE BAYONNE) N° SIRET : 18640005700011		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Technopole Izarbel 64210 BIDART 05.59.43.84.00		X		X	X		
LESCAR - C.F.A. COMMERCE SPORTS ET LOISIRS (CNPC-CCI DE PAU) N° SIRET : 18640002400045		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
B.P. 309 Avenue Ampère 64233 LESCAR cedex 05.59.62.76.70		X	X	X			
PAU - C.F.A. DU GROUPE E.S.C. N° SIRET : 39900165000015		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 rue Saint John Perse 64000 PAU 05.59.92.64.64		X		X	X		
PAU - C.F.A. DE LA CHAMBRE DE METIERS N° SIRET : 18640004000066		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Léon Blum 64000 PAU 05.59.83.83.62		X	X				

PAU - C.F.A. DU LYCEE SAINT CRICQ N° SIRET : 19640057600027		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
4 Avenue des Etats-Unis 64000 PAU 05.59.30.87.00				X	X	X			

PAU - C.F.A. DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS N° SIRET : 78235535800014		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 Allées Catherine de Bourbon B. P. 7514 64000 PAU 05.59.84.29.12				X	X				

PAU - C.F.A.I. ADOUR N° SIRET : 44010465100011		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Alfred Nobel 64000 PAU 05.59.84.91.64		BEP - BAC PRO - Ingénieur génie industriel		X	X	X	X		


USTARITZ - C.F.A. AUX METIERS COMMERCIAUX ET FINANCIERS D'AQUITAINE N° SIRET : 33532404200019		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Quartier St Michel B.P. 4 64480 USTARITZ 05.59.70.39.40				X		X			

Hasparen – CFA agricole des Pyrénées atlantiques N° SIRET : 19640220000048		CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Cambo 64240 HASPARREN 05 59 29 15 10		CPA/CAPA BEP/BA/BAC Pro BTSA		X	X	X			

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Université de Pau et des Pays de l'Adour (U.P.P.A.)
Avenue de l'Université - B. P. 576**

64012 PAU CEDEX

 **Les formations dispensées ou les noms de laboratoire doivent impérativement être clairement identifiés lors du versement de la taxe d'apprentissage**

ANGLET - UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA COTE BASQUE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Allée du Parc Montauray 64600 ANGLET 05.59.57.70.00	IUP LAOSI (logistique, activités opérationnelles et systèmes d'information)			X	X		

ANGLET – FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
(UFR de Droit, Economie et Gestion) 29-31 Cours du Comte Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25	Master Recherche Juristes et Cadres Européens				X		

BAYONNE – FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
(UFR Droit, Economie et Gestion) 29-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25	Master Juristes et Cadres Européens (Master professionnel)				X		

ANGLET - UFR SCIENCES ET TECHNIQUES INSTITUT SUPERIEUR AQUITAIN DU B.T.P. N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Allée du Parc Montauray 64600 ANGLET 05.59.57.70.54	Diplôme Ingénieur préparé par voie initiale				X		

BAYONNE - CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES EUROPEENNES (CDRE) N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Faculté Pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz 29-31 cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.50.25	Laboratoire dépendant de l'UFR Droit, Economie et Gestion à PAU				X		

	BAYONNE - FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
29-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25		Diplôme Préatoire Etudes Comptables et Financières				X			
	BAYONNE - FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
29-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE cedex 05.59.52.50.25		Licence professionnelle "adjoint de direction PME-PMI"		X		X	X		
	BAYONNE - FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
29-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25		Diplôme études comptables et financières					X		
	BAYONNE - FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
(UFR Droit, Economie et Gestion) 26-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25		Master Coopération transfrontalière et inter-régionale					X		
	BAYONNE - FACULTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
26-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25		MST Systèmes Production Informatisés					X		
	BAYONNE – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
(UFR Droit, Economie et Gestion) 29-31 Cours du Comte de Cabarrus 64115 BAYONNE 05.59.52.50.25		Master Management franco-latino- américain					X		
	BAYONNE - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 avenue Darrigrand 64100 BAYONNE 05.59.52.89.50		Gestion des Entreprises et des Administrations				X			

	BAYONNE - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 avenue Jean Darrigrand 64100 BAYONNE 05.59.52.89.50		Département techniques de commercialisation				X			
	BAYONNE - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 avenue Jean Darrigrand 64100 BAYONNE 05.59.52.89.50		Département Informatique				X			
	UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA COTE BASQUE N°SIRET : 196 402 515 002 70	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 Allée du Parc Montaury 64600 ANGLET 05 59 57 44 00		Licence professionnelle par apprentissage management reprise et création de PME-PMI du bâtiment		X		X			
	PAU - CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Mathématiques Appliquées					X		
	PAU - CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU cedex 05.59.40.70.00		Master conception et fabrication de pièces plastiques					X		
	PAU - CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Systèmes production industriels automatisés					X		
	PAU - CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Traducteur documentation scientifique					X		
	PAU - CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél. 05.59.40.70.00		Master Logiciels Systèmes					X		

	PAU – CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Formateur consultant en sciences et techniques					X		
	PAU – CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master MIASS					X		
	PAU - CENTRE D'ANALYSE THEORIQUE ET TRAITEMENT DES DONNEES ECONOMIQUES (CATT) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
	PAU – CENTRE D'ETUDES DES COLLECTIVITES LOCALES (CECL) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
	PAU - CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDE SUR LES PAYS D'AFRIQUE ORIENTALE (CREPAO) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
	PAU - CENTRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSES JURIDIQUES (CRAJ) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
	PAU - CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN GESTION (CREG) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		

	PAU – ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN GENIE DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES (ENSGTI) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Jules Ferry 64000 PAU 05.59.40.78.00							X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Administration des Entreprises					X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		MST Comptabilité et Finances					X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Management des Organisations agro-alimentaires					X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00		MST Management International					X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64000 PAU 05.59.40.70.00		Master comptabilité, contrôle, audit					X		
	PAU – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Recherche Management					X		
	PAU – INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Statistique et traitement informatique des données DUT et licence professionnelle				X			

PAU - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Génie thermique et énergie DUT et licence professionnelle			X			
PAU - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Site de Mont de Marsan : Génie , réseaux DUT et licence professionnelle			X			
PAU - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Site de Mont de Marsan : génie biologique option industrie agro alimentaire DUT et licence professionnelle			X			
PAU - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Site de Mont de Marsan : DUT et licence professionnelle SGM, orientation bois			X			
PAU - INSTITUT D'ETUDES JURIDIQUES ET IBERO-AMERICAINES (IEJIA) N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00					X		
PAU - INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master Management public				X		
PAU - INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master gestion des systèmes d'information				X		

PAU – LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRES D'ETUDES DES NORMES ET DU CHANGEMENT JURIDIQUE (LIEN) N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
UFR de Droit, Economie et Gestion 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE D'INFORMATIQUE COMMUNICATION INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET PEDAGOGIQUE (LICIAP) N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université Pau Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DU GROUPEMENT SCIENTIFIQUE SOCIETE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT LOCAL N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU – LABORATOIRE DE BIOCENOTIQUE EXPERIMENTALE DES AGROSYSTEMES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE D'ANALYSE NUMERIQUE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE DES GAZ ET DES PLASMAS N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE D'OPTIMISATION ET ANALYSE NON LINEAIRE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		

PAU - LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél. 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE CHIMIE STRUCTURALE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE GEODYNAMIQUE DES BASSINS SEDIMENTAIRES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64000 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE GEOPHYSIQUE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES APPLIQUEES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE PHYSICO CHIMIE MOLECULAIRE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
PAU - LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES MATERIAUX INDUSTRIELS N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		

	PAU – LABORATOIRE DE RECHERCHE DES MATERIAUX POLYMERES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél. 05.59.40.70.00							X		
	PAU – LABORATOIRE DE THERMODYNAMIQUE ENERGETIQUE N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00							X		
	PAU – LABORATOIRE DES FLUIDES COMPLEXES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de PAU et PAYS de l'ADOUR 64012 PAU 05.59.40.70.00		Physique moléculaire					X		
	PAU – LABORATOIRE DES TRANSFERTS THERMIQUES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél. 05.59.40.70.00							X		
	PAU – LABORATOIRE PROCESSUS ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION (L.P.A.F.) N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél. 05.59.40.70.00							X		
	PAU – U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		MST Mesures et Traitement des Pollutions et Nuisances					X		
	PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Administration des Collectivités Territoriales (orientation professionnelle)					X		
	PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Juriste d'affaires					X		

PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master droit santé et protection sociale				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master criminologie et droit(s) des victimes				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master droit de l'exécution des peines et droits de l'homme				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master droit notarial				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master droit de la consommation				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master bi-disciplinaire : administration du secteur sanitaire et social				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master Recherche de droit privé				X		
PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Master général de droit public (orientation recherche)				X		

PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Recherche Economie des Affaires Européennes et Internationales					X		

PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master économie des affaires européennes et internationales (Master professionnel)					X		

PAU – U.F.R. DE DROIT, ECONOMIE ET GESTION N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master chargé d'Etudes Economiques et Marketing					X		

PAU – U.F.R. DE LETTRES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		TARBES : DEUG STAPS PAU : IUP Sport Loisirs Tourisme Master 1 et 2				X	X		

PAU – U.F.R. DE LETTRES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Maîtrise Aménagement du Territoire				X			

PAU – U.F.R. DE LETTRES INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT LOCAL N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64000 PAU 05.59.40.70.00		DEUP Licence Filière Ingénierie Management				X			

PAU – U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU – Tél. 05.59.40.70.00		MASS Licence Maîtrise Mathématiques Appliquées Sciences sociales				X			

PAU – U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		Master Protection Valorisation du végétal					X		

PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Licence Maîtrise Chimie et Biologie Végétale			X			
PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	IUP génie systèmes Industriels OP génie Master systèmes thermiques			X	X		
PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Maîtrise de Physique			X			
PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU Tél . 05.59.40.70.00	Licence Maîtrise Thermique et Gestion des Energies			X			
PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Licence et Maîtrise Informatique			X			
PAU - U.F.R. DE SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Licence Maîtrise électronique automatique et électrotechnique			X			
PAU - U.F.R. SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Maîtrise de chimie			X			
PAU - U.F.R. SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00	Maîtrise Mathématiques (mention Ingénierie-Mathématiques)			X			

PAU - UFR SCIENCES ET TECHNIQUES INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		DEUP et Licence Génie des Matériaux				X			

PAU – UFR SCIENCES ET TECHNIQUES N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00		IUP Génie électrique et informatique industrielle				X			

PAU - SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION ET ORIENTATION (S.C.U.L.O) N° SIRET : 19640251500270		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Université de Pau et des Pays de l'Adour 64012 PAU 05.59.40.70.00								X	

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES

HASPARREN - LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE ARMAND DAVID N° SIRET : 41024149100027		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 route des Missionnaires - B.P. 11 64240 HASPARREN 05.59.70.27.17		4é,3é BEPA ,BAC Pro BAC Tecno			X				

MAULEON - LYCEE AGRICOLE RURAL PRIVE DE SOULE N° SIRET : 3794267600011		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 65 Route de Navarrenx 64130 MAULEON LICHARRE 05.59.28.05.02		4é, 3é BEPA, BAC Pro			X			X	

MONT – MAISON FAMILIALE ET RURALE N° SIRET : 33487339500019		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Bourg 64300 MONT 05.59.67.64.52		4é,3é BEPA, BAC Pro			X			X	

NAY - LYCEE TECHNOLOGIQUE PRIVE NAY-BAUDREIX N° SIRET : 38985360700015		ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Abbés Dupont 64800 NAY BOURDETTES 05.59.61.17.15		4é, 3é BEPA, BAC Pro, BTA			X				

	SAUVETERRE DE BEARN - LYCEE PRIVE RURAL AGRICOLE NOTRE DAME N° SIRET : 78237601600013	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route d'Oraas 64390 SAUVETERRE DE BEARN 05.59.38.55.83	4é, 3é BAC Pro , BTA		X				

	ST JEAN PIED DE PORT - LYCEE AGRICOLE PRIVE FRANTSES ENIA N° SIRET : 33484966800010	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue du Jaï-Alaï 64220 ST JEAN PIED DE PORT 05.59.37.22.35	BEPA, BAC Pro		X				

	ST PALAIS - INSTITUT JEAN ERRECART ET ANNEXE D'ARTHEZ N° SIRET : 78237065400017	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route d'Aïcirits 64120 ST PALAIS 05.59.65.70.77	4é, 3é, BEPA, BAC Pro, BTA, BTSA		X	X			

	ST PEE SUR NIVELLE – LYCEE AGRICOLE PRIVE ST CHRISTOPHE N° SIRET : 33487335300018	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Harretchéa 64310 ST PEE SUR NIVELLE 05.59.54.10.81	BEPA, BAC Pro, BTA, BTSA		X	X			

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS

	GELOS - LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE MONTFLEURY N° SIRET : 19640220000014	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
187 Côteaux de Guindalos 64110 GELOS 05.59.33.24.10	Rattaché administrativement au lycée agricole de MONTARDON		X	X			

	MONTARDON - LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE N° SIRET : 19640220000014	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
19 Chemin de Pau 64121 MONTARDON 05.59.33.24.10	BEPA, BAC Techno BTS		X	X			

	OLORON - LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE N° SIRET : 19640254900014	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Soeix BP 144 64400 OLORON STE MARIE 05.59.39.05.14	4é, 3é BEPA, BAC Pro BTA		X				

	ORTHEZ - LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE N° SIRET : 19640253100012	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Mont de Marsan 64300 ORTHEZ 05.59.69.08.93	4é, 3é BEPA, BAC Pro		X				

ETABLISSEMENTS PRIVES

	ANGLET - INSTITUT MEDICO EDUCATIF LE NID BASQUE N° SIRET : 78223665700014	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
11 Promenade des Falaises B. P. 124 64600 ANGLET 05.59.58.31.31	Plafonné à 10 000 euros		X				

	ANGLET - LYCEES TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL SAINTE ANNE N° SIRET : 78223687100029	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Allée des Sansonnets 64600 ANGLET 05.59.63.83.93	BEP - STL - SMS - BTS		X	X			

	AUDAUX - LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL N° SIRET : 77568879900151	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Lycée Professionnel Privé Ste Bernadette 64190 AUDAUX 05.59.66.53.26	ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP		X				

	BAYONNE - E.P.S.E.C.O. ECOLE PRIVEE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION N° SIRET : 33882972400024	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
15 rue Vauban 64100 BAYONNE 05.59.55.89.55	Bourses et fonctionnement		X	X			X

	BAYONNE – ECOLE GESTION et de COMMERCE DE LA CCI DE BAYONNE N° SIRET : 18640005700078	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
50-51 Allées Marines 64100 BAYONNE 05.59.46.58.58				X			

	BAYONNE – ECOLE SUPERIEURE DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES AVANCEES – ESTIA CCI DE BAYONNE N° SIRET : 18640005700086	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Allées Marines 64100 BAYONNE 05.59.43.84.00	Apprentis relevant du CFA de la CCI de Bayonne				X		

	BAYONNE - INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) N° SIRET : 26640567900058	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Centre Hospitalier de la Côte Basque 13 avenue de l'Interne Jacques Loeb B. P. 8 64100 BAYONNE 05.59.44.35.35						X			
	BAYONNE - LYCEE PRIVE LARGENTE N° SIRET : 78225913900015	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
42 Avenue Jacques Loeb 64115 BAYONNE cedex 05.59.63.29.29		STG – BTS			X	X			
	BAYONNE - LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE LE GUICHOT N° SIRET : 78225934500018	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
42 route d'Espagne 64100 BAYONNE 05.59.46.20.00		ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP – BAC PRO			X			X	
	BIARRITZ - INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL PLAN COUSUT N° SIRET : 77563866100188	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
23 rue Alan Seeger 64200 BIARRITZ 05.59.23.15.74		Plafond 10 000 euros			X				
	BILLERE – BEARN ATELIERS N° SIRET : 77563824000074	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Z. A. La Linière Rue Faraday 64140 BILLERE 05.59.06.01.13		Plafond 10 000 euros Adresse de gestion : Association Jeunesse 18 rue LouisBarthou 64110 Gelos			X				
	CAMBO LES BAINS - ECOLE D'AIDES SOIGNANTS A.I.E.C N° SIRET : 78228366700015	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Square Albeniz 64250 CAMBO LES BAINS 05.59.29.70.48		Plafond 10 000 euros			X				
	GAN - A.D.A.P.E.I CHÂTEAU TOLOU N° SIRET : 77563873700129	ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
18 bis rue Georges Brassens 64290 GAN 05.59.21.57.09					X				

GELOS - CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE BETERETTE N° SIRET : 42349433500031		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
196 Vallée Heureuse 64110 GELOS 05.59.06.10.33		Plafond à 10 000 euros			X				
HASPARREN - LYCEE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL PRIVE ST JOSEPH N° SIRET : 41024149100019		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
BP 18 1 Route des Missionnaires 64240 HASPARREN 05.59.70.29.30		ODP 6h (3ème PVP) - CAP – BEP BAC PRO - STI			X				
IGON - LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE STE ELISABETH N° SIRET : 78230152700035		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
45 avenue du Pic du Midi 64800 IGON 05.59.61.12.45		CAP - BEP - BAC PRO			X			X	
JURANCON – ASSOCIATION CRIC PYRENEES (CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE PYRENEES-PIC DU MIDI) N° SIRET : 77694494400045		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue des Frères Barthélémy 64110 JURANCON 05.59.06.30.88					X				
JURANCON - ETABLISSEMENT POUR DEFICIENTS INTELLECTUELS CASTEL DE NAVARRE N° SIRET : 77563866100030		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route de Gan 64110 JURANCON 05.59.06.09.44					X				
LUXE SUMBERRAUTE - INSTITUT MEDICO EDUCATIF BEILA-BIDIA N° SIRET : 30438180900025		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
LUXE-SUMBERRAUTE 64120 LUXE SUMBERRAUTE 05.59.65.74.11		Plafond 10 000 euros			X			X	
MONTAUT - ENSEMBLE EDUCATIF JEUNESSE (Ecole Technique Privée) N° SIRET : 77563824000033		ETABLISSEMENTS PRIVES							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Domaine St Georges 64800 MONTAUT 05.59.06.01.13		Adresse de gestion : Association Jeunesse 18 rue LouisBarthou 64110 Gelos			X				

	MOUMOUR - ECOLE PLANTEROSE N° SIRET : 7756382400025	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	MOUMOUR 64400 MOUMOUR 05.59.06.01.13	Adresse de gestion : Association Jeunesse 18 rue LouisBarthou 64110 Gelos		X				
	NAY - COLLEGE SAINT-JOSEPH N° SIRET : 7823257240022	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Avenue des Abbés Dupont 64800 NAY BOURDETTES 05.59.61.18.32	3ème insertion		X				
	ORTHEZ - INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) N° SIRET : 2664054890011	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Rue Jean Moulin BP 118 64301 ORTHEZ cedex 05.59.69.70.70				X			
	PAU - CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS DES BARREAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PAU N° SIRET : 3235400390027	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Faculté de Droit Avenue du Doyen Poplawski 64000 PAU 05.59.40.80.43					X		
	PAU – ECOLE TECHNIQUE PRIVEE JOFFRE N° SIRET : 3787114850029	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	5 Bis et 45 rue Maréchal Joffre 64000 PAU 05.59.98.41.65	Attribution de bourse plafonnée		X				X
	PAU – GROUPE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE (E.S.C.) N° SIRET : 1864000240052	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	3 rue Saint John Perse 64000 PAU 05.59.92.64.64				X	X		
	PAU – INSTITUT D'ETUDES COMMERCIALES (I.E.C.) N° SIRET : 4146849770013	ETABLISSEMENTS PRIVES						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	17 rue Maréchal Joffre 64000 PAU 05.59.27.34.03	Attribution de bourses plafonnée			X			X

	PAU – INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) N° SIRET : 26640552100102	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Centre Hospitalier 4 Boulevard Hauterive 64046 PAU cedex 05.59.92.47.70				X			
	PAU – INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL PAU-PYRENEES (I.T.S.) N° SIRET : 78227719800027	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
8 Cours Léon Bérard B. P. 7528 64000 PAU 05.59.84.93.93	Assistant Service Social Conseiller Economie Soc. et Fam. BTS Economie Soc. et Fam. Educateur Spécialisé Moniteur Educateur		X	X			
	PAU – INSTITUT DE FORMATION SUPERIEURE A L'ACTION COMMERCIALE (IFSAC) N° SIRET : 18640002400060	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 rue St John Perse 64000 PAU 05.59.92.64.37				X			
	PAU - INSTITUT SAINT-DOMINIQUE (COLLEGE ET LYCEE) N° SIRET (collège) : 33461140700027 N° SIRET (lycée) : 33461140700019	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
30 avenue Fouchet 64000 PAU 05.59.32.01.23	3ème Insertion - STT- STL - SMS – BTS		X	X			
	PAU - LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE MONTPENSIER N° SIRET : 78235528300014	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
34 rue Montpensier 64000 PAU 05.59.27.50.53	ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP - BAC PRO		X				
	PAU - LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE ST VINCENT DE PAUL N° SIRET : 78235528300022	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
25, rue René Cassin 64000 PAU 05.59.30.53.08	ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP		X			X	
	PAU - LYCEES TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL. IMMACULEE-CONCEPTION BEAU-FRÊNE N° SIRET (lycée) : 48235516800017 N° SIRET (LP) : 78235516800025	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
7, Boulevard Edouard Herriot 64000 PAU 05.59.72.07.72	ODP 6h (3ème PVP) - BEP - BAC PRO - BTS- STI		X	X			

	SALIES DE BEARN – INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE LE HAMEAU DE BELLEVUE N° SIRET : 77563866100154	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue de la Gare BP 10 64270 SALIES DE BEARN 05.59.38.05.97			X				
	ST JEAN DE LUZ - LYCEE PRIVE ST THOMAS D'AQUIN N° SIRET : 78236671000013	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Biscarbidéa 64500 ST JEAN DE LUZ 05.59.51.32.50	STG		X				
	USTARITZ - LYCEE POLYVALENT PRIVE SAINT JOSEPH N° SIRET (lycée) : 78238214700018 N° SIRET (LP) : 78238214700034	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Principale 64480 USTARITZ 05.59.70.39.70	STG – BTS BEP - BAC PRO - MC		X	X			
	Groupe ESA-IPA N° SIRET : 45340849400012	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Immeuble « Les Allées » 26 avenue des Lilas 64062 PAU Cedex 9 05 59 14 86 55	BTS management des unités commerciales.Assistant de gestion PME/PMI.Commerce international.Carrières bancaires.Carrières immobilières Manager d'affaires			X			
	Centre de formation Aviron bayonnas Rugby N° SIRET : 43270971500010	ETABLISSEMENTS PRIVES					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Garage de la Nive 64100 BAYONNE 05 59 52 06 33	Formation à 'examen du tronc commun du brevet d'Etat d'éducatuer sportif 1 ^{er} niveau Préparation à l'examen BTS Etude et économie de la construction Conducteur d'engins pluricompétent		X	X			

ETABLISSEMENTS PUBLICS

	ANGLET - COLLEGE ENDARRA N° SIRET : 19640003000017	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
5 rue Eugène Bernain BP 314 64600 ANGLET 05.59.63.07.04	3ème insertion		X				

	ANGLET – LYCEE ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL CANTAU N° SIRET : 19640001400011	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 Allées Cantau 64600 ANGLET 05.59.58.06.06	section apprentissage, PRI ODP 6h (3ème PVP), CAP, BEP, STI, BAC PRO, BTS	X	X	X			

	BAYONNE - C.I.O. N° SIRET : 17640431700156	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
26 Chemin de l'Arancette 64100 BAYONNE 05.59.52.14.58						X	

	BAYONNE - COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ALBERT CAMUS N° SIRET : 19640609400017	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
18 bis avenue Sainte Croix 64100 BAYONNE 05.59.55.01.90	SEGPA - 3ème insertion		X				

	BAYONNE - COLLEGE MARRACQ N° SIRET : 19640212700019	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
27 Avenue Loeb 64100 BAYONNE 05.59.63.29.65	SEGPA		X				

	BAYONNE - LYCEE PROFESSIONNEL PAUL BERT N° SIRET : 19640013900016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE 05.59.46.32.70	ODP 6h (3ème PVP) – BEP BAC PRO		X			X	

	BAYONNE - LYCEE RENE CASSIN N° SIRET : 19640010500017	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 rue Lasseguette 64100 BAYONNE 05.59.58.42.00	BTS			X			

	BAYONNE - LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL LOUIS DE FOIX N° SIRET (lycée) : 19640011300011 N° SIRET (LP) : 19640012100014	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
4, Avenue Jean Rostand BP 331 64100 BAYONNE 05.59.63.31.10		STG – STI – SMS – BTS - BEP – BAC PRO		X	X			
	BIARRITZ - COLLEGE JEAN ROSTAND N° SIRET : 19641414800011	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
3 Rue du 8 mai 1945 BP 139 64200 BIARRITZ 05.59.01.20.50		SEGPA		X				
	BIARRITZ - LYCEE HÔTELIER DE BIARRITZ N° SIRET : 19641823000013	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2, rue Francis Jammes 64200 BIARRITZ 05.59.41.27.28		CAP - BEP - BAC PRO - BTS – MC		X	X		X	
	CAMBO LES BAINS - COLLEGE ERROBI N° SIRET : 19641392600011	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue Assantza 64250 CAMBO LES BAINS 05.59.29.73.56		SEGPA - 3ème insertion -		X				
	CHERAUTE - LYCEE DU PAYS DE SOULE N° SIRET : 19641779400019	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Jean Monnet 64130 CHERAUTE 05.59.28.22.28		STI – BTS		X	X			
	CIBOURE - LYCEE MARITIME DE CIBOURE N° SIRET : 19641840400014	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Quartier de l'Untxin BP 316 1 Avenue Eugène Corre 64503 CIBOURE cedex 05.59.47.34.01		CAP – BEP		X				
	COARRAZE - LYCEE PROFESSIONNEL HAURE PLACE N° SIRET : 19640098000013	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
Adresse		Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
6 rue Carmel Lasportes 64800 COARRAZE 05.59.61.03.21		CAP – BEP - BAC PRO - Brevet des Métiers d'Arts		X				

	GARLIN - COLLEGE JOSEPH PEYRE N° SIRET : 19640025300015	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Place des Ecoles 64330 GARLIN 05.59.04.72.71		PRI			X				
	GELOS - LYCEE PROFESSIONNEL N° SIRET : 19640026100018	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
25 rue Louis Barthou 64110 GELOS 05.59.06.04.44		PRI – ODP 6h (3ème PVP) - CAP – BEP BAC PRO Brevet des Métiers d'Art			X				
	HENDAYE - LYCEE PROFESSIONNEL N° SIRET : 19640028700013	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 Avenue des Allées 64700 HENDAYE 05.59.20.72.10		ODP 6h (3ème PVP) – CAP BAC PRO – MC			X			X	
	JURANCON - LYCEE PROFESSIONNEL N° SIRET : 19640031100011	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
29 Avenue Joliot Curie BP 20 64110 JURANCON 05.59.06.40.33		ODP 6h (3EME PVP) – CAP - BEP - BAC PRO – MC			X				
	LESCAR - LYCEE POLYVALENT JACQUES MONOD N° SIRET : 19641839600012	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
10, rue du Parvis 64230 LESCAR 05.59.81.03.16		STL – SMS - BTS			X	X			
	MAULEON - LYCEE PROFESSIONNEL CHAMPO N° SIRET : 19640040200018	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
7 Rue des Evadés de France 64130 MAULEON LICHARRE 05.59.28.09.73		section apprentissage, ODP 6h (3ème PVP)- CAP-BEP-BAC PRO		X	X				
	MORLAAS - LYCEE PROFESSIONNEL HAUTE VUE N° SIRET : 19640042800013	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Villa Haute Vue Avenue des Cîmes 64160 MORLAAS 05.59.33.02.51		ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP - BAC PRO			X			X	
	MOURENX - COLLEGE ALBERT CAMUS N° SIRET : 19641561600016	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Pierre Angot 64150 MOURENX 05.59.60.11.61		SEGPA			X				

	MOURENX - LYCEE ALBERT CAMUS N° SIRET : 19640044400010	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Pierre Angot B. P. 75 64150 MOURENX 05.59.60.11.61		STL			X			X	
	MOURENX - LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE ET MARIE CURIE N° SIRET : 19640079000016	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue Pierre Angot BP 75 64150 MOURENX 05.59.60.11.61		CAP - BEP - BAC PRO - MC			X			X	
	NAY - LYCEE PAUL REY N° SIRET : 19640046900017	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
6 avenue Jean Seignères 64800 NAY BOURDETTES 05.59.61.39.88		STG			X				
	OLORON - C.I.O. N° SIRET : 17640431700032	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
22 bis rue Louis Barthou 64400 OOLORON STE MARIE 05.59.39.18.28								X	
	OLORON - COLLEGE TRISTAN DEREME N° SIRET : 19640211900016	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Boulevard François Mitterrand BP 159 64400 OOLORON STE MARIE 05.59.36.36.00		SEGPA			X				
	OLORON - LYCEE JULES SUPERVIELLE N° SIRET : 19640047700010	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
6 Boulevard François Mitterrand BP 159 64400 OOLORON STE MARIE 05.59.36.36.00		STG			X				
	OLORON - LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER N° SIRET : 19640049300025	ETABLISSEMENTS PUBLICS							
Adresse		Observations		Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
1 Avenue du 19 mars 1962 BP 156 64400 OOLORON STE MARIE 05.59.39.03.05		ODP 6h (3ème PVP) - BEP - BAC PRO - MC			X				

	OLORON - LYCEE PROFESSIONNEL IV SEPTEMBRE N° SIRET : 19640050100017	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue du IV septembre BP 145 64404 OLORON STE MARIE cedex 05.59.39.03.13	PRI – ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP – BAC PRO – MC		X			X	
	ORTHEZ - C.I.O. N° SIRET : 17640431700107	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Maison Gascoin 64300 ORTHEZ 05.59.67.05.09						X	
	ORTHEZ - COLLEGE DANIEL ARGOTE N° SIRET : 19640214300016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Bergeraü Avenue Daniel Argote 64300 ORTHEZ 05.59.69.44.77	SEGPA		X				
	ORTHEZ - LYCEE GASTON PHOEBUS N° SIRET : 19640052700012	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
20 avenue Georges Moutet B. P. 128 64300 ORTHEZ 05.59.67.08.00	STG – BTS		X	X			
	ORTHEZ - LYCEE PROFESSIONNEL FRANCIS JAMMES N° SIRET : 19640053500023	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue François Mitterrand BP 127 64300 ORTHEZ 05.59.69.01.85	ODP 6h (3ème PVP) - BEP - BAC PRO		X			X	
	ORTHEZ - LYCEE PROFESSIONNEL MOLIERE N° SIRET : 19640080800016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
11 rue Molière BP 107 64301 ORTHEZ cedex 05.59.69.42.77	PRI, ODP 6h (3ème PVP), CAP, BEP BAC PRO		X				
	PAU - C.I.O. CENTRE MERCURE N° SIRET : 17640431700347	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
2 rue de l'Université 64000 PAU 05.59.80.82.90						X	

	PAU - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (CDDP) N° SIRET : 18004301001097	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Villa Nitot 3 avenue Nitot 64000 PAU 05.59.30.23.18						X	
	PAU - COLLEGE CLERMONT N° SIRET : 19640608600013	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	3 rue du Mohédan B. P. 558 64000 PAU 05.59.13.50.60	SEGPA		X				
	PAU - COLLEGE JEAN MONNET N° SIRET : 19641229000013	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Rue Chanoine Laborde BP 1102 64011 PAU cedex 05.59.02.60.76	SEGPA		X				
	PAU - COLLEGE JEANNE D'ALBRET N° SIRET : 19640227500016	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	Avenue des Lauriers BP 1512 64000 PAU 05.59.30.13.37	SEGPA		X				
	PAU - LYCEE LOUIS BARTHO N° SIRET : 19640055000014	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	2 rue Louis Barthou B. P. 1515 64000 PAU 05.59.98.98.00	STG		X				
	PAU - LYCEE PROFESSIONNEL HONORE BARADAT N° SIRET : 19640058400013	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	89 Avenue du Loup 64000 PAU 05.59.02.97.26	ODP 6h (3ème PVP), CAP, BEP, BAC PRO, MC		X			X	
	PAU - LYCEE SAINT JOHN PERSE N° SIRET : 19641732300017	ETABLISSEMENTS PUBLICS						
	Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
	2 Rue Jules Ferry B. P. 581 64000 PAU 05.59.62.73.11	STG - BTS		X	X			

	PAU - LYCEE TECHNIQUE SAINT CRICQ N° SIRET : 19640057600019	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
4 bis Avenue des Etats Unis 64000 PAU 05.59.30.50.55	PRI - BEP - STI - BTS		X	X			

	SALIES DE BEARN - COLLEGE FELIX PECAUT N° SIRET : 19640071700019	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Avenue du Dr Dufourcq - B. P 27 64270 SALIES DE BEARN 05.59.38.16.52	3ème insertion 3ème option technologique		X				

	ST JEAN DE LUZ - COLLEGE CHANTACO N° SIRET : 19640229100013	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Route d'Ascain 64500 ST JEAN DE LUZ 05.59.26.26.08	SEGPA		X				

	ST JEAN DE LUZ - LYCEE PROFESSIONNEL RAMIRO ARRUE N° SIRET : 19640066700016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Quartier Chantaco 64500 ST JEAN DE LUZ 05.59.51.55.55	ODP 6h (3ème PVP) - CAP - BEP BAC PRO		X			X	

	ST JEAN PIED DE PORT – COLLEGE CITADELLE N° SIRET : 19640069100016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
CITADELLE 64220 ST JEAN PIED DE PORT 05.59.37.03.69	SEGPA – 3ème d'insertion		X				

	ST JEAN PIED DE PORT - LYCEE POLYVALENT DE NAVARRE N° SIRET : 19640009700016	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Adresse	Observations	Quota	A	B	C	Acté cplt	Bourse
Rue du Jaï Alai BP 18 64220 ST JEAN PIED DE PORT 05.59.37.99.40	ODP 6h (3ème PVP) - CAP – BEP		X				

